

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des **DEBATS DU SENAT** : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 NF ; ETRANGER : 24 NF
(Compte chèque postal : 9063.13. Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 NF

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1961 - 1962

COMPTE RENDU INTEGRAL — 22^e SEANCE

Séance du Mercredi 4 Juillet 1962.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 681).
M. André Armengaud.
2. — Prorogation de dispositions relatives au logement. — Adoption d'une proposition de loi (p. 682).
Discussion générale : MM. Abel-Durand, rapporteur de la commission des lois ; Jean Foyer, garde des sceaux, ministre de la justice.
Adoption des articles 1^{er} à 4 et de la proposition de loi.
3. — Plan de développement économique et social. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 683).
Suite de la discussion générale : MM. André Armengaud, rapporteur pour avis de la commission des finances ; Roger Menu, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.
Suspension et reprise de la séance.
Présidence de M. Georges Portmann.
MM. Emile Hugues, Ludovic Tron, Yvon Coudé du Foresto.
Suspension et reprise de la séance.
Présidence de M. André Méric.
4. — Dépôt d'une question orale avec débat (p. 706).
5. — Plan de développement économique et social. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 706).
Suite de la discussion générale : MM. Jean-Marie Louvel, Michel Kistler, Jean Bardol, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Roger Carcassonne, Modeste Legouez.
Renvoi de la suite de la discussion.
6. — Dépôt de rapports (p. 716).
7. — Règlement de l'ordre du jour (p. 716).

PRESIDENCE DE M. ANDRE MERIC, vice-président.

La séance est ouverte à dix heures cinq minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?

M. André Armengaud. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Armengaud.

M. André Armengaud. Monsieur le président, mes chers collègues, je comprends très bien qu'hier, lorsque le président du Sénat a lu l'ordonnance mettant fin au mandat de nos collègues représentant les départements d'Algérie, aucun de nous n'ait pris la parole. L'affaire était suffisamment grave et triste pour qu'aucun d'entre nous ne doive manifester une opinion.

Néanmoins, je tiens à rendre attentif le Sénat sur la procédure pour le moins insolite qui a été employée. Qu'une ordonnance mette fin au mandat des élus de la Nation, c'est grave pour l'avenir, car rien n'indique que demain d'autres ordonnances ne mettront pas fin aux mandats d'autres élus de la Nation. Je désire que mon observation figure au procès-verbal car je suis très choqué d'une telle procédure et je proteste contre son emploi. (*Applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

M. le président. Acte est donné de vos observations, mon cher collègue.

Il n'y a pas d'autre observation ?...

Le procès-verbal est adopté, sous les réserves d'usage.

— 2 —

PROROGATION DE DISPOSITIONS RELATIVES AU LOGEMENT

Adoption d'une proposition de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à proroger diverses dispositions transitoires prises en raison de la crise du logement. [N^{os} 242 et 249 (1961-1962).]

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur de la commission des lois.

M. Abel-Durand, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. Cette proposition de loi est d'une extrême simplicité. Elle tend à proroger un délai fixé par les lois antérieures à l'application de dispositions transitoires. Ce texte concerne les loyers : la crise du logement persistant et étant même aggravée par l'afflux des rapatriés venus d'Algérie, les motifs qui justifiaient ces dispositions transitoires subsistent.

Une proposition de loi a été déposée à l'Assemblée nationale en faveur de cette prorogation, le Gouvernement n'y a fait aucune opposition et votre commission n'a apporté aucune modification au texte venant de l'Assemblée nationale.

Les lois en question sont au nombre de trois.

La première, en date du 1^{er} décembre 1961, permet à titre provisoire de surseoir aux expulsions de certains occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel. Ce provisoire a été prorogé cinq fois. On doit noter qu'il ne s'agit pas d'un maintien dans les lieux octroyé d'une manière quasi automatique, mais simplement d'une faculté laissée au juge des référés d'accorder des délais exceptionnels compte tenu de la situation des intéressés, ce qui réduit sensiblement l'atteinte portée à la loi du contrat.

La seconde disposition législative en cause dans ce texte est l'article 342 du code de l'urbanisme en vertu duquel les préfets peuvent procéder au logement d'office par voie de réquisition de locaux vacants ou inoccupés de personnes à l'encontre desquelles une décision judiciaire d'expulsion a été rendue. La crise du logement justifie le maintien des pouvoirs du préfet.

Enfin, la loi n^o 48-1977 du 31 décembre 1948, sur laquelle j'aurais peut-être un peu plus d'explications à vous donner, concerne le maintien dans les lieux des locataires ou occupants de locaux d'habitation situés dans les départements d'outre-mer. Cette loi ne vise que le maintien dans les lieux. Il n'en résulte pas nécessairement le maintien du taux du loyer.

Il m'a été signalé que des abus et parfois des abus graves se produisent. On m'a indiqué que certains locataires qui appartiennent aux professions libérales — comme j'ai moi-même une profession libérale, je n'hésite pas à les citer — bénéficient de loyers au taux de 1948 pour des locaux comprenant un très grand nombre de pièces. Non seulement ils en bénéficient de cette modicité du taux des loyers, mais ils en tirent des avantages car ils sous-louent, m'a-t-on dit, des garages à des prix dont on ne peut pas faire la preuve, mais qui dépasseraient sensiblement le montant du loyer principal.

Il y a des abus que le Gouvernement ne peut tolérer si véritablement ils existent. Mais comme il appartient au pouvoir réglementaire d'y pourvoir, puisque la réglementation du taux des loyers est d'ordre réglementaire, je le signale à l'attention des membres du Gouvernement ici présents.

Tel était le texte sur lequel nous avons délibéré au départ, texte d'origine parlementaire qui portait seulement sur les trois points que je viens d'indiquer.

Le Gouvernement a proposé d'y ajouter une disposition tendant à apporter des précisions dans les termes de l'article 8 de la loi n^o 56-672 du 9 juillet 1956. En vertu de cet article, aucune expulsion sans logement ne peut être ordonnée pendant la durée de sa présence en Afrique du Nord et les six mois suivants à l'encontre d'un militaire ou à l'encontre du conjoint

de celui-ci, de ses ascendants, de ses descendants et des personnes membres de sa famille justifiant qu'ils sont à sa charge.

Le Gouvernement a proposé deux précisions supplémentaires.

La lettre de la loi accorde ce droit aux militaires appartenant aux unités stationnées en Afrique du Nord, mais elle implique que les militaires soient en vie. Le Gouvernement propose de compléter ce texte afin que les parents d'un militaire tombé au champ d'honneur aient au moins autant de droits que ceux des soldats survivants.

Tel est le premier point et voici le second. La précision proposée a pour origine deux décisions du Conseil d'Etat en date du 9 novembre 1960 et du 6 juin 1962. Le Conseil d'Etat a jugé que, outre le lien de parenté, l'élément de personne à charge devait être exigé pour que l'intéressé bénéficie des dispositions de la loi de 1956, même en ce qui concerne les ascendants et les descendants. Le Gouvernement a estimé à juste titre que cette exigence devait être atténuée et que, pour ce qui est tout au moins des ascendants et des descendants, ils bénéficieraient des dispositions de la loi sans avoir à prouver qu'ils sont à charge.

Telles sont, mes chers collègues, les dispositions prévues dans ce projet de loi d'origine parlementaire pour les trois premiers articles et dont le dernier article est dû à l'initiative du Gouvernement. La commission a été unanime à vous demander de les adopter.

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux.

M. Jean Foyer, garde des sceaux, ministre de la justice. Mesdames, messieurs, je voudrais simplement répondre à l'une des préoccupations exprimées tout à l'heure par M. le rapporteur et, à propos de la prorogation de la loi n^o 48-1977 du 31 décembre 1948, appeler l'attention du Sénat sur les abus qu'engendrent ces dispositions dans les départements d'outre-mer, abus qui se manifestent notamment par le procédé de la sous-location.

Je voudrais indiquer à la commission des lois que cette question n'a pas échappé à l'attention du Gouvernement et que des dispositions sont à l'étude. Comme l'a très exactement souligné M. le rapporteur, les abus qu'il dénonçait sont rendus possibles par les dispositions régissant le montant des loyers. Aux termes de l'article 34 de la Constitution, c'est là une matière qui est de nature réglementaire. Je donne l'assurance au Sénat que le problème sera prochainement résolu par la voie d'un règlement.

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Nous passons à la discussion des articles.

[Article 1^{er}.]

M. le président. Je donne lecture de l'article 1^{er} de la proposition de loi :

« Art. 1^{er}. — Dans l'article 1^{er} de la loi n^o 51-1372 du 1^{er} décembre 1951, modifiée notamment par la loi n^o 60-1369 du 21 décembre 1960, la date du 1^{er} juillet 1962 est remplacée par celle du 1^{er} juillet 1964. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 1^{er}.

(L'article 1^{er} est adopté.)

[Articles 2 à 4.]

M. le président. « Art. 2. — Dans l'article 342-2 du code de l'urbanisme, modifié notamment par la loi n^o 60-1369 du 21 décembre 1960, la date du 1^{er} juillet 1962 est remplacée par celle du 1^{er} juillet 1964. » — (Adopté.)

« Art. 3. — Dans les articles 1^{er} et 2 de la loi n^o 48-1977 du 31 décembre 1948, modifiée notamment par la loi n^o 60-1369 du 21 décembre 1960, la date du 1^{er} juillet 1962 est remplacée par celle du 1^{er} juillet 1964. » — (Adopté.)

« Art. 4 (nouveau). — L'article 8 de la loi n^o 56-672 du 9 juillet 1956 est ainsi modifié :

« Aucune expulsion de locaux d'habitation ou à usage professionnel ne pourra être exécutée pendant la durée de la présence

en Afrique du Nord et les six mois suivants à l'encontre d'un militaire appartenant à une unité stationnée en Afrique du Nord ou de son épouse.

« La même protection est accordée :

« — aux ascendants et aux descendants du militaire ;

« — aux personnes membres de sa famille avec lesquelles il vivait habituellement avant son départ et qui sont à sa charge ;

« — aux personnes membres de sa famille ou de la famille de son épouse lorsque les locaux occupés constituent, pour cette dernière, le lieu de sa résidence principale.

« En cas de décès ou de disparition du militaire, le délai pendant lequel l'expulsion des personnes visées au présent article ne pourra être exécuté est porté à trois ans à compter du décès ou de la disparition.

« Les dispositions du présent article ne sont toutefois pas applicables lorsque le relogement des intéressés est assuré soit dans un local remplissant les conditions prévues au premier alinéa de l'article 13 de la loi n° 48-1360 du 1^{er} septembre 1948, soit en cas d'expropriation pour cause d'utilité publique, dans les conditions prévues à l'article 22 de l'ordonnance n° 58-997 du 23 octobre 1958. » — (Adopté.)

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble de la proposition de loi.

(La proposition de loi est adoptée.)

— 3 —

PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du plan de développement économique et social. (N°s 237 et 238 [1961-1962].)

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des finances.

M. André Armengaud, rapporteur pour avis de l'ensemble du projet, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le représentant du Gouvernement, mes chers collègues, la modestie du cadre dans lequel s'est placée la commission des finances, en dépit d'ailleurs de ses efforts, est relative. Si le rapport est limité aux aspects financiers du plan, aux équilibres des divers ordres qu'il postule, il n'en évoque pas moins des questions fondamentales.

Il s'agit de savoir si la conjoncture et la politique actuelles sont compatibles avec le IV^e plan et préparent bien le V^e. En effet, le IV^e plan se place dans une optique tout à fait nouvelle.

Tout d'abord une étape importante de la construction européenne, sous un signe que j'oserai dire « élisabethain », puisque la Grande-Bretagne postule son entrée dans le Marché commun — mais à quel prix pour elle et pour le Marché commun.

Puis au moment d'une étape douloureuse pour la France. Le titre « Cent trente-deux ans d'Algérie française » est devenu depuis deux jours un chapitre nouveau de notre histoire avec toutes ses conséquences économiques directes, ou indirectes par leurs prolongements africains.

Enfin la venue au travail d'une génération montante nombreuse, grâce à une démographie très positive et aussi sous l'effet du retour d'un grand nombre de nos compatriotes d'Algérie ou d'Afrique du Nord.

Aussi, devant cette situation, la commission des finances a-t-elle délibérément laissé de côté tout ce qui pouvait paraître particulier, local, pour ne se préoccuper que des problèmes essentiels, tout au moins à son point de vue.

Quel est d'abord le contenu financier du plan ? Tout est fondé sur une hypothèse : un taux de croissance de 5,5 p. 100 par an, c'est-à-dire 24 p. 100 en quatre ans, comme vous l'ont dit le ministre des finances et le commissaire général au plan. Cette hypothèse est-elle juste ? Pas nécessairement : si le nombre des rapatriés ou des repliés d'Afrique du Nord dépasse de

beaucoup ce qui avait été primitivement envisagé, le taux de croissance de 5,5 p. 100 l'an ne peut pas être satisfaisant pour permettre de mettre au travail et reconvertir ceux qui sont rentrés.

Et il sera peut être nécessaire, étant donné les besoins de l'ensemble de la Nation et les problèmes que pose cette reconversion, de commencer par un taux de croissance moindre pour l'intensifier au fur et à mesure que les années s'écouleront.

Ainsi, un problème se pose au sujet du taux de croissance. Néanmoins, reconnaissons que celui de 5,5 p. 100 est raisonnable. L'effort sera déjà grand, notamment si les moyens d'investissement ne sont pas suffisants, ce qui pose d'ailleurs l'ensemble du problème financier, tant pour l'Etat que pour les entreprises. Aussi n'ai-je pas l'intention d'engager avec le Gouvernement et encore moins avec le commissaire général au plan une polémique sur la question de savoir si le taux de croissance, tel qu'il a été fixé, est satisfaisant ou non.

Disons simplement que cela représente une augmentation du produit brut de 65 milliards de nouveaux francs d'ici 1964, ce qui est un chiffre important, à raison notamment d'un milliard pour la balance des paiements, de 16,5 milliards pour le financement des investissements, dont 10 pour les investissements économiques, 3 pour le logement, 3,5 pour les équipements collectifs et de 46 milliards pour le développement de la consommation, dont 43 milliards pour celle des particuliers et 3 milliards pour celle des administrations.

Comment le plan peut-il réaliser cet équilibre ? D'abord, bien entendu, par l'intervention de tous les facteurs dynamiques de la nation mais également grâce au tableau de bord que possède le ministère des finances, tableau de bord que représentent l'institut national de la statistique et le service des études économiques et financières et enfin peut-être demain, puisque le ministère des finances nous l'a annoncé, l'inventaire des équipements que la commission des finances de notre assemblée demandait en vain depuis 1947. Il n'était pas nécessaire d'espérer pour entreprendre ni pour proposer. Nous sommes heureux de voir que sur ce point le Gouvernement suit notre commission des finances.

En fait, le ministère des finances n'a pas un rôle neutre dans le développement du plan. Il dispose de trois moyens d'action : le budget, l'impôt et le crédit.

Le budget est un frein par la masse des dépenses improductives qu'il engage. Il est par contre un moteur pour les investissements productifs qu'il entraîne, qu'il permet de financer, voire encore ceux dont il aide le financement dans le secteur privé.

Commençons par regarder dans quelle mesure les dépenses improductives, c'est-à-dire celles non directement liées à la production — pour prendre un terme moins déplaisant — sont réparties. Actuellement, 17 milliards de nouveaux francs de dépenses civiles de fonctionnement, 18 milliards et quelques de dépenses militaires et, au titre des aides et interventions, 19 milliards.

Le rapport de la commission des finances, que je n'ai pas l'intention de commenter sur ce point dans le détail, a analysé ces différents postes ; il montre que les chances de réduction de ces dépenses sont minces. En effet, nous nous trouvons devant la nécessité, en ce qui concerne la fonction publique, d'accroître un certain nombre de dépenses, notamment celles relatives à l'enseignement. M. Longchambon vous l'a longuement exposé hier.

Sur le plan des dépenses militaires, chacun sait que la modification des structures qui découlera de la fin de la guerre d'Algérie et de la participation plus active de la France dans l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord nous amènera, non point une réduction, mais entraînera une mutation aboutissant à des dépenses nouvelles importantes. Par conséquent, nous n'avons pas le sentiment pour l'instant qu'il y ait des possibilités de réduction sur ce point. Par contre, on peut dire qu'une partie des dépenses de cet ordre aura un effet d'entraînement dans le domaine de la recherche scientifique, à condition que les entreprises qui bénéficieront des commandes militaires ne cherchent pas à arracher de la main-d'œuvre à des secteurs qui sont déjà défavorisés sous ce rapport et, par conséquent, n'entraînent pas alors les prix dans une course déraisonnable. On doit d'ailleurs dire que la politique des salaires suivie par certaines entreprises dans le domaine de l'électronique n'a pas toujours été raisonnable à ce titre. J'estime que le commissariat

du plan, ou tout au moins le ministère des finances, devrait, s'il en a les moyens, exercer une action modératrice dans ce domaine.

En ce qui concerne les dépenses d'aide aux pays sous-développés, il n'est pas question de les réduire, d'autant plus que nous venons de nous mettre d'accord avec nos partenaires à Bruxelles sur une élévation des participations au fonds des départements d'outre-mer destiné à financer certains investissements, notamment ceux de caractère public, dans les pays associés et avec lesquels l'association est en cours de renouvellement.

Quant aux subventions d'équipement aux entreprises publiques, voire l'aide apportée à certains secteurs de l'économie, il n'est guère question non plus d'une réduction sensible. Enfin chacun sait que des garanties seront demandées par les entreprises françaises qui resteront en Algérie pour assurer la permanence de notre présence. D'où, en bref, un certain risque de dépenses nouvelles improductives. Il n'est pas certain que nous puissions les voir se ralentir, d'autant plus que l'expansion nous prouve aussi que d'année en année les demandes des administrations croissent. Aussi, sur ce point, ne nous leurrions point.

Venons-en maintenant à une partie plus positive, au rôle moteur du budget. Les fonds publics interviendront pendant les quatre exercices à venir — compris l'exercice en cours — pour environ 50 milliards de nouveaux francs. La décomposition en a été faite dans le rapport de la commission des finances et M. Longchambon a attiré votre attention hier sur l'importance qui s'attachait à ce qu'une partie de ces dépenses, d'ailleurs importante, s'applique à l'enseignement et à tout ce que cela pouvait comporter de modifications dans les structures, les habitudes, dans la philosophie même de la politique française d'enseignement.

Vous trouverez, en annexe du rapport de la commission des finances, un tableau comportant les composantes des investissements prévus. Je n'insisterai donc pas sur ce point.

Je voudrais à ce sujet commenter les suggestions du commissariat général du plan. Sans doute, nous avons entendu — je ne sais si c'est avec une certaine mélancolie ou avec un certain amusement car c'est un vieux souvenir — rappeler que le budget doit jouer un rôle anticyclique et que le volume des investissements publics serait fixé en fonction de la conjoncture, en baisse en cas d'emballlement, en hausse en cas de récession. Je ne suis pas très sûr que cette notion soit tout à fait applicable en France, dans le cadre de la fiscalité existante, surtout lorsque l'on sait que l'impasse est importante et permanente.

Autrement dit, tant que l'impasse sera ce qu'elle est, il est très dangereux d'en faire varier le volume, surtout en hausse, sans faire courir de risque à la monnaie, dont la stabilité est soumise à toute une série de pressions internes, notamment la pression salariale à laquelle je ferai allusion tout à l'heure.

Par contre, beaucoup plus réaliste nous paraît la notion de loi de programme. Les commentaires qui accompagnent le projet de loi, dans les deux tomes épais que vous avez vus et lus, font ressortir le désir du commissariat général du plan de développer les lois de programme chaque fois qu'il s'agit d'opérations qui doivent se dérouler sur plus d'un exercice budgétaire. Je voudrais cependant faire observer à ce sujet que la commission des finances et le Sénat ont remarqué à différentes reprises que les lois de programme actuellement ne lient juridiquement personne, pas plus le Gouvernement qui les propose que le Parlement qui les vote.

Aussi la commission des finances partage-t-elle le point de vue du commissariat du plan quand il suggère l'institution de procédures nouvelles permettant aux services gestionnaires de préparer et de proposer des programmes de commandes portant sur plusieurs années et d'obtenir en conséquence des fournisseurs des réductions de prix, compte tenu de la répétition des commandes annuelles. Ici se posera la question de savoir si la procédure classique des adjudications est la bonne en la matière. J'ajouterai, d'accord avec la commission des finances, que les lois de programmes doivent être limitées au seul secteur de financement pluriannuel présentant un intérêt au point de vue des prix, de la recherche et de la stabilité de l'emploi.

J'en viens maintenant à la fiscalité. Sur ce point, les propositions du Gouvernement nous laissent sur notre faim car nous nous trouvons devant des préoccupations contradictoires.

On nous recommande d'abord une fiscalité neutre par rapport aux aspects juridiques de l'activité économique, puis une fiscalité motrice qui avantage certaines opérations jugées intéressantes,

mais néanmoins ne pénalise pas celles qui ne le sont pas. Dans quelle mesure, et c'est la question que pose la commission des finances, est-il possible de marier ces deux objectifs contradictoires ou qui paraissent antinomiques ?

Je passe rapidement sur les mesures tendant à la neutralité fiscale. Elles découlent d'ailleurs de discussions qui se sont déroulées dans cette assemblée depuis des années entre les gouvernements successifs et les rapporteurs généraux, ou les rapporteurs particuliers de la commission des finances, de la commission de la production industrielle ou de la commission des affaires économiques.

Il s'agit d'assouplissements de certaines règles du droit fiscal en faveur des sociétés mères et filiales. Sur ce point, je rappelle à titre documentaire qu'en 1952 déjà, à propos d'un rapport présenté par M. Delfortrie, M. Longchambon et moi-même avions fait des commentaires parfaitement clairs en la matière en précisant comment les opérations de cet ordre présentaient un intérêt pour la recherche minière et les sociétés *holding* en matière de mines.

Par ailleurs, le Gouvernement propose d'encourager le marché financier en prorogeant le régime particulier des augmentations de capital, de simplifier le régime des droits d'enregistrement, notamment en ce qui concerne les mutations de propriété, d'étendre le champ de la taxe à la valeur ajoutée ; et cela nous rappelle le temps où M. Bourguès-Maunoury, à l'époque ministre des finances, expliquait qu'il fallait que celle-ci soit totale et couvre l'ensemble des secteurs économiques. Peut-être arriverons-nous dans quelques années à la voir dépasser le stade de l'industrie et des services et toucher la distribution ? Sur ce point, je ne veux pas aller trop loin et penser aux perspectives du V^e plan, quelle que soit la sympathie que j'aie à l'égard de la programmation à long terme.

En ce qui concerne les mesures relatives à la neutralité fiscale, nos sommes restées — je reprends l'expression — sur notre faim car au lieu d'une fiscalité résolument motrice, décidant de détaxer en tout ou partie les profits et les bénéfices réinvestis conformément au plan, on se borne à prévoir un long catalogue de mesures qui raisonnables en elles-mêmes, ne font que confirmer ou étendre avec prudence les dispositions qui ont figuré depuis quelques années dans les différentes lois de finances successives ou lois de finances rectificatives.

Par conséquent, nous n'avons pas senti le grand appel d'air que nous aurions souhaité correspond aux obligations nouvelles imposées à la France ; il faut en effet dans toute la mesure du possible donner à l'investissement productif et notamment celui de la recherche les moyens que, jusqu'à présent, il n'a pas toujours eus, faute de moyens suffisamment dynamiques à cet égard.

En ce qui concerne le crédit, le Gouvernement, là aussi, dans son rapport a été très modeste. Bien entendu, il a expliqué les raisons de la faiblesse du marché financier en précisant qu'une large partie des investissements était faite par autofinancement et qu'à ce titre son action en la matière était assez modérée.

Je rappelle toutefois que, dans cette assemblée, voici maintenant plus de dix ans qu'année après année, au moment de chaque loi de finances, à l'occasion de chaque projet de loi fiscal, la commission des finances demande le contrôle de l'autofinancement par le commissariat du plan de manière que l'autofinancement soit très large dans les secteurs où il estime qu'une expansion est nécessaire et réduit dans les autres secteurs. Cela nous sort complètement de la neutralité fiscale et présuppose une intervention du commissariat général du plan dans la vie des différentes activités professionnelles. La commission des finances renouvelle son souhait.

J'estime — je reprends ici la position de la commission des finances — qu'il appartient au Gouvernement de choisir. A certains moments, certaines activités professionnelles sont plus utiles à la nation que d'autres et ce sont ces activités qu'il faut pousser au détriment provisoire des autres.

Aussi les différentes mesures envisagées par le Gouvernement, qui sont reprises tout au long et analysées dans le rapport de la commission des finances, nous paraissent-elles modestes. Certes, il est bon de développer le marché des actions, mais dans quelle mesure peut-on développer ce marché s'il n'y a pas suffisamment d'actions et si l'on ne pense pas à pénaliser la spéculation boursière car, après tout, le Gouvernement a bien envisagé de s'intéresser à la spéculation immobilière ? On pourrait ainsi penser, à la manière américaine, à taxer les plus-values de titres revendus dans un court délai sur le marché financier. En bref, sur ce point, rien n'a été fait pour défavoriser la spéculation boursière et favoriser au contraire l'inves-

tissement à long terme. Je sais néanmoins qu'une telle opération devrait être faite avec un grand doigté, car la Bourse de Paris cherche à être le grand marché financier européen; aussi c'est une question à envisager lors des négociations avec nos partenaires européens sur l'harmonisation de la fiscalité. Il n'est en effet pas normal de constater des hausses spectaculaires sur certains titres, alors que d'autres, ceux des entreprises plus intéressantes pour la nation, sont délaissés. Les dispositions relatives au marché financier et à la politique des cours nous paraissent donc à cet égard également très minces.

Cela dit, en ce qui concerne le crédit, je ne veux pas ouvrir à nouveau la fameuse querelle née en 1946 : fallait-il nationaliser les banques ? Fallait-il nationaliser le crédit ? En réalité, il ne fallait pas toucher aux banques, mais nationaliser le crédit. Je le répète, je ne veux pas ouvrir le débat. Je constate simplement que les propositions du Gouvernement ne touchent en rien à la dispersion des établissements de crédit, maintiennent la centralisation à Paris des principales opérations de banque et de bourse, n'ont rien prévu en faveur du crédit personnel, maintiennent l'extrême difficulté de lancement de fabrications nouvelles qui n'ont pas l'aval d'entreprises extrêmement puissantes. Par conséquent, à cet égard, nous en sommes restés à un classicisme qu'on doit regretter, puisque depuis 1958, on parle sans cesse de révolution. Quant aux sociétés de développement régional qui étaient destinées, dans l'esprit de leurs créateurs, à se substituer aux banques traditionnelles de ces différentes régions et qui ont disparu avec les années et l'évolution économique, on constate qu'elles n'ont pas eu le succès que l'on eût pu souhaiter et qu'elles n'ont pas obtenu les concours locaux qui leur eussent permis de réanimer des régions se trouvant dans une situation difficile. On doit donc se demander dans quelle mesure il n'y aurait pas lieu de repenser l'ensemble de l'action des sociétés de développement régional.

Peut-être la structure spéciale du commissariat général du plan, essentiellement axé sur le développement vertical des différentes activités professionnelles, ne lui a-t-elle pas permis jusqu'à présent, faute d'une articulation étroite avec l'aménagement du territoire, d'arriver à la solution souhaitable en ce qui concerne la vie même des sociétés de développement régional ?

Néanmoins, la commission des finances estime qu'il y a là un problème et elle souhaiterait à cet égard qu'avant la discussion de la prochaine loi de finances nous puissions avoir, sur l'utilisation des sociétés régionales de développement, un débat sérieux pour examiner dans quelle mesure on pourrait leur donner le souffle nécessaire dans les régions qui en ont besoin.

En fait, si l'on résume l'opinion de la commission des finances sur le plan tel qu'il est présenté, je puis dire qu'il est l'expression intelligente d'une philosophie fondée davantage sur la recherche du profit individuel que sur celle du profit collectif et de la distribution des fruits de l'expansion. Cela tient, bien entendu, à la structure du Gouvernement ou au tour d'esprit de ceux qui en font partie et qui n'ont pas encore admis, à mon sens du moins, la prééminence à notre époque du profit collectif sur le profit personnel.

Reconnaissons toutefois qu'un effort a été fait cette année, M. Longchambon l'a relevé hier, en faveur de l'investissement collectif. Nous avons, pour la première fois, essayé de faire quelque chose. Cela dit, la philosophie qui marque le plan n'est pas encore celle que je souhaiterais ou que souhaiterait la commission des finances.

Je ne veux pas revenir ici, à la tribune, sur toutes les propositions faites dans le rapport détaillé du IV^e plan, et notamment celui de la commission de l'économie générale et du financement, car on y retrouverait d'innombrables suggestions faites dans cette assemblée au cours des années précédentes. Je suis heureux simplement de constater, en la matière, que la liaison n'est pas tout à fait exclue entre le commissariat du plan et le Parlement, quoi qu'en disent certaines instances; même si nous ne nous parlons pas souvent, nous nous comprenons parfois à distance, ce qui n'est pas inutile. Peut-être ferions-nous mieux encore si nous parlions davantage ?

J'en arrive à la deuxième partie de mon propos. A cet égard je serai peut-être moins optimiste que notre ami M. Longchambon dans son excellent exposé d'hier.

Je voudrais donc en venir à la conjoncture nationale et internationale dans laquelle se place le plan. En effet, le IV^e plan présente un certain nombre d'inconvénients :

Tout d'abord il n'est pas l'œuvre de la nation tout entière; aucune place n'a été faite jusqu'à présent aux élus de la nation;

il n'est au moins, leur présence organique dans l'élaboration du plan n'est pas encore entrée dans les mœurs, alors qu'en réalité, si l'on veut que le plan soit une chose vivante, colle avec la réalité et avec la vie politique, il est fondamental que les élus, qui, en dépit de leurs défauts et de leur tour d'esprit personnels, des intérêts locaux qu'ils représentent, ont une vue plus générale que les simples membres d'une profession participent d'une façon directe à l'élaboration du plan, non pas chacun personnellement, mais par délégation de leurs mandants. Il est inévitable qu'au moment où les grandes options devront être faites entre taux de croissance, dépenses productives et improductives, et les choix qui en découlent en matière de politique économique intérieure et extérieure, le Parlement soit consulté car, à partir du moment où ces différentes options sont levées et le taux de croissance fixé, le plan est, dans ses grandes lignes, dessiné, et le Parlement est lié par sa propre attitude.

M. Longchambon a reconnu hier la nécessité de ce concours du Parlement.

Le Gouvernement a suggéré des solutions dans la rédaction nouvelle de l'article 1^{er} bis. La commission des finances vous propose, avec la commission des affaires économiques, une nouvelle rédaction plus précise de cet article.

D'autre part, la commission des finances s'est inquiétée de ce que le plan ne coïncidait pas avec d'autres études faites par des équipes de composition différente. M. Philippe Lamour a fait, devant les commissions jointes des affaires économiques et des finances, un exposé sur lequel on peut ou non être d'accord, mais la résonance de son propos était quelque peu différente de celle du propos de M. Massé devant la commission des finances, ce qui tend bien à montrer que l'approche des problèmes français par ces deux organismes que représentent l'un M. Massé, l'autre M. Philippe Lamour, n'est pas la même. En réalité, nous nous trouvons devant deux grilles de solutions qu'il faudra à un moment superposer pour voir quelles sont leurs points communs.

A cet égard, il nous apparaît qu'une beaucoup plus grande coordination entre les actions verticales, les actions horizontales et les actions régionales devrait être recherchée. La commission des finances demande au Gouvernement de lui dire comment il entend rapprocher les activités de ces deux organismes afin que les efforts de développement de telle ou telle production par le commissariat général du plan coïncident avec les besoins d'un certain nombre de régions actuellement en déshérence.

Une troisième observation doit être faite. Il nous est apparu que la représentation des forces syndicales avait été très maigre dans la préparation du IV^e plan. On nous a bien dit que 300 salariés ont participé à ces opérations en face de 3.000 et quelques grands patrons et fonctionnaires. Cela nous paraît une solution imparfaite alors qu'en réalité les salariés tiennent aujourd'hui dans leurs mains le sort de la monnaie, et par là même, le sort de la balance des comptes.

S'ils ne sont pas directement intéressés à toutes les étapes de l'élaboration du plan, s'ils ne savent pas au départ quelles sont toutes les nécessités du plan, s'ils n'ont pas senti les implications des différentes options, comment voulez-vous leur demander d'être les seuls à porter la charge de l'expansion ? M. Longchambon y a fait allusion hier, dans son propos. Cela me paraît une question fondamentale et il est essentiel que dans la préparation du V^e plan les représentants de la classe ouvrière aient une participation beaucoup plus active étant donné le rôle qu'ils jouent dans la nation et la pression qu'ils peuvent exercer sur la monnaie et sur les prix.

A ce sujet, d'ailleurs, il faut également noter qu'il y a en la matière un problème difficile à résoudre, car, actuellement, plus de 40 p. 100 des salaires sont distribués par l'Etat ou les entreprises publiques, le reste étant distribué par le secteur privé. Nous voyons la poussée des rémunérations se faire notamment dans le secteur privé, entraînant celle du secteur public, sans que l'augmentation de la productivité du secteur public soit comparable, ce qui n'est pas sans avoir également un effet sur la productivité de l'ensemble de la nation et le niveau général des prix et des rémunérations. En conséquence, un problème est ici posé auquel il faut évidemment réfléchir.

J'en dirai autant, indirectement, en ce qui concerne la différence des niveaux de vie entre l'agriculture et l'industrie. M. Longchambon y ayant fait allusion hier, je n'insisterai pas davantage.

Je voudrais toutefois faire observer à M. le commissaire général au plan et au Gouvernement que, pour pouvoir résoudre des problèmes de cet ordre, il faut une immense information.

A cet égard, je n'incrimine nullement le commissariat général au plan, mais il est très regrettable que les travaux effectués dans les commissions soient, en fait, quelque peu clandestins. Il faut que la nation, dans son ensemble, sache ce que c'est que le plan, quelles en sont les implications, quelles sont les conséquences qui en découlent pour son niveau de vie, qu'elle sache également quels sont les choix qui ont pu être faits. Sera-ce la semaine de quarante heures ? Sera-ce la semaine de quarante-cinq heures ? Y aura-t-il davantage de loisirs ? Sera-ce la même rémunération pour une durée de travail moindre, et dans ce cas, dans quelles activités est-ce possible ?

Enfin les conditions politiques, économiques comme le progrès technique nous permettent-elles de passer de la semaine de quarante-cinq heures à la semaine de quarante heures ? Il faut donc que l'ensemble du pays connaisse ces éléments d'appréciation pour qu'il sente qu'il est non seulement partie dominante mais également partie prenante.

A cet égard, l'information de la nation est particulièrement pauvre, et je suis excessivement choqué, comme mes collègues de la commission des finances, de voir que seulement quelques journaux parlent de temps à autre de ces grands problèmes. Je sais bien que le Gouvernement n'exerce pas d'action directe officielle sur la presse, bien sûr (*Sourires*) — tout au moins il le déclare. Toujours est-il que quels que soient les moyens qu'il envisage, il faut que l'ensemble de la nation soit mieux informée et à cet égard la presse française est une des presses les plus pauvres intellectuellement du monde.

M. Henri Longchambon, rapporteur. Certainement !

M. André Armengaud, rapporteur pour avis. Ceci dit en passant, je regrette qu'à ce sujet nul ne sente l'immense appel qui permette à la nation de sentir tout ce qui est humain et vivant dans le plan comme tout ce qui découle des travaux des commissions de modernisation.

Je voudrais en venir maintenant au problème des équilibres. C'est la partie peut-être la plus ennuyeuse de mon propos qui sera brève. Vous vous étonneriez en effet, mes chers collègues que la commission des finances ne se soit pas posé des questions à ce sujet.

L'équilibre financier peut-être compromis pour différentes raisons, soit parce que le taux d'expansion est trop faible, soit, comme l'a dit hier M. Giscard d'Estaing, parce qu'il est trop élevé sous l'effet des pressions très fortes. Il peut également l'être parce que les sommes consacrées à l'investissement sont insuffisantes, parce que le volume de la consommation est trop élevé. Sur ce point, j'ouvre une parenthèse : la France est un pays qui tend trop à consommer, pas assez à investir.

A cet égard, l'information à laquelle je faisais allusion tout à l'heure étant insuffisante, les Français ne sentent pas la nécessité de faire un plus grand effort d'investissement, quitte, bien entendu, à l'orienter comme il convient.

D'autres raisons font que l'équilibre financier est imparfait. Il y a le fait que les rémunérations particulières croissent plus vite que la production de certains secteurs d'activité et, malheureusement, cela risque d'être le cas puisque, actuellement, nous constatons que les salaires montent à la cadence de 2,5 p. 100 par trimestre dans l'ensemble du secteur privé, soit 10 p. 100 par an, alors que l'augmentation de la production ne doit guère progresser que de 5,5 p. 100 par an. Nous risquons donc, si cette situation se maintient, d'avoir un déphasage très sérieux entre les deux courbes de progression et, par là même, de connaître un risque d'inflation non négligeable.

Il peut y avoir encore déséquilibre parce que la répartition quantitative ou qualitative des investissements n'est pas correcte ou parce que nous subissons des chocs et des traumatismes comme ceux que nous risquons de ressentir avec le repliement des Français revenant d'Algérie, qui va nécessiter des investissements nouveaux, non prévus dans le plan, en matière de logements notamment.

Enfin, il y a le fait que certains secteurs prélèvent trop sur d'autres. Sur ce point, je dois regretter que la politique du Gouvernement en matière de circuits de distribution n'ait pas été plus ferme. Pourtant, Dieu sait si, dans cette assemblée, depuis 1947, nous n'avons cessé, non seulement de jeter des cris d'alarme — ce qui est facile — mais aussi de proposer des solutions.

Quoi qu'il en soit, par le volume de ses commandes, le Gouvernement est en mesure d'infléchir le taux d'expansion. J'ai

fait allusion tout à l'heure à la règle de l'adjudication. Je n'y reviens pas, mais la question est de savoir si la « programmation » des commandes des établissements et des entreprises publiques est suffisante et, aussi, s'il ne sera pas nécessaire de charger une entreprise publique de toutes les commandes d'Etat de manière à assurer leur « programmation » dans le temps.

Je n'insisterai pas sur le contrôle de l'autofinancement, non plus que sur les avantages à accorder à l'épargne réinvestie. Je rappellerai cependant que d'autres pays comme l'Allemagne et les Etats-Unis y ont recouru à certains moments, en fonction de la conjoncture économique, en faisant varier les taux d'impôt en faveur ou contre l'épargne dépensée ou réinvestie. A cet égard, il semble qu'il faut développer une action dynamique dans ce domaine.

En ce qui concerne la procédure des quasi-contrats, M. Giscard d'Estaing en a dit quelques mots hier. Malheureusement, la réponse à la question écrite que j'avais posée précisait qu'il n'y avait que cinq quasi-contrats signés il y a trois ou quatre mois. C'est évidemment peu dans une économie qui se dit largement contractuelle et orientée par l'Etat.

Nous pouvons regretter aussi qu'une des idées que nous avons évoquée ici en 1960, quand nous avons voté la réforme fiscale portant dégressivité de l'amortissement, celle de créer une Société Nationale des biens d'équipement n'ait pas été retenue. On peut regretter également que la Société pour la conversion et le développement industriel (SODIC), établissement financier créé par l'Etat, n'ait pas le statut d'une banque d'affaires d'Etat pouvant prendre des participations, lorsque c'est nécessaire pour lancer des productions nouvelles, ou bien que l'on n'ait pas créé — autre variante, qu'avait soulignée M. Leenhardt à l'Assemblée nationale — une Société Nationale d'Investissements, banque d'affaires d'Etat, qui pourrait prendre le relais des banques privées lorsque, certains investissements étant considérés comme nécessaires par la puissance publique et le plan, aucun preneur ne se trouve sur le marché pour réaliser les opérations en cause.

Cela dit, l'équilibre social joue aussi un rôle essentiel et j'y ai fait allusion tout à l'heure en indiquant à quel point il paraît fondamental à la commission des finances qu'il y ait une meilleure représentation des éléments syndicaux dans les commissions du plan. Mais un autre problème se pose : c'est celui de savoir si en raison de la distorsion du développement des différentes industries, de la hausse très importante des salaires dans certains secteurs et de la stagnation dans d'autres — j'ai donné l'exemple de la hausse des salaires dans l'électronique — il ne serait pas nécessaire de prévoir à un moment déterminé la surcompensation des salaires de manière à éviter que le personnel actif dans les entreprises où le salaire est plus bas ne soit attiré vers les entreprises en expansion lesquelles verront sans cesse monter les prix de leur main-d'œuvre, des rémunérations et indirectement des prix, tandis que d'autres activités, non moins importantes pour la nation, perdront la main-d'œuvre dont elles ont besoin. Ce problème de surcompensation se pose donc entre les différentes branches professionnelles. Je demande à M. le commissaire au plan de réfléchir à cette question.

J'en dirai d'ailleurs autant en ce qui concerne la différence de niveau de vie entre populations agricoles et populations urbaines ; sans insister à cet égard, la même question de la compensation se trouve posée.

Sur le plan général enfin, il paraît difficile de réaliser la décentralisation sans un rapprochement des niveaux de vie, ce qui pose un problème de structures, de moyens de financement et de développement des activités régionales. Toutes une série de gens commencent à y penser, témoin le dernier congrès des jeunes patrons de la semaine dernière ou les confrontations des thèses politiques entre eux, la C. F. T. C. et la C. G. C., ces jours derniers.

De l'équilibre technique entre les branches d'activité, je ne dirai rien, si ce n'est que j'ai une inquiétude. Je suis préoccupé du fait que le Gouvernement laisse se développer la compétition sans frein dans les industries dans lesquelles l'investissement est excessivement coûteux. Je citerai le cas de l'automobile. Nous voyons des modèles des différentes maisons françaises se superposer presque identiques à eux-mêmes. Le même problème se pose chez nos partenaires du Marché commun. Je sais bien qu'il est difficile d'avoir une action sur nos partenaires, mais au moins chez nous pourrions-nous en avoir une qui les inciterait peut-être à être raisonnables. Je suis inquiet à cet égard de l'attitude passive du Gouvernement à l'égard d'entreprises — dont l'une est publique — qui cherchent à lancer des modèles pour « piquer », je m'excuse de l'expression, des clients au voisin, alors que le problème n'est pas celui-là.

J'en dirai autant d'ailleurs d'une série d'industries mécaniques. Là aussi une coordination est nécessaire; une véritable planification à l'intérieur de ces industries est fondamentale. Je regrette à ce sujet que la commission des industries de transformation n'ait pas eu la sagesse de faire des propositions, en dépit des recommandations de ses dirigeants.

L'équilibre humain — M. Longchambon en a parlé hier — suppose la démocratisation de l'enseignement qui doit permettre à un beaucoup plus grand nombre d'enfants d'origine modeste de parvenir aux études supérieures. Je ne veux pas en dire davantage.

Je veux tout de même faire observer qu'il y a certains risques de déséquilibre financier dans le cadre du contexte national qui ont pour cause le nombre de rapatriés nouveaux qui se présentent à nous, la très étroite marge dans laquelle peuvent se faire les investissements nouveaux, étant donné le budget excessivement serré de la Nation, et le maintien des dépenses militaires fort importantes sur lesquelles il sera débattu lors du prochain collectif.

J'en viens maintenant — ce sera la fin de mes explications, avant de passer à l'exposé des amendements — au contexte international. M. Giscard d'Estaing y a fait allusion hier — et M. Massé plus encore — en indiquant que nous nous trouvons dans une situation paradoxale. Nous sommes actuellement le pays qui a mis au point un plan alors qu'il a signé le traité de Rome dont je ne veux pas qualifier le libéralisme tant il est excessif à notre époque, sauf dans le domaine agricole, encore que je ne sois pas tellement sûr que le mécanisme mis en œuvre, dit du prélèvement, assure à l'agriculture française les débouchés qu'elle peut espérer demain, étant donné le comportement de certains de nos partenaires.

En réalité, nous nous trouvons dans une situation extraordinaire. Il y a, d'une part, en France un plan qui définit les objectifs; il y a, d'autre part, des partenaires, soit atlantiques soit du Marché commun, dont en général la pensée est absolument opposée à la nôtre.

Commençons par ceux qui sont extérieurs au Marché commun, comme les Etats-Unis d'Amérique. En 1953, quand on se rendait aux Etats-Unis, on entendait les dirigeants américains dire: « L'Europe va se faire. C'est merveilleux. Nous aurons enfin un partenaire avec lequel nous pourrions nous entretenir, un partenaire chez qui il y aura de l'ordre ».

Maintenant que le Marché commun commence à être une petite réalité, la réaction américaine, que j'ai sentie moi-même à différentes reprises, notamment en février et en mars dernier, est celle-ci: « Quel adversaire allons-nous avoir maintenant! Notre adversaire, ce n'est plus la Russie soviétique, c'est le Marché commun. Les pays membres ne vont pas accepter nos surplus. Maintenant qu'ils ont développé leur production industrielle, ils ne vont pas accepter nos automobiles, nos productions industrielles en surplus! »

L'Amérique en est arrivée à ce point d'inquiétude qu'outre le protectionnisme douanier elle pratique des prix de dumping dans l'industrie chimique, ce qui a amené la communauté économique européenne — Dieu sait pourtant si elle est pro-américaine et si peu domestiquée par l'Amérique! — à préparer des textes anti-dumping, pour freiner, au moins en France, l'importation de toute une série de produits chimiques, notamment dans le domaine de la pétrochimie et de la carbochimie et pour lesquels le commissariat général au plan avait demandé des investissements considérables tant aux Charbonnages de France qu'aux industries pétrolières.

Le Congrès américain vient de rejeter la proposition gouvernementale tendant à réduire les emblavements dont l'écoulement de la production serait garanti, ce qui aboutit à maintenir les surplus agricoles à déverser sur l'Europe. En ce qui concerne les matières premières industrielles fondamentales, leur production est maintenue intégralement en dépit des surplus existants.

Enfin, le Sénat américain se prononce sur la prorogation de la loi actuelle sur le sucre et prévoit des mesures particulières portant sur le coton qui tendent à freiner les importations en provenance de pays qui ne s'imposeraient pas eux-mêmes des restrictions de production en matière de cotonnades.

Je me demande dans quelle mesure les Américains, qui viennent nous parler de libéralisme, ne sont pas, en la circonstance, en train de détruire eux-mêmes leur philosophie par une politique qui tend uniquement à chercher à domestiquer l'Europe à leur profit.

Je pense à cet égard, monsieur le commissaire général au plan, qu'il faut faire ressortir à nos partenaires américains que si nous sommes ensemble dans le monde atlantique il doit y avoir égalité de traitement et non pas une nouvelle forme de colonisation, la colonisation par l'argent.

J'ajouterai d'ailleurs une observation concernant nos autres partenaires.

La Grande-Bretagne est-elle disposée à importer chez elle un certain nombre de productions européennes, notamment les productions agricoles françaises ou, au contraire, entend-elle simplement exporter chez nous ses propres difficultés sans importer chez elle les nôtres? A cet égard, nous n'avons obtenu jusqu'à présent aucune réponse satisfaisante de la part de M. Heath.

En ce qui concerne l'Allemagne, la répartition des tâches avec la France est également modérée en dépit des visites officielles et de propos éclatants. J'en veux pour preuve la politique de la Lufthansa à l'égard de Sud-Aviation. Le premier geste de la Lufthansa a été d'acheter un bi-réacteur américain dont chacun sait qu'il n'a pas la réputation de la *Caravelle*.

Si on appelle cela de la coopération, je voudrais bien que l'on m'explique comment? (*Très bien!*)

En ce qui concerne l'Italie, nous avons sans cesse débattu à l'assemblée parlementaire européenne la coordination de l'énergie. Nous n'avons eu que des réponses modestes. Nous avons seulement entendu un festival italien au cours duquel tous nos partenaires — je prends à témoin nos amis MM. Carassonne et Bouché — ont défilé les uns après les autres, quel que soit leur parti politique, pour expliquer que seule la politique de M. Mattei était correcte et qu'il fallait, au profit des seuls intérêts italiens et au nom de l'Europe noire aux autres entreprises énergétiques européennes, notamment aux houillères.

Dans ces conditions, je demande au Gouvernement s'il considère vraiment sérieuse une politique de planification avec des partenaires qui — c'est le moins qu'on puisse dire — ne cherchent qu'à profiter du Marché commun au détriment des intérêts nationaux alors que la France a joué sans cesse le jeu à l'intérieur de ce Marché commun. (*Très bien!*)

Le commissariat général au plan m'a d'ailleurs précédé dans ses propos. Dans le rapport de la commission générale des économies et du financement, page 37, les commentaires de la commission sont particulièrement sévères à l'égard de nos collègues et ont fait ressortir la divergence des politiques d'investissement suivie dans ces différents pays, considérée comme très dangereuse par le défaut ou par l'accélération des investissements réalisés: « De tels excès sont d'autant plus à craindre que l'existence même du Marché commun stimule les investissements dans les différents pays membres, en considération des difficultés accrues que voient s'ouvrir les industriels. Il va de soi qu'une mévente est inévitable, si chaque pays raisonne en fait, ce qui est presque le cas, comme si le nouveau Marché commun n'était ouvert qu'à lui seul ».

Je n'insisterai pas sur ce point. La libéralisation générale des échanges telle que nous l'avons prévue, ne permet plus aucun contrôle sur la nature et le volume de nos importations.

Enfin, la libéralisation générale en matière de capitaux ne permet aucunement de freiner les investissements de capitaux étrangers dans les domaines déjà pléthoriques.

Je pose la question à M. le commissaire général au plan: est-il normal que la General Motors et Ford fassent des investissements formidables en matière automobile en bénéficiant d'études faites et déjà amorties aux Etats-Unis. Ces investissements représentent déjà 10 ou 12 milliards par type de voiture automobile. C'est cela que Ford Cologne et General Motors Opel ont en moins à dépenser; ce qui fait qu'indirectement une concurrence déloyale s'établit à l'égard des entreprises européennes par le truchement des prolongements des entreprises américaines.

J'affirme une fois encore que ce n'est pas jouer le jeu que de laisser s'installer librement les capitaux de pays tiers — j'en dirais autant des capitaux russes si c'était le cas — en Europe contre les intérêts des entreprises européennes. C'est aller à l'encontre des intérêts de l'Europe et en particulier de la France. Sur ce point, le Gouvernement a manqué de tonus s'il entend voir se créer une Europe organisée, vigoureuse, coordonnée et planifiée.

Quels sont les moyens de défense devant cette situation? Bien sûr, on nous parle toujours d'augmenter nos exportations,

mais là aussi il y a des limites car M. Ehrard demande à l'industrie allemande d'augmenter les siennes. M. MacMillan en demande à l'industrie britannique d'augmenter ses exportations. M. Fanfani en demande autant à l'industrie italienne. Chacun cherche, en fait, à exporter chez le voisin. Le résultat, c'est que, lorsque Renault exporte une voiture en Allemagne, il perd beaucoup d'argent. Il en est de même pour Volkswagen lorsqu'il vend une voiture en France. Cette manière de concevoir la construction économique européenne me paraît absurde. En réalité, à notre époque, il faut tenter une coordination et non pas se livrer à une telle compétition. Ce mot de compétition n'a presque plus aucun sens en matière commerciale quand il y a compétition entre les philosophies, entre de grands blocs ou dans les domaines difficiles des recherches nouvelles; mais la compétition dans le domaine commercial courant, sauf chez les couturiers ou les tapissiers où seul le goût de chacun permet de faire un choix, paraît aberrante au moment où nous avons un immense effort à faire, celui d'accroître en commun le niveau de vie des populations européenne et des populations des pays associés d'Afrique.

Aussi, le développement des exportations me paraît avoir ses limites. J'ajouterais d'ailleurs qu'il y en a d'autant plus lorsqu'on voit ce qui se passe dans des pays voisins où nous avons de solides amitiés et où nous avons perdu notre position privilégiée par maladroites successives.

Je voudrais prendre le cas de la Tunisie. C'est un pays qui est aujourd'hui à l'heure italienne et à l'heure américaine. Quels intérêts voit-on sans cesse représentés en Tunisie? Ceux de M. Mattei et des grandes entreprises américaines. On ne voit plus du tout ceux des entreprises françaises. Par conséquent, les exportations de la France vers ce pays, qui fut un de nos amis, ont été réduites considérablement par la présence de gens qui sont nos associés et nos alliés et qui sont à l'occasion nos concurrents. Le mot « alliés » est employé dans les salons mais c'est le mot « concurrence » que l'on emploie pour le travail. (*Très bien !*)

La deuxième solution, quelle est-elle? C'est convaincre nos partenaires qu'ils doivent eux aussi procéder à la planification. Vous l'avez d'ailleurs dit vous-même, monsieur le commissaire général au plan dans votre exposé. C'est évidemment très difficile.

Difficile, pourquoi? Non pas parce que l'idée choque. Je sais bien que la première fois qu'à l'Assemblée parlementaire européenne — mes collègues, MM. Bousch et Carcassonne en sont témoins — j'ai soulevé cette question, j'avais l'air d'un personnage lunaire, d'un personnage grossier.

Comment! disait-on, il se permet, dans une assemblée libérale, composée de gentlemen, de parler de planification, de prononcer ce mot qui a une odeur presque marxiste; il est vraiment effroyable! Ce garçon se conduit très mal.

Depuis, les choses ont un peu évolué. On dit maintenant: c'est peut-être un original.

Mais quand je suis relayé par M. Bousch, par M. Carcassonne, éventuellement, de temps en temps, par un collègue étranger, et maintenant par M. Marjolin lui-même, on se dit: tiens! la planification n'est plus un mot malsonnant.

Il nous faut poursuivre l'effort de persuasion: vous le savez, hier, la Belgique a mis sur pied un organisme de planification, certes très modeste, mais existant quand même.

En Italie, M. Tremollin, à la Table ronde de l'Europe, a répondu à votre serviteur, qu'il fallait une planification européenne, que c'était bien sa pensée, ce qui veut dire que, peut-être, l'économie italienne évoluera dans ce sens, dans la mesure où M. Mattei l'acceptera. En Allemagne, M. Ehrard envisage une planification *ad usum delphini*, pour les très grandes entreprises allemandes qui se répartissent les tâches entre elles. Chacun sait que la fameuse loi allemande sur les cartels n'est pas opposable aux grandes professions et industries fondamentales. Par conséquent, on peut toujours, en parlant de la libre concurrence, s'arranger pour maintenir des secteurs réservés.

A cet égard, M. Ehrart peut évidemment jouer avec une certaine adresse.

L'Angleterre nous envoie, grâce aux conférences brillantes de M. Massé en Grande-Bretagne et au succès du plan français, un certain nombre d'honorables personnages qui viennent voir comment fonctionne « sa maison ».

Il y a donc une possibilité d'intervention, une possibilité de convaincre nos partenaires, mais à une condition, c'est que

la politique que nous menons en Europe ne soit pas tellement superbe que nous donnions l'impression de vouloir diriger l'Europe à notre seul gré. Il n'est donc pas conciliable, pas compatible d'inviter nos partenaires à une planification à droite comme celle que leur propose M. Massé et de leur dire en même temps: « L'Europe c'est nous ».

Aussi, je livre à M. le commissaire au plan ces méditations sur l'action à mener; toujours est-il qu'il faudra beaucoup d'adresse en la matière pour sortir de l'impasse présente.

J'ai en terminé. La commission des finances a demandé, comme la commission des affaires économiques, qu'il y ait un dialogue entre le Gouvernement et le Parlement à l'occasion du plan. Les amendements qui seront discutés en temps voulu portent sur l'intervention du Parlement et ce dialogue.

Nous avons demandé qu'on nous présente non point un rapport sur le prochain plan, mais un projet de loi définissant les lignes directrices de ce plan. Pourquoi un projet de loi? Parce que la Constitution est ainsi faite que le seul moyen d'expression du Parlement s'exprime à l'occasion du vote de projets de lois, puisque nous ne pouvons discuter de motions et même de résolutions. Par conséquent, tenus par la rigueur d'une Constitution rigoureusement et restrictivement interprétée, nous en sommes venus à cette solution. Je ne prétends pas que ce soit la meilleure; si l'intelligence du Gouvernement lui permet de trouver une meilleure solution, nous sommes prêts à l'envisager.

Pour l'instant, devant les textes tels qu'ils sont, nous nous sommes bornés à déposer un amendement qui cadre avec la Constitution. C'est là le minimum que puisse faire le Parlement, pour le moins en ce qui nous concerne.

Le deuxième amendement vise notamment une meilleure articulation entre le plan lui-même et l'aménagement du territoire.

Le troisième amendement a trait à des prévisions purement budgétaires en ce qui concerne la liaison Rhin-Rhône, c'est-à-dire à l'engagement de crédits qui étaient prévus par la lettre rectificative.

Par conséquent, sur ces points, nous nous expliquerons lorsque la discussion des amendements sera venue.

J'en viens à ma conclusion. Elle sera double. Sur le plan financier, j'ai indiqué, chemin faisant, les différentes inquiétudes que nous pouvons avoir, d'une part, pour des raisons de caractère interne — le risque de déséquilibre — d'autre part, et surtout pour des raisons de caractère externe — la pression du Marché commun, la libéralisation des échanges, la méconnaissance par nos partenaires de la notion de planification.

Il me faut aussi faire une allusion, très brève, à la politique, car nous sommes encore une assemblée politique en dépit des projets qui, de-ci de-là, veulent nous transformer en un nouveau Conseil économique, muet, bien entendu, et obéissant.

Désirant demeurer une assemblée politique, nous avons à liquider un certain nombre de mythes.

D'abord celui du succès de l'économie de la V^e République. A cet égard, je veux me référer au livre de Michel Drancourt, dont chacun connaît les liens avec le Gouvernement et qui, lui-même, fait observer que la politique économique française étant plongée dans le bain de l'économie occidentale et libérale, il faudrait sans délai coordonner l'économie française avec celle des pays voisins, sans quoi les risques de choc seraient assez grands.

Les succès obtenus depuis quatre ans l'ont tout de même été au détriment de la monnaie puisqu'elle a subi une dévaluation sensible. En fait, les succès actuels sont la suite, le résultat des travaux entamés depuis des années grâce aux plans successifs.

Je me permets de rappeler à cet égard que lorsque M. Coudé du Foresto et moi-même nous avons rapporté le II^e plan ici, nous avons fait ressortir très clairement que ses propositions n'auraient d'effet qu'à partir de 1960-1961. C'est bien là l'échéance que nous avons annoncée; par conséquent, je pense qu'en la matière les gouvernements sont solidaires, qu'ils sont les héritiers les uns des autres et qu'aucun ne peut se permettre de dire que c'est lui seul qui a réglé les problèmes économiques de la nation.

Je voudrais maintenant parler d'un autre mythe: celui de la puissance de l'Etat.

Lorsqu'il n'y a plus qu'un contact direct entre le pouvoir et les professions, il n'existe plus rien pour empêcher des groupes

de pression d'intervenir avec tout ce que cela comporte auprès de la puissance publique, auprès de ce qui se prétend être l'Etat. Par conséquent, quand ces groupes de pression commandent, il n'y a plus d'Etat, et quand il n'y a plus d'Etat, comment demander à nos partenaires de l'Occident d'avoir une politique de planification conforme à la nôtre qui, n'ayant pas été arbitrée par un pouvoir libre, leur semble une politique imposée par des groupes de pression et non une politique de planification ?

Enfin, j'en viens à parler du Parlement.

Un article récent n'a pas caché qu'il fallait, bien entendu, museler le Parlement parce que celui-ci était bien incapable de comprendre les problèmes du plan. M. Maurice Duverger, voilà trois jours, écrivait dans un article qu'à part lui-même et quelques autres éléments du P. S. U. personne ne comprenait rien au plan.

Je voudrais faire observer que, dans notre assemblée, les problèmes relatifs au plan ont été sans cesse traités, soit par la commission des finances, soit par la commission de la production industrielle, soit par la commission des affaires économiques du premier Conseil de la République et de ceux qui l'ont suivi. En 1947, notre commission des finances a demandé que des réfections d'impôts prévues soient opérées uniquement en faveur des investissements figurant au plan. Tous les ans, nous nous sommes battus pour demander que les principes mêmes du plan régissent la politique financière du Gouvernement.

Dans le même temps, un certain nombre de folliculaires viennent nous expliquer qu'en dépit de leur talent le Parlement est incapable de comprendre les problèmes du plan. Qu'est-ce que cela signifie au moment où, dans les instances les plus élevées, on vient dire que nous n'avons pas la parole et que les intermédiaires n'ont qu'à se taire ? Je me demande quelle est cette conjuration ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

En fait, nous sommes des juges, nous aussi ; mais des juges élus, ceux de la nation et, par là même, les juges du Gouvernement.

Nous sommes attachés au principe du plan, d'une économie planifiée, programmée, concertée dans l'intérêt public — peu importe le mot. De l'extrême droite à l'extrême gauche, les derniers congrès ont confirmé cette attitude, ce consentement commun de ceux qui ont la responsabilité politique dans la nation. Nous voulons le succès du IV^e plan.

La commission des finances vous a montré les périls qui en menacent la réalisation : d'une part, des déséquilibres fondamentaux dont le commissaire général du plan n'est pas responsable, mais qui existent et qui sont dus parfois à l'absence de sagesse du pouvoir, qui veut s'attaquer à trop d'objectifs à la fois ; d'autre part, des déséquilibres extérieurs que j'ai peut-être évoqués avec un peu de verdeur. Nous vous avons indiqué un certain nombre de remèdes que nous voyons à ces risques.

Evidemment, je pourrais m'arrêter là en vous demandant de voter sans autres amendements que ceux de la commission des finances ou de la commission des affaires économiques le projet de loi qui nous est soumis.

Je voudrais cependant présenter encore une observation.

Actuellement, dans le monde occidental, la démocratie à nouveau se cherche et l'on se demande comment on peut marier et la représentation, le régime parlementaire et l'efficacité de l'exécutif et de l'économie.

Récemment, le club Jean-Moulin, le cercle de Tocqueville et Citoyen 60 ont lancé une enquête sur le renouvellement de la démocratie et ont posé la question de savoir comment on pourrait lutter contre cette maladie des démocraties modernes qu'est l'apolitisme. En fait, pour lutter contre celui-ci, il faut que le plan soit l'œuvre des citoyens, l'œuvre de la nation et qu'il y ait un équilibre politique entre l'exécutif et le législatif.

A quoi servirait un plan, si parfait soit-il, s'il n'y avait plus de vie politique dans la nation, plus de démocratie ? A quoi sert un plan sans démocratie ?

On peut répondre qu'il sert à développer la nation, à lui donner, bien entendu, ce qu'il lui faut pour assurer et développer son niveau de vie ; mais à quoi sert l'élévation du niveau de vie si le Français n'a plus d'âme, si le pays n'a plus d'âme ?

Nous avons, à cet égard, un immense effort à faire dans l'Occident pour opposer à la planification de l'Est une planification occidentale aussi dynamique, mais qui laisse à l'homme son expression.

Il n'y a pas démocratisation du plan si toutes les questions posées pour son élaboration et sa réalisation se résolvent par un simple oui ou un simple non. (*Très bien ! à droite.*)

Il y a démocratisation si, toutes les options politiques étant prises par les élus de la nation après une profonde discussion, le Parlement, les masses, tous étant dûment informés, on aboutit à un plan qui est conforme à ce que désire l'ensemble de la nation et aux nécessités du pays.

Un sénateur à gauche. Très bien !

M. André Armengaud, rapporteur. Il n'y a pas démocratisation du plan si le pouvoir dicte le plan, s'il l'octroie à un parlement croupion, à un parlement qui s'est couché. Il n'y a pas d'ardente politique hors de la démocratie parlementaire, car celle-ci vit par le dialogue et, jusqu'à présent, nous avons souffert de ce manque de dialogue.

Nous souhaitons, monsieur le commissaire général au plan, qu'à l'occasion de ce débat purement technique, le problème fondamental de la vie politique du pays soit enfin réglé pour que nous ne soyons pas opposés, les démocrates d'un côté, le pouvoir de l'autre. Il s'agit de faire vivre la nation.

Il faut, à cet égard, que le pouvoir change de comportement ; nous espérons que grâce à tous, grâce à la démocratisation du plan, nous parviendrons à ce résultat. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre gauche, à droite et sur plusieurs bancs au centre droit.*)

M. le président. La parole est à M. Menu, rapporteur pour avis, au nom de la commission des affaires sociales.

M. Roger Menu, rapporteur pour avis de l'ensemble du projet au nom de la commission des affaires sociales. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, mes éminents collègues, MM. Longchambon et Armengaud, ont brillamment exposé les aspects généraux et financiers du plan. Il me revient d'examiner avec vous ce document dans sa partie sociale.

Tout en évitant les redites, je manifeste cependant quelques scrupules à m'exprimer devant vous, monsieur le ministre, et surtout devant vous, monsieur le commissaire général du plan, qui, depuis plusieurs semaines, êtes plongés dans le flot débordant de l'éloquence parlementaire. En m'écoutant, peut-être penserez-vous que la sagesse consiste à pratiquer la patience et le sourire pour entendre ce qu'on connaît bien soi-même exposé par quelqu'un qui le connaît moins. Aussi limiterai-je mon intervention à quelques projections sur les aspects sociaux du plan — je vous prie de m'excuser, mes chers collègues, si je n'évoque pas entièrement la multitude des problèmes posés par un sujet aussi vaste.

Votre commission des affaires sociales a longuement examiné les documents du plan. Son président a reçu mission d'en analyser le contenu social et de présenter des conclusions d'ensemble, mais trois chapitres importants feront l'objet d'un examen ultérieur, sur présentation de rapports spéciaux plus détaillés. L'emploi sera traité par M. Chazalon, l'équipement sanitaire et social ainsi que le problème de la vieillesse par M. le docteur Plait, les problèmes sociaux dans les départements d'outre-mer par M. Marie-Anne.

Nous n'avons pas voulu examiner à part les graves questions sociales agricoles. Leur ampleur et leur diversité revêtent souvent un aspect économique qui les place dans le champ de vision de la commission saisie au fond.

Il est indéniable que l'ensemble social examiné dans ce rapport s'adresse aussi au monde rural. Par la nature même de ses objectifs, le IV^e plan marque certainement un nouveau départ. Il convient de constater l'importance qui lui est accordée dans la presse et dans l'opinion publique, ce qui contraste avec la discrétion qui caractérisait autrefois la publication de tels documents.

A des titres divers, les trois plans qui se sont succédé depuis 1945 ont été marqués par le succès. Tous les observateurs français et étrangers s'accordent à reconnaître que la planification française présente un caractère original. Des Russes et des Américains sont venus en constater sur place les résultats. Cela est à l'honneur du commissariat au plan auquel il convient de rendre hommage pour la valeur et le sérieux du travail qu'il réalise dans des conditions difficiles avec de très faibles effectifs.

Le plan, donc, est un moyen mis au service d'une politique. Pour examiner ses prévisions et ses objectifs et pour analyser

les conditions de sa réussite, il est utile de le replacer dans l'évolution qui, en quinze ans, a vu se constituer progressivement une forme complexe, mais incontestablement spécifique de planification non impérative.

S'insérant dans une économie mixte où coexistent de multiples centres de décisions, le plan n'est ni une simple prévision des tendances les plus probables de l'activité économique d'ici à 1965 ni une norme impérative assortie de récompenses et de sanctions. Décrivant un avenir économique vraisemblable et souhaitable, il comporte une pluralité d'aspects que l'introduction résume parfaitement en distinguant les perspectives à long terme qui l'éclairent et le compte prévisionnel qui lui sert de cadre de référence, les objectifs prioritaires inscrits dans ce cadre, l'ensemble des décisions à prendre dans l'immédiat et le domaine des options réservées à intervenir au cours du temps.

Une telle continuité n'exclut pas certaines innovations que l'on peut classer en innovations voulues et en innovations imposées ; les premières intéressent les méthodes d'élaboration du plan et son contenu ; les secondes tiennent à l'ouverture croissante de nos frontières ainsi qu'à la contradiction existant entre la liberté des comportements économiques et la nature des objectifs visés.

L'élaboration du IV^e plan a marqué de nombreux progrès tant en ce qui concerne les consultations auxquelles elle a donné lieu que les méthodes mises en œuvre. Cependant, la procédure d'élaboration, même améliorée, nous amène à énoncer deux observations qui rejoindront d'ailleurs celles qu'ont formulées MM. Longchambon et Armengaud.

La première porte sur le caractère démocratique de la consultation engagée auprès des groupes sociaux professionnels intéressés. Si nous pouvons nous réjouir de voir les salariés participer aux travaux des commissions, il faut constater que leur effectif représente encore une faible proportion. Or, il est indispensable d'associer au maximum les groupes sociaux professionnels, syndicalistes et familiaux, non seulement à la préparation, mais également au contrôle de l'exécution du plan. La grande affaire de la France doit être l'affaire de tous les Français.

Il faut aussi que le plan soit placé à la portée de l'opinion. Nous connaissons des groupements populaires qui ont mis ce sujet à l'étude aux divers stades de leurs instances. Nous nous en réjouissons vivement, comme nous nous réjouissons, monsieur le ministre, de l'intention exprimée hier par M. le ministre des finances de procéder à l'édition d'une brochure destinée à une grande diffusion.

La seconde observation porte sur le fait que le Gouvernement a négligé le rôle essentiel du Parlement en assumant à lui seul les choix politiques. Le IV^e plan couvre les années 1962 à 1965. Il est donc entré en application depuis le 1^{er} janvier 1962. Nous avons à en délibérer aujourd'hui et il est permis de se demander quel est le rôle précis du parlementaire devant cette situation de fait. Or, la préparation du plan comporte initialement le choix des orientations à donner et des moyens à employer. Ces choix correspondent bien à une volonté politique. Comment a-t-on pu ignorer le Parlement ? Je sais ce qui peut être répondu : c'est la première fois qu'un débat aussi large s'ouvre devant notre assemblée. Cela est vrai. Jusqu'alors seul le II^e plan a fait l'objet d'une procédure parlementaire, après coup, elle aussi. A l'époque le nombre des séances consacrées à la discussion, le nombre des orateurs inscrits et l'ampleur des interventions furent plus réduits qu'en 1962, ce qui faisait dire récemment au ministre des finances devant l'Assemblée nationale que le rythme d'expansion des débats était beaucoup plus rapide que le rythme d'expansion du IV^e plan. Cette boutade ne condamne pas le rôle véritable que la représentation nationale peut jouer dans la préparation effective d'un plan à caractère économique et social. Nous avons trop conscience de l'importance des problèmes en cause pour nous satisfaire d'une mission d'observateur (*Très bien ! à gauche.*)

Le Gouvernement peut penser que le Parlement est trop souvent critique, mais la critique objective est bonne si elle n'est pas systématiquement négative. Or, nous voulons vous aider, monsieur le ministre, à réaliser une grande œuvre pour la France et pour les Français. C'est pourquoi nous demandons à être consultés au moment des orientations. Si les déclarations qui nous ont été faites doivent donner un sens véritable aux débats futurs, le Parlement vous en exprimera toute sa gratitude.

C'est la première fois que le plan aborde l'aspect social du développement. C'est pourquoi votre commission des affaires sociales y est particulièrement attachée et veut vous faire part de ses observations.

Les plans antérieurs s'en tenaient à de larges orientations données à l'économie. L'objectif fondamental était alors d'établir

des ordres d'urgence et des priorités pour la modernisation de l'équipement et l'harmonisation d'un développement mieux équilibré. Le troisième plan visait aussi à soutenir l'économie et à combattre l'inflation. Le IV^e plan veut donner une orientation au développement social. Son contenu traite des fins sociales rendues possibles par le développement économique. Mais on remarquera l'expression employée : « développement social » et non « progrès social ». Ainsi, la politique sociale n'est-elle pas présentée avec toute la hardiesse d'un progrès réel et adapté. Elle lie trop fortement dans sa conception et non pas seulement dans ses moyens le progrès social au développement économique. Cela est bien la conception d'économistes plus que de promoteurs de progrès humain.

En fait, le progrès social implique à la fois une doctrine et des programmes. La doctrine lui donne son fondement. Elle engage des prises de positions de départ qui marquent son orientation, à savoir celle de la justice sociale et celle de la solidarité sociale.

La notion de justice sociale met en jeu le concept et le mode de distribution des revenus, l'appréciation de la valeur du travail, de la rémunération de l'effort de l'homme dans la production des richesses, de la part qui lui revient dans le revenu global sous forme de salaire direct et de salaire indirect.

La notion de solidarité sociale élargit la conception de la justice sociale du cadre individuel au cadre collectif : solidarité des groupes professionnels, sur laquelle se fonde la politique des valeurs ; solidarité nationale sur laquelle se fonde la sécurité sociale dont le concept doit être lui aussi révisé ; solidarité internationale qui pose des problèmes d'harmonisation des politiques sociales ; solidarité avec les pays d'outre-mer qui nous demeurent attachés ; solidarité mondiale qui engage toute la politique sociale au regard du monde tiers.

Il n'est pas douteux que le plan ne définit pas de doctrine. Les options qu'il pose, telles que l'accroissement des richesses et des services collectifs, la solidarité particulière en faveur des plus défavorisés, ne constituent qu'une approche timide. En fait, la définition d'une politique sociale n'est pas seulement l'œuvre des planificateurs. C'est seulement lorsque la doctrine aura défini le progrès social et son fondement que les planificateurs pourront adapter les moyens en fonction du développement économique. Pourquoi n'aurions-nous pas un haut conseil du progrès social, où toutes les forces morales et sociales du pays susceptibles de donner à la doctrine, et à la politique sa valeur, son inspiration et sa coordination.

La création au sein des organismes du plan de commissions destinées à définir les moyens propres à réaliser le progrès social en fonction du développement économique, complètera opportunément le plan et lui donnera le contenu social qu'il n'a pas. Dans cette perspective, on pourrait envisager le rattachement au plan des commissions Prigent et Laroque et d'autres commissions similaires.

Ces considérations d'ordre général étant énoncées, nous retiendrons votre attention sur le délicat problème de la répartition du revenu national et, puisqu'il s'agit d'une politique sociale d'ensemble nous examinerons cette politique sous trois aspects essentiels : l'emploi, la rémunération et les prestations sociales, l'équipement social.

En ce qui concerne la répartition du revenu social, le taux de l'expansion économique ne manifeste pas obligatoirement une évolution sociale correspondante. Utiliser socialement les fruits de l'expansion, cela signifie un choix à effectuer entre les biens individuels de consommation et les biens collectifs, mais implique aussi une saine répartition du revenu national. Si le premier aspect de la question est valablement traité dans le plan, il faut dire que le problème de la répartition n'est pratiquement pas abordé. Il est seulement prescrit des confrontations périodiques sur l'évolution des revenus et sur leur répartition. Certes, il ne faut pas sous-estimer la difficulté de pratiquer une politique des revenus à travers le mécanisme de la société dans laquelle nous vivons. Il ne convient même pas d'en faire reproche au Gouvernement qui le premier soulève cette question. M. le ministre des finances avait raison de dire que la question n'était pas simple, car tout le monde dans cette affaire ne parle pas le même langage ; l'agriculteur n'a pas de son revenu la même notion que le salarié.

Il faut donc se mettre d'accord sur un certain nombre de définitions. Il faut également se mettre d'accord sur des instruments de mesure incontestables et incontestés. Nous ne méconnaissions pas ces difficultés, mais vous nous permettez cependant, monsieur le ministre, de vous faire part de nos observations.

La richesse économique d'un peuple ne résulte pas seulement de l'abondance globale des biens, mais aussi et plus encore de

leur distribution effective, suivant la justice, en vue d'assurer l'épanouissement personnel des membres de la Communauté. Telle est la véritable fin de l'économie nationale.

Pour ne pas renouveler certaines erreurs du passé, il ne suffit pas de produire, il faut que les richesses produites soient équitablement réparties et que le développement des divers secteurs soit harmonieux. Or, si le niveau de vie doit progresser à un taux uniforme pour tous, on peut estimer que celui qui est placé au bas de l'échelle sociale recevra une part nettement moins importante de l'accroissement de la richesse nationale que celui qui se trouve en haut de l'échelle des revenus. En définitive, l'écart entre le plus faible et le mieux pourvu ne pourra que s'accroître.

Telle est l'objection la plus grave que l'on puisse faire en examinant le plan. Il accroîtra la richesse de la Nation, mais il n'a pas l'intention très ferme de mieux la répartir. Il n'inscrit pas en toile de fond la lutte contre la pauvreté. Or, chacun sait que, dans notre pays, un tiers des habitants, familles populaires, personnes âgées, invalides, malades, une partie de la population agricole, vit encore sans pouvoir satisfaire les besoins essentiels qu'exigerait une existence décente.

Ce n'est pas en maintenant cet état de choses qu'on pourra faire croire à une partie de la population que le plan est un instrument nécessaire à une vie économique saine et expansive. Sans doute, cela pourra être corrigé par un accroissement des biens collectifs que le plan prévoit. Les biens collectifs, s'il ne s'agit pas seulement d'opérations de prestige, sont souhaités plus ardemment par les plus faibles. Mais cela reste insuffisant pour diminuer l'inégalité sociale et permettre à la justice d'être aussi complète que possible.

On pourrait parler plus longuement de la répartition des revenus, ce qui nous permettrait de poser le problème de la consommation que le plan a examiné d'une manière plus précise.

En effet, les objectifs de production ne sont valables que s'ils sont en accord avec les prévisions de consommation. Sans doute, en ce domaine, la science est encore imparfaite et incertaine. Le consommateur ne se commande pas comme une machine. Non seulement il est isolé, mais il se trouve aussi conditionné par une publicité qui représente probablement le plus magnifique gaspillage qu'un système économique puisse enfanter.

La remarque essentielle que nous pourrions formuler tient au fait que la projection sur la consommation future a été faite en tenant compte de la structure de la consommation passée. Or, est-on certain d'avoir bien exploré tout le potentiel que peut représenter la sous-consommation, celle des plus défavorisés.

S'il avait été possible de calculer la somme des privations de tant de familles et de personnes âgées dans les domaines de l'alimentation ou de l'habillement, on serait surpris des conséquences que cela pourrait avoir sur certaines productions agricoles et industrielles.

Pour être résolu, ce problème n'est pas seulement lié à une connaissance plus parfaite de l'ensemble des privations subies, mais également à une action concertée pour que la distribution commerciale soit disciplinée et ramenée à un coût raisonnable. Le plan ne manifeste pas de grandes possibilités d'intervention en ce domaine.

Il nous serait possible aussi de parler du développement régional, car la disparité régionale renforce la disparité des revenus et favorise l'inégalité sociale. Le problème de l'aménagement du territoire, de la décentralisation, de l'oxygénation de certaines régions devient de plus en plus urgent. Il sera abondamment traité par les spécialistes à la faveur des rapports techniques.

Je ne m'attarderai pas sur l'important chapitre de l'emploi qui sera traité dans le détail par M. Chazalon. Je me bornerai à formuler quelques brèves observations et à examiner avec vous le délicat problème de la durée du travail.

C'est à la création d'environ un million d'emplois nouveaux que nous devons assister entre 1962 et 1965. L'un des objectifs majeurs du plan est de réaliser le plein emploi. Cependant, certaines incertitudes président à la répartition de ces emplois : 1° le nombre réel des rapatriés ; 2° la décision heureuse qui vient d'être annoncée d'avancer au 1^{er} mars 1963 la date à partir de laquelle la durée du service militaire sera ramenée à dix-huit mois. Mais surtout, les données statistiques sont encore insuffisantes et fragmentaires. La carte des déséquilibres de

main-d'œuvre entre régions est incomplète. Aussi, les bases de prévision sont incertaines tant en ce qui concerne les disponibilités nationales que les sources de l'immigration. Les auteurs du plan en conviennent volontiers.

L'incertitude des possibilités de l'immigration et aussi ses dangers obligent d'ailleurs à réfléchir au moyen de réaliser, premièrement, toutes les ressources d'emploi de la main-d'œuvre nationale dans les catégories où elle n'a pas donné sa pleine efficacité, à savoir le travail des femmes (à ce sujet l'étude de l'emploi féminin à mi-temps devrait être approfondie) ; la recherche des moyens assurant la sécurité de l'emploi des ouvriers, techniciens et cadres atteignant un certain âge et la lutte contre la tendance exagérée du rajeunissement ; le travail des diminués physiques.

Deuxièmement, une meilleure productivité du travail par la formation professionnelle et la promotion du travail, par la mise en œuvre de tous autres éléments susceptibles d'accroître le rendement de l'effort humain : hygiène, organisation du travail, amélioration des conditions de travail.

De même, l'important problème des temps et conditions de déplacement et de transport mérite une attention particulière.

Troisièmement, les mouvements migratoires établis sur la base d'études moins fragmentaires et plus précises doivent être appréciés sous une double perspective : redresser les courants de désertion qui dévitalisent dangereusement certaines régions et rechercher tous les moyens susceptibles de donner à la main-d'œuvre le maximum de fluidité compatible avec l'intérêt économique et le souci humain.

Quant à la durée du travail, l'étude des problèmes de l'emploi, des mesures propres à assurer la formation, à améliorer l'adaptation au travail, à accroître l'efficacité de l'effort humain, doivent permettre d'envisager sa réduction progressive. C'est une question bien complexe et apparemment inopportune, car il est prouvé que la part de la population adulte de 20 à 59 ans par rapport à la population totale baissera au cours de l'exercice du IV^e plan. Je sais, M. le ministre des finances l'a déclaré, que le Gouvernement souhaite que ce problème puisse recevoir un jour sa solution, mais il estime que cet avantage social pourrait être mis en balance avec les autres exigences de notre vie économique.

Je sais aussi que les auteurs du plan ont écrit :

« Dans l'état actuel des besoins et des ressources de la France, le IV^e plan se caractérise par la priorité donnée à l'expansion et, par conséquent, à l'effort. Ce choix s'impose d'autant plus que nous sommes présentement dans une situation de pénurie de main-d'œuvre, tant globalement que pour certaines natures et certains niveaux de qualification. C'est dire que, tant que cette situation durera, une réduction généralisée de la durée du travail irait à contre-courant. Elle entraverait l'expansion, alors que nous devons au contraire, en recourant au besoin à l'immigration, nous efforcer d'imprimer à l'économie française l'élan maximum pour assurer ensuite l'emploi d'une jeunesse plus nombreuse, de la main-d'œuvre libérée par la modernisation de l'agriculture et des disponibilités pouvant résulter à tout moment de démobilisations et de rapatriements. »

Cependant, je voudrais tenir un langage quelque peu différent car, si le problème comporte des aspects économiques incontestables, il présente aussi des aspects humains indéniables qui obligent à le situer nettement.

C'est pourquoi la réduction de la durée du travail est maintenant devenue une revendication première du monde ouvrier. Les syndicalistes pensent que la réduction de la durée du travail est possible économiquement, les bénéfices de la production et de la productivité, considérablement accrues depuis dix ans, méritant une contrepartie humaine et sociale. De nombreuses études ont démontré le caractère illusoire de l'augmentation de la productivité des heures de travail au-delà d'une certaine limite — et le taux horaire d'accidents du travail diminue sensiblement en cas de réduction de la durée journalière — car l'augmentation du volume de la production dépend de plus en plus du degré d'automatisation des techniques de production et du degré de rationalité de l'organisation du travail.

Ils estiment aussi que la réduction de la durée du travail est possible techniquement, à condition qu'elle revête un caractère progressif et que compte soit tenu des disparités économiques et techniques régionales entre branches d'activités et même entre entreprises.

Mais, pour les mêmes milieux, la réduction de la durée du travail est avant tout un choix social. Dans la société industrielle, il

n'est tenu compte dans l'homme que de sa faculté de produire et de consommer. Or, le travail seul ne définit pas l'homme et la consommation des biens n'épuise pas sa faim. Il est d'autres travaux et d'autres jouissances qui procurent à l'homme les nourritures indispensables de l'esprit et du cœur. En ce sens, la revendication de limitation de la durée du travail producteur est une revendication de dignité. Elle a un sens humain qui dépasse la signification économique. C'est aussi une revendication morale.

C'est pourquoi les syndicalistes estiment regrettable que l'hypothèse de la réduction de la durée du travail n'ait pas été faite à l'origine du IV^e plan. Devant les progrès de la productivité, ils pensent qu'il eût été préférable de préparer une étude montrant quelle serait l'incidence d'une réduction de la durée du travail sur le taux d'expansion. Ainsi, il aurait été possible de se prononcer soit pour un taux d'expansion maximum en acceptant une durée du travail maintenue, soit pour un taux d'expansion plus faible avec une certaine réduction de la durée du travail. Cela eût permis de faire comprendre les exigences du plan.

Nous voici donc en face de deux théories : la prudence quelque peu réfractaire qui motive la position du Gouvernement et l'évolution tempérée préconisée par les syndicalistes. A ceux-ci, les techniciens répondent que l'insuffisance de statistiques précises nous oblige probablement à limiter nos ambitions.

En cherchant à tirer quelques conclusions pratiques, je livrerai simplement ces réflexions : la réduction de la durée du travail deviendra rapidement une nécessité économique qu'il convient d'apprécier nettement ; cette mesure correspond aussi à un besoin humain car elle doit permettre la détente et la culture ; il est donc indispensable d'engager des études approfondies non seulement sur la durée du travail, mais aussi — ainsi que le prévoit le texte du plan — sur « sa distribution le long de la vie, de l'année, de la semaine et du jour », études qui devraient être entreprises le plus rapidement possible par les commissions du plan, les représentants des salariés y étant associés ; certaines catégories professionnelles pourraient connaître une réduction de la durée du travail dès maintenant. C'est ainsi qu'il est anormal de voir les cheminots faire, depuis longtemps déjà, 48 heures par semaine quand d'autres services publics connaissent un temps plus réduit.

Le cas de la S. N. C. F. est d'autant plus valable que la productivité y est de plus en plus grande avec des effectifs de plus en plus faibles. Les effectifs ont été ramenés de 500.000 en 1945 à 350.000 en 1962, alors que la production de chaque agent exprimée en tonnes-kilomètres a doublé.

C'est sous une dénomination bien curieuse : « développement de la consommation des particuliers » — ce qui équivaut à « consommation des ménages » dans la terminologie de la comptabilité nationale — que sont esquissées, dans le plan, les perspectives générales de la politique salariale. Au terme du plan, la progression des biens disponibles pour la consommation des particuliers absorbera un peu plus des deux tiers de l'augmentation des ressources supplémentaires.

Mais la réalisation de cette promesse dépend de la réussite de l'expansion et de la discipline observée dans la croissance des revenus. C'est pourquoi il est dit que le salaire, élément du coût de la production et de la demande de la masse des consommateurs, devrait pouvoir être régularisé dans sa croissance, afin d'éviter l'inflation qui menace l'expansion. Le souci est précisément d'éviter les mouvements désordonnés des salaires.

Or, il est indiqué dans l'introduction au projet de loi sur le plan :

« La formation des revenus échappe au contrôle des pouvoirs publics. Ceux-ci n'agissent, en fait, que sur les salaires de la fonction publique et des entreprises nationalisées, sur le S.M.I.G., sur les prestations familiales et sociales et sur certains prix agricoles.

« Le reste, c'est-à-dire la majeure partie, relève des conventions collectives pour les salariés, des niveaux des prix et des salaires pour les profits industriels et commerciaux. »

Ainsi, les auteurs du plan constatent que les pouvoirs publics n'ont aucune action directe ni de contrôle sur l'évolution des revenus, sauf « à en discipliner la croissance par les moyens globaux du budget ou du crédit ». Si le plan suppose que l'on ne sera pas contraint d'y recourir, encore faut-il que la croissance des rémunérations reste dans les limites prévues.

Il n'est donc pas question de revenir sur le principe de la libre discussion en matière de fixation des salaires ; cependant,

il est envisagé « un effort en vue de situer dans un cadre national la discussion concernant les rémunérations ».

Il est indiqué encore : « Les instances ayant pour vocation de suivre l'exécution du plan seront appelées à donner un avis sur l'accroissement souhaitable des revenus et sur leur meilleure répartition possible ».

En fait, tout en affirmant le maintien de la libre discussion des salaires, le Gouvernement entend amorcer et poursuivre une politique de coordination des salaires qui « aboutira à instaurer dans le cadre national les discussions concernant les rémunérations ».

Le principe d'une politique concertée des salaires est posé. Les organisations syndicales de salariés l'ont bien compris, aussi sont-elles sensibilisées sur la question.

Elles font remarquer qu'étant absentes des décisions de l'économie, une direction des salaires leur est inadmissible. Il peut paraître aux yeux de beaucoup qu'une politique concertée des salaires soit devenue nécessaire. Toutefois, cela devrait s'inscrire dans une politique plus générale du contrôle des revenus car il serait anormal que les seuls salariés voient limiter l'évolution de leurs ressources. Seul le dialogue social peut permettre un examen d'ensemble des problèmes de la répartition des fruits de l'expansion, mais il doit alors s'instaurer en pleine clarté et non dans le cadre étroit et confidentiel du secret des affaires.

Il convient aussi de faire remarquer la différence des traitements entre le secteur public et nationalisé et le secteur privé. L'action directe du Gouvernement limite les hausses de salaires dans le secteur public et nationalisé et les conflits que nous connaissons en sont la conséquence. Par contre, aucune autorité ne peut réellement s'exercer sur les salaires du secteur privé.

On aboutit ainsi à des différences de salaires telles qu'elles ont pour conséquences directes les difficultés de recrutement, en particulier à la S. N. C. F., à l'E. G. F., difficultés qui risquent de devenir catastrophiques si la situation n'est pas redressée.

Parlant de relèvement des salaires, on a aussi tendance à considérer que les choses sont égales partout et le niveau des salaires identique.

Or, nous savons qu'à l'intérieur des branches et catégories, les disparités entre Paris et la province sont considérables. Le tableau que nous publions à la page 38 de notre rapport, et que je me garderai d'ailleurs de commenter, est éloquent. Il met en évidence une des causes essentielles de ces disparités, la centralisation exagérée que nous connaissons.

Si l'écart des salaires entre Paris et la province continue ainsi à augmenter, car il progresse d'année en année, les efforts d'équilibre et de décentralisation seront toujours vains.

Il convient enfin de considérer qu'une politique des revenus n'est concevable que si elle s'inscrit dans une valable politique des prix.

C'est parce qu'il n'y avait aucune garantie de voir les prix maintenus à leur niveau que le mouvement syndical n'a pu accepter de s'engager sur des relèvements limités des salaires.

En définitive, il n'y a pas de politique des salaires pensable sans une politique des prix, correspondant à un relèvement du pouvoir d'achat.

On ne peut parler « salaires » sans évoquer le salaire minimum, ce qu'il est convenu d'appeler le S. M. I. G. C'est d'ailleurs une curieuse histoire que celle du S. M. I. G. Il n'est pas très âgé, il vient d'atteindre ses douze ans, mais, durant sa courte existence, il a subi de telles manipulations pour le moins orientées que ses parents, les législateurs de l'époque — et nous en étions — ont beaucoup de mal à le reconnaître. Il a même perdu son nom de baptême car, à l'origine, il s'appelait le S. M. N. I. G., salaire minimum national interprofessionnel garanti. Est-ce par horreur de ce mot barbare ou par commodité de langage que l'appellation s'est transformée ? Nous ne le croyons pas.

Au départ, le salaire minimum devait connaître un caractère national, et le fait par le gouvernement d'avoir décidé qu'il serait affecté de coefficients d'abattements de zone a été, dès le début, très contestable. C'est peut-être pour faire oublier ce caractère unique et national que la pratique s'est instaurée de désigner par le sigle S. M. I. G. ce qui, en réalité, devrait toujours être le salaire minimum national interprofessionnel garanti.

Donc le S. M. I. G. évolue maintenant suivant les constatations statistiques de l'indice des prix et se trouve affecté d'abattements de zones de salaires. Or, il est peu probable que les 179 articles, trop souvent manipulés, donnent une idée précise de l'évolution générale des prix.

Par ailleurs, la revalorisation du S. M. I. G. n'est aucunement liée à l'accroissement de l'économie. Il est permis de dire que les travailleurs rémunérés au S. M. I. G. ne bénéficient jamais d'une évolution de la richesse nationale.

C'est si vrai qu'au cours des dernières années les revenus des salariés disons « économiquement forts » se sont accrus de 7 à 10 p. 100 par an, alors que ceux des salariés payés au S. M. I. G. n'ont augmenté que de 2 à 3 p. 100 l'an en moyenne.

En 1961, les salaires ont augmenté de 7,8 p. 100 en moyenne, mais le S. M. I. G. a été relevé à peine de 3 p. 100.

Jusqu'au 1^{er} juin, le S. M. I. G. a été de 1,68 nouveau franc pour la zone 0 ; il est maintenant de 1,728 nouveau franc. S'il avait évolué comme le salaire moyen en France, toujours depuis son institution, il aurait dû atteindre, en 1960, 2,31 nouveaux francs. Au 1^{er} janvier 1962, s'il avait évolué comme le revenu national depuis la même époque, il aurait atteint 2,38 nouveaux francs.

Une autre anomalie réside dans le fait que le salaire minimum pour un salarié de l'agriculture, le S. M. A. G., est encore inférieur de 17 p. 100 à celui de l'industrie et du commerce.

Devant ces lacunes, il est permis de penser qu'un ajustement devrait être rapidement effectué afin de compenser le retard actuellement pris et d'établir le S. M. I. G. avec un taux identique pour toutes les professions, sans abattement de zone.

De plus, le salaire minimum devrait évoluer non seulement en fonction de l'indice des prix mais aussi des conditions économiques générales et de l'évolution du revenu national. Ce souci est peut-être celui des auteurs du plan, bien qu'aucune solution concrète ne soit proposée pour modifier les éléments qui concernent le mode de calcul du S. M. I. G.

En faisant remarquer que les fruits de l'expansion n'ont pas été perçus par les salariés soumis au S. M. I. G., le texte qui nous est soumis ajoute :

« Ceux-ci sont, il est vrai, de moins en moins nombreux et, dans les perspectives du IV^e plan, le très faible pourcentage qui subsisterait traduirait une inadaptation résiduelle des structures des entreprises ou des hommes. »

Nous ne sommes pas entièrement d'accord sur l'affirmation incontrôlée que les ouvriers soumis au S. M. N. I. G. ne constituent qu'une très faible proportion. Une enquête systématique sur les salaires réels, le regroupement d'informations objectives et une bonne connaissance des statistiques devraient constituer la base indispensable à toute étude sur l'évolution des salaires. Une telle enquête montrerait certainement que beaucoup de travailleurs sans qualification, surtout dans les zones rurales et dans les petites villes de province, sont encore rémunérés selon le S. M. N. I. G.

En conclusion, nous pouvons affirmer que la conception actuelle du S. M. N. I. G. est à réviser. La notion du salaire minimum variant uniquement en fonction de la hausse des prix n'est plus adaptée aux réalités économiques. Cette conception tend à créer une catégorie de travailleurs estimés hors circuit, ne profitant pas directement de la croissance économique qu'ils contribuent à créer.

Dans un concept rénové, le S. M. N. I. G. pourrait être un élément dynamique du plan. Pour permettre d'adapter le développement aux besoins humains, il devrait : d'abord être réajusté périodiquement au taux de croissance ainsi qu'à la hausse des prix ; ensuite, maintenir le souci de faire disparaître les inégalités et disparités les plus graves. De plus, la fixation du S. M. N. I. G. devrait se faire sans abattement de zone et à un taux identique dans toutes les professions.

Souhaitons que cela soit réellement un des plus fermes objectifs du plan car il existe des priorités sociales. Avant même de donner à certains plus de culture, plus de loisirs, plus de confort, il faut d'abord satisfaire les besoins élémentaires de tous car ces besoins croissent aussi avec la prospérité.

J'en viens aux abattements de zone. La politique des salaires et la détermination du S. M. N. I. G. nous amènent à parler des abattements de zone si critiqués et si critiquables. A leur création, les abattements de zone correspondaient à une constatation de

la disparité des salaires entre les diverses régions. Nous avons vu, au travers des divers exposés que nous avons entendus, que la disparité était encore plus grande actuellement. Cela s'explique surtout par le jeu de la loi de l'offre et de la demande dans un régime de libre discussion. Les abattements légaux s'appliquent systématiquement au S. M. N. I. G., au salaire de base servant au calcul des allocations familiales. Même si ces abattements ont été considérablement réduits, ils restent profondément injustes et ceci pour deux raisons principales : d'une part l'enfant a les mêmes besoins dans toutes les localités et sur tout le territoire ; d'autre part, l'abattement de salaires n'est pas une incitation à la revalorisation économique des régions faibles, comme on l'a cru parfois, mais une raison supplémentaire de régression, car l'ouvrier cherche alors à quitter les lieux pour s'assurer ailleurs une meilleure situation.

Je sais que le principal obstacle à l'élimination des zones réside dans les répercussions que cette mesure pourrait avoir sur les finances publiques à travers les indemnités dues aux fonctionnaires. Ceci ne doit pas être insurmontable (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs.*) car économiquement et socialement il est devenu nécessaire d'aboutir le plus rapidement à la disparition totale des abattements de zones. (*Nouveaux applaudissements.*)

J'en arrive aux prestations sociales. Dans la définition des objectifs généraux, l'introduction à l'exposé des motifs du plan insiste sur le nécessaire renforcement de la solidarité rationnelle au profit des catégories les plus défavorisées. Deux grands problèmes sont alors abordés : les prestations familiales et l'aide aux personnes âgées.

Une politique des prestations familiales, nous dit-on, reste nécessaire dans un pays qui est au-dessous de l'« optimum » démographique et où un huitième des familles supporte la charge de 60 p. 100 des enfants. Le retard pris par les prestations familiales sur d'autres éléments du revenu ne saurait donc être considéré comme définitif et moins encore comme susceptible d'être aggravé.

En ce qui concerne les personnes âgées, le problème sera plus longuement traité par M. le docteur Plait. L'introduction du plan nous dit : « La situation des personnes âgées pose des problèmes auxquels toutes les sociétés modernes doivent faire face. Le progrès des techniques médicales et l'allongement de la vie humaine qui en résulte accroissent sans cesse la proportion des vieillards dans la population totale, tandis que l'évolution des structures familiales et des conditions matérielles de vie rendent plus difficile le maintien des solutions traditionnelles. En dehors des mesures destinées à l'habitation des vieillards, l'allocation de ressources complémentaires aux personnes âgées de plus de soixante-cinq ans paraît devoir être réalisée par palier. »

Si l'évolution des prestations sociales peut ainsi être envisagée, le plan ajoute cependant : « Toutefois, la complexité des mécanismes socio-économiques, les incertitudes de l'avenir, le souci des équilibres généraux de l'économie et de l'harmonisation européenne ne permettent pas l'adoption d'un programme rigide de transferts sociaux. »

Nous remarquerons tout d'abord que l'élaboration de la politique nationale des revenus ainsi que les éventuelles décisions relatives aux transferts sociaux sont confiées aux instances du plan alors qu'elles résultent incontestablement de la compétence parlementaire et des organismes spécialisés.

D'autre part, si une revalorisation des prestations familiales et un effort particulier en faveur des personnes âgées sont envisagés, nous constatons que le caractère vague et très général des perspectives annoncées n'engage pas le Gouvernement dans une politique bien définie. On observe notamment le souci des auteurs du plan de placer le problème des prestations sociales dans le « contexte européen », ce qui peut s'expliquer mais laisse craindre que nous soyons simplement en face d'une déclaration d'intention. Vouloir aligner les revenus indirects des Français sur les revenus indirects des travailleurs du Marché commun marquerait une régression d'autant plus grave que les revenus directs — salaires — n'ont pas atteint en France les taux enregistrés dans certains pays voisins, Allemagne ou Belgique, par exemple.

Si l'on veut faire une politique d'harmonisation, la logique exigerait qu'on le fit pour l'ensemble des salaires et non pas seulement pour les prestations sociales, sinon l'harmonisation européenne représenterait pour nous un risque de régression qui pèserait lourd sur l'avenir social et politique du pays.

En tout état de cause une étude comparée s'impose, portant sur la situation réelle des salaires et des prestations sociales

dans les différents pays du Marché commun. Mais avant cette étude, le Parlement devrait être saisi rapidement de projets concrets qui tiendraient largement compte des conclusions des commissions créées par les décrets des 8 et 10 avril 1960, pour l'étude des problèmes de la famille et de la vieillesse.

Nous ajouterons que les fonds préalablement destinés aux personnes âgées lors de l'institution du fonds national de solidarité, financé en particulier par la vignette automobile, devraient, sans attendre de nouvelles dispositions, faire l'objet d'attributions qui apporteraient déjà une amélioration aux ressources des plus déshérités. Lorsque fut créé, le 30 juin 1956, le fonds national de solidarité, le Parlement accepta finalement de voter 140 milliards d'anciens francs d'impôts nouveaux qu'il crut affecter à l'amélioration du sort des vieux et qui représentaient un millième du revenu national de l'époque. Nous sommes loin actuellement de ce pourcentage.

M. Jean Lecanuet. Très bien !

M. Roger Menu, rapporteur pour avis. J'en arrive maintenant aux équipements sociaux, chapitre où le docteur Plait traitera plus particulièrement les questions relatives à l'équipement sanitaire et hospitalier.

Le plan donne la mesure aussi exacte que possible du revenu annuel de la nation, prévoyant une augmentation des ressources du pays égale à 64 milliards de nouveaux francs, les ressources totales de la nation passant ainsi de 265 milliards en 1961 à 329 milliards en 1965. La consommation absorbera la plus grande part de cette masse. Le reste ira aux investissements d'ordre économique ou social.

Les investissements économiques, c'est-à-dire les équipements directement productifs réalisés par les entreprises privées et publiques progressent nettement plus vite que la production intérieure brute : 28 p. 100 au lieu de 24 p. 100. Les investissements en logements connaîtront une progression sensiblement comparable à celle de la production intérieure brute.

Les autres investissements sociaux, dont l'Etat ou les collectivités locales sont en général les maîtres d'œuvre, constitueront l'élément dont la progression sera la plus rapide : 50 p. 100.

L'impulsion donnée aux investissements et spécialement aux équipements collectifs marque une volonté tendue vers l'avenir. C'est un des aspects les plus positifs du IV^e plan.

Sous la rubrique « investissements sociaux », le IV^e plan comprend des choses très diverses : le logement, l'ensemble des équipements collectifs — éducation nationale, équipement sportif, santé publique, recherche scientifique, équipement culturel, équipement urbain et rural, travaux publics, etc.

Pour l'équipement scolaire, universitaire et sportif, la progression moyenne sera de 72 p. 100 par rapport au III^e plan, mais l'augmentation reste encore insuffisante eu égard aux besoins.

En ce qui concerne l'équipement sanitaire et social, vous me permettrez quelques observations rapides. L'équipement sanitaire et l'équipement social ne sont pas distingués. Toutefois, on envisagerait probablement une part de 80 p. 100 pour le premier et de 20 p. 100 pour le second. Le chapitre relatif à l'équipement social est notoirement insuffisant. Quant à l'équipement sanitaire, les 3,7 milliards de nouveaux francs envisagés sont à mettre en parallèle avec les neuf milliards demandés et le programme de logement des personnes âgées pourrait être utilement confronté avec les conclusions de la commission Laroque.

Mme Marie-Hélène Cardot. Très bien !

M. Roger Menu, rapporteur pour avis. Avec M. le rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale nous pouvons dire « qu'entre 1945 et 1961 les mesures prévues pour le soulagement des misères humaines, l'aide aux vieillards et handicapés de tous ordres, l'action médico-sociale sous toutes ses formes, la protection de la santé publique, ont été notoirement insuffisantes et que le budget social de la Nation n'est pas à la mesure du développement économique et de l'accroissement du produit national brut ». (*Applaudissements à gauche, sur certains bancs à gauche et sur divers bancs.*)

Certes, les crédits du chapitre, « équipement sanitaire et social » auront triplé par rapport à ceux du III^e plan et nous devons enregistrer avec satisfaction cette heureuse progression.

Cependant, la comparaison avec les crédits dégagés dans le passé ne doit pas faire illusion, car ils sont encore très insuffisants pour satisfaire des besoins grandissants.

Le tableau inséré à la page 52 de notre rapport écrit est particulièrement éloquent lorsqu'il compare, en valeur absolue et en pourcentage, le budget social de la Nation, les prestations familiales et le volume des crédits d'équipement sanitaire et social avec l'évolution du produit national brut au cours des années 1960, 1961 et 1962.

Les chiffres prouvent incontestablement que le budget social de la Nation est pratiquement en stagnation, que la part des prestations familiales est en régression et que les crédits d'équipement social et sanitaire représentent une part infime du produit national brut, 0,28 p. 100 en 1962.

Il n'est pas possible d'examiner les équipements sociaux sans parler, même très rapidement, du problème du logement pris sous son aspect social. Il ne nous appartient pas de traiter le vaste problème du logement sous ses aspects économiques. Ils seront présentés ici par M. Bouloux, au nom de la commission des affaires économiques. Mais le logement et son prix sont aussi des phénomènes à résonances et à conséquences sociales. C'est cet aspect qui intéresse notre commission.

Depuis longtemps on se plaint en France que les familles ne consacrent pas une part suffisante de leurs revenus à se loger. Les auteurs du plan voudraient que cette part soit de 10 p. 100. Ont-ils pensé en demandant cela que le salaire moyen des secteurs privés et semi-publics était en 1960 de 7.701 nouveaux francs pour la France entière et d'environ 6.500 nouveaux francs pour la province ?

Croit-on vraiment que lorsque les familles auront consacré 10 p. 100 de leurs salaires pour se loger le problème des loyers sera définitivement réglé en France ?

Nous aurions aimé lire dans un paragraphe du plan que ce problème des loyers est lié à la politique salariale et doit être fonction de l'amélioration du pouvoir d'achat des travailleurs. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

Nous reconnaissons qu'il faut payer le logement à son juste prix, celui-ci étant fonction du coût de la construction, des frais de gestion et d'entretien, d'une rentabilité appréciée sur des bases raisonnables.

Mais il faut aussi tenir compte des possibilités des occupants.

C'est alors qu'intervient la notion d'aide. Le plan préconise que l'aide à la construction dite « aide à la pierre » fasse place à l'aide personnalisée aux occupants. Ceci conduirait à transformer très profondément l'actuelle allocation-logement. Elle serait obligatoirement fiscalisée, avec tous les inconvénients que cela impliquerait. Nous craignons aussi que le prétexte d'une généralisation de l'aide personnalisée à l'occupant ne porte un coup fatal au secteur de la construction sociale et en particulier au secteur H. L. M. Nos craintes s'appuient sur la constatation d'une évolution qui se devine déjà et sur la lecture de certains articles écrits par des personnes ayant contribué à la préparation des travaux de la commission de l'habitat au commissariat général au plan.

M. Bernard Chochoy. Très bien !

M. Roger Menu, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. Ces conceptions nous inquiètent car elles partent de considérations qui nous paraissent dangereusement optimistes sur la disparition de la crise du logement et qui méconnaissent la faiblesse du pouvoir d'achat des salariés, surtout en province.

M. Bernard Chochoy. Elles proviennent de ceux qui sont bien logés !

M. Roger Menu, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. Même en construisant 350.000 logements par an, on n'arrivera pas à avoir résorbé en 1965 le retard accumulé par plus d'un demi-siècle d'imprévoyance... Et en 1965 commencera la vague de nuptialité qui correspondra à la vague de naissances de 1945-1946.

Nous espérons donc que le rythme prévu pourra être dépassé, ceci pour le plus grand bien des candidats à un logement sain et des membres des professions du bâtiment, qui contribuent à jouer dans notre économie un rôle régulateur. Mais nous voudrions aussi que la politique des loyers et d'aide au logement soit liée à une politique d'évolution du pouvoir d'achat des travailleurs et de leurs familles.

Il me faut maintenant, car l'heure tourne, tirer quelques conclusions, en m'excusant de mettre votre patience à rude

épreuve, mes chers collègues. Après cet exposé trop long et pourtant incomplet, je n'ai pas la prétention d'avoir épuisé le débat, tant le champ d'investigation est immense.

Tout en restant objectif, nous aurons peut-être contribué à débarrasser le IV^e plan de l'excès d'honneur comme de l'excès d'indignité dont il est parfois accablé. Certes, nos remarques correspondent à des vœux puisqu'il paraît impossible de modifier le texte. Nous souhaitons qu'elles ne soient pas inutiles et qu'elles puissent servir à préparer les objectifs futurs. La planification connaît aujourd'hui une vogue dont on doit se féliciter. Il est vrai que, de nos jours, le développement des sciences et des techniques de production offre de plus amples possibilités de réduire les déséquilibres entre les divers secteurs de production, entre les différentes zones à l'intérieur des communautés politiques, entre les divers pays sur le plan mondial. Elle permet aussi de limiter les oscillations dans les alternances de la conjoncture économique, de faire front aux phénomènes de chômage massif avec la perspective de résultats positifs.

En conséquence, « les pouvoirs publics, responsables du bien commun, ne peuvent manquer de se sentir engagés à exercer dans le domaine économique une action aux formes multiples, plus vaste, plus profonde et plus organique, à s'adapter aussi dans ce but aux structures, aux compétences, aux moyens, aux méthodes ». Je relève ce passage dans une encyclique célèbre que vient de publier l'an dernier la plus haute autorité morale du monde. Je lie volontiers ceci à notre conception de la planification.

Mais, dans le même document, le Pape ajoute : « Il faut toujours rappeler ce principe : la présence de l'Etat dans le domaine économique, si vaste et pénétrante qu'elle soit, n'a pas pour but de réduire de plus en plus la sphère de liberté, de l'initiative personnelle des particuliers. Tout au contraire, elle a pour objet d'assurer à ce champ d'action la plus vaste ampleur possible, grâce à la protection effective pour tous et pour chacun des droits essentiels de la personne humaine ».

Abordant le problème des rémunérations, la même encyclique proclame : « Il faut affirmer une fois de plus que la rétribution du travail ne peut être ni entièrement abandonnée aux lois du marché, ni fixée arbitrairement. Elle est déterminée en justice et en équité. Cela exige que soient accordées aux travailleurs une rémunération qui leur permette, avec un niveau de vie vraiment humain, de faire face avec dignité à leurs responsabilités familiales. Cela demande en outre que, pour déterminer les rétributions, on considère leur rapport effectif avec la production, les situations économiques des entreprises, les exigences du bien commun de la nation ». Et ailleurs, je lis : « Il faut considérer les exigences du bien commun sur le plan national ; donner un emploi au plus grand nombre possible de travailleurs, éviter la formation de catégories privilégiées même parmi ces derniers, maintenir une proportion équitable entre salaires et prix, donner accès aux biens et services au plus grand nombre possible de citoyens, éliminer ou réduire le déséquilibre entre les secteurs : agriculture, industrie, services ; équilibrer expansion économique et développement des services publics essentiels, adapter dans la mesure du possible les structures de production au progrès des sciences et des techniques, tempérer le niveau de vie amélioré des générations présentes par l'intention de préparer un avenir meilleur aux générations futures. »

Ces citations extraites d'un document très dense satisfont ma conscience de chrétien. Je ne crois pas qu'elles puissent heurter d'autres consciences tant elles montrent bien la nécessaire adaptation entre le développement économique et le progrès social que nous souhaitons tous. C'est pourquoi j'ai voulu les présenter à cette tribune.

La planification, élément de progrès économique, n'est pas le progrès en soi. Il faut lui proposer des objectifs sociaux car le volume de l'expansion pourrait être considérable alors que l'inégalité et la misère seraient encore le lot et la plaie d'un régime.

Il est évident que les objectifs sociaux du plan sont liés à sa partie économique. Leur réalisation implique des choix nombreux et à longue portée. Mais, inversement, les investissements dits sociaux : écoles, santé, sport, etc... sont riches de conséquences économiques, tout comme l'amélioration régulière du niveau de vie des travailleurs infléchit la consommation, la production, et même la modernisation des firmes.

Si le plan est un tout, il apparaît souhaitable de mettre en valeur ses objectifs sociaux qui sont en quelque sorte sa philosophie. On ne saurait attacher trop d'importance à cette présentation. C'est dans la mesure où les objectifs sociaux du plan seront exprimés clairement que le soutien populaire lui sera acquis et confirmé. (Applaudissements.)

La détermination de cet objectif devrait notamment impliquer des choix précis lors de l'examen des problèmes suivants : taux de croissance de l'économie et, par voie de conséquence, croissances respectives de la consommation, de l'investissement, parts respectives du travail et des loisirs : nombre d'heures de travail dans la semaine, nombre de semaines dans l'année, nombre d'années dans la vie ; satisfaction des besoins sous forme individuelle ou dans un cadre collectif et, sous l'angle financier, choix entre l'accroissement du nombre des satisfactions gratuites ou l'augmentation des revenus individuels ; choix relatifs à la distribution des revenus, à l'ouverture optima de son éventail et aux techniques de relèvement des revenus les plus bas ; choix des parts respectives des salaires et des revenus non salariés.

Cette définition des objectifs sociaux devrait s'accompagner d'un effort pour dégager les besoins nouveaux résultant de l'évolution des techniques et des mentalités, ainsi que d'un examen des insuffisances qualitatives et non pas seulement quantitatives des orientations actuelles de la consommation. C'est pourquoi nous disons que le plan est indissociable de ses fins sociales et nous craignons que celui qui nous est présenté, dans un mélange d'audace et de timidité, soit encore plus économique que social.

Incontestablement, le monde se transforme à une allure accélérée, sous nos yeux étonnés. Mais la révolution qui se fait n'est ni politique, ni sociale, elle est avant tout technique. C'est sur le plan matériel qu'elle triomphe.

Sans doute faut-il mettre au compte du progrès technique une grande partie des améliorations reconnues dans les conditions de vie et de travail au cours des cinquante dernières années. Mais le progrès social, si intéressant qu'il soit, n'en reste pas moins très en retard sur le progrès technique. Tout cela parce que les possibilités immenses offertes par le progrès technique sont en grande partie gaspillées ou détournées.

Le véritable problème est de savoir si les techniques que nous voyons se développer et se perfectionner, ces techniques qui, dans un monde perturbé par les passions et les intérêts contradictoires, n'ont pas réussi à se situer à leur vraie place, vont devenir pour les familles et pour les individus, surtout pour les plus faibles, des techniques de libération et non d'asservissement, des techniques d'enrichissement culturel et non d'avilissement moral, des techniques de création et non de destruction.

Tout ceci constitue une politique. C'est le devoir des parlementaires de le dire.

Non seulement la planification est bonne, mais elle est nécessaire. Toutefois, elle deviendra valable dans la seule mesure où elle sera mise au service de l'homme. Les meilleures techniques, les meilleures finances resteront toujours sèches et sans âme, si elles ne servent pas la seule grande valeur qui est « l'Homme ».

La finalité du développement économique doit être la promotion de l'homme et son épanouissement.

Le progrès scientifique et technique, le développement économique, de meilleures conditions de vie sont les éléments positifs d'une civilisation. Ils ne sont, en aucune matière, des valeurs suprêmes, mais ils sont essentiellement des moyens en vue de la valeur absolue.

C'est sans doute parce que furent négligés les problèmes humains que nous avons connu le drame de Decazeville étroitement lié à une situation économique difficile. Plusieurs de nos collègues et moi-même avons côtoyé sur place l'immensité de ce drame auprès de nos collègues aveyronnais.

Le conflit de Decazeville fut le cri d'alarme d'une région déprimée qui s'impatientait de ne voir proposé aucun plan précis pour la réanimation de son économie. Avec les mineurs c'était toute une population qui voulait sortir de son incertitude, savoir ce qui pouvait être fait, comment et dans quels délais.

La nécessité du dialogue Gouvernement, charbonnages, mineurs était indispensable car les travailleurs ont le droit d'être informés des fluctuations prévues dans la marche d'une industrie. Mais ce dialogue fut trop longtemps refusé. Or, les solutions, même les solutions économiques ne s'imposent pas dans un régime comme le nôtre. Elles se proposent et se discutent avant d'être acceptées. Combien de temps aurait été gagné et de misères évitées si l'on avait accepté de parler loyalement, sans arrière-pensée avec ceux qui avaient aussi des droits à défendre pour eux et pour leurs familles.

Mais Decazeville a posé un problème d'ordre plus général : celui de la reconversion, des mutations de travailleurs d'une industrie vers une autre. La question est la suivante : les travailleurs seront-ils associés à la marche du progrès économique

et aux transformations qui en résultent, ou devront-ils subir les conséquences des reconversions industrielles étudiées et décidées en dehors d'eux ?

Le plan prévoit qu'en cas de carence de l'initiative privée, les pouvoirs publics, après étude des raisons de cette carence, pourront être amenés à intervenir directement, dans une branche ou dans une région, sous des formes diverses.

Ceci est essentiel et ne doit pas rester lettre morte car nous ne voulons pas revoir, en d'autres lieux, ce que nous avons malheureusement connu les mois derniers à Decazeville

Si je me permets de citer cet exemple, c'est qu'il représente un cas type de l'erreur commise quand le souci humain est écrasé par la seule réalité économique, ce qui ne peut s'admettre. J'arrête ici mon propos car il y a bien longtemps, trop longtemps que je lasse votre attention, mes chers collègues. Je terminerai sur une dernière pensée.

En donnant la promotion de l'homme comme finalité au développement économique, il ne s'agit pas de le réduire à une somme de besoins matériels à satisfaire ; ce serait méconnaître sa dignité et ses aspirations propres.

Or, la dignité de l'homme vient d'abord de ce qu'il est un être doué de raison et d'intelligence. C'est pourquoi sa promotion s'opère aussi dans l'ordre des savoirs. Un certain niveau socio-culturel est nécessaire pour la progression harmonieuse d'une économie.

La liberté caractérise aussi la personne humaine et la promotion doit tenir compte de cette liberté. La société économique est une société d'hommes libres et non d'esclaves, ces esclaves fussent-ils pourvus d'amples satisfactions matérielles.

Cependant, il ne s'agit pas d'une conception individualiste et erronée de la liberté, car l'homme est aussi un être social appelé à vivre en société et à s'unir aux autres pour des tâches constructives.

Le développement économique constitue une occasion privilégiée pour promouvoir l'homme social et mettre en place les structures de rencontre où l'unité s'élabore par des dialogues et des affrontements dans les travaux réalisés en commun.

L'expansion ne peut être le fait de quelques leaders, techniciens de l'économie et responsables sociaux, qui voudraient arracher le pays à la stagnation et provoquer la nécessaire accélération du progrès. Il faut que toute la nation se sente concernée et soit appelée à coopérer.

Condition de l'expansion, cette prise de conscience d'une solidarité de tous en face d'un avenir à forcer est en même temps un des buts les plus élevés du développement. Celui-ci doit être créateur de solidarités humaines ; solidarité entre les secteurs de production — agriculture et industrie en particulier — entre les classes sociales, entre les générations, entre les pouvoirs publics et les responsables privés. Il ne suffit pas d'affirmer cette solidarité, il faut la rendre visible par des institutions adaptées.

Ces considérations d'ordre philosophique surprendront peut-être au terme d'un rapport de caractère économique et technique. Mais il nous est apparu nécessaire d'avoir une vision humaine du développement économique. Tel était, sans doute, le rôle imparté à votre commission des affaires sociales.

En clôturant le long débat de l'Assemblée nationale, M. le Premier ministre qui, comme nous, a des vues d'avenir, déclarait : « Le V^e plan pourra être établi dans de meilleures conditions politiques en prenant davantage en compte et en serrant de plus près ces réalités humaines et sociales qui sont, en fin de compte, celles pour lesquelles nous travaillons et qui constituent la justification humaine du plan. »

Si cette finalité sociale dans toutes ses exigences est réellement le but recherché, vous nous trouverez sans cesse auprès de vous, monsieur le ministre, pour vous aider à l'atteindre. Sinon, nous devons rappeler ces promesses qui nous ont été faites car nous voulons tout mettre en œuvre pour faire du développement économique proposé un véritable instrument de progrès social. (*Applaudissements prolongés à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Mes chers collègues, la séance va être maintenant suspendue et, conformément à la décision de la conférence des présidents, elle sera reprise à dix-sept heures.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures trente-cinq minutes, est reprise à dix-sept heures dix minutes, sous la présidence de M. Georges Portmann.*)

PRESIDENCE DE M. GEORGES PORTMANN, vice-président.

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du plan de développement économique et social.

Je vais donner la parole aux orateurs qui se sont fait inscrire pour présenter les observations générales sur le IV^e plan.

La parole est à M. Emile Hugues.

M. Emile Hugues. Monsieur le ministre des finances, mes premiers mots seront des mots de remerciement. Je voudrais d'ailleurs remercier également M. le Premier ministre pour les paroles qu'il a prononcées à l'Assemblée nationale et qui permettent de penser que le Parlement sera associé à la rédaction des prochains plans ou à l'élaboration des schémas de développement ainsi qu'aux options politiques et économiques qu'ils comportent.

J'ajoute que les paroles que vous avez prononcées hier à ce sujet doivent être marquées par nous avec une très grande satisfaction. Il est heureux en effet que l'on pense enfin à associer le Parlement d'une façon plus intime aux travaux du plan.

Les félicitations que j'ai à vous adresser n'enlèvent rien aux regrets que j'exprime de voir le plan mis en application avant qu'il n'ait été approuvé par le Parlement.

Permettez-moi à ce sujet d'ouvrir une parenthèse. Cela tient, je crois, à la mauvaise organisation actuelle du travail parlementaire : sessions trop courtes, travail bousculé, travail inexistant en début de session, travail forcé en fin de session. Si auparavant on pouvait adresser quelques reproches aux assemblées, il faut, je crois, les adresser au Gouvernement, celui-ci étant maître de l'ordre du jour, de la conduite et de la responsabilité des travaux parlementaires. Cependant je voudrais fixer exactement l'objet de mon intervention. Au cours de mon intervention, je tiens à examiner, monsieur le ministre, les objectifs du plan, les hypothèses d'équilibre sur lesquels il repose et les craintes que j'éprouve à l'examen de ces hypothèses d'équilibre. Je voudrais examiner le problème de la planification dans une économie aux frontières humaines.

Tous ceux qui ont lu comme moi avec une très grande attention le projet n^o 1573 ont eu certainement la même réaction. La solution de nombreux problèmes n'est qu'esquissée. La plume a été moins ferme de la part des rédacteurs du plan sur certains points que sur d'autres. Chaque fois les fonctionnaires chargés de l'établissement du plan ont été arrêtés à mon sens par des butoirs politiques. Ces butoirs politiques ont un nom : ce sont les dépenses militaires, la coopération avec l'Algérie, la politique des revenus, les équipements collectifs, la durée du travail, l'Europe, autant d'options politiques pour lesquelles, en effet, les rédacteurs du plan n'avaient pas qualité pour se prononcer. De nombreuses solutions dépendent aujourd'hui essentiellement d'options politiques. J'en ferai la démonstration au cours de mon exposé. Il en ira ainsi, je me permets de le signaler, de plus en plus. Plus nous tendrons vers l'époque de consommation de masse annoncée par l'économiste Rostov, plus le plan, dépassant la technique, la politisera. Ces options politiques relèvent, vous n'en doutez pas, de la souveraineté nationale, c'est-à-dire des assemblées. Dès lors, il serait vain pour nous de poursuivre l'étude du plan, de lui apporter notre approbation si n'était pas résolu par avance et par l'affirmative le problème des responsabilités politiques du Parlement et de la responsabilité du Gouvernement qui doit diriger et conduire la politique de la nation — et lui seul — devant les assemblées.

M. Baptiste Dufeu. Très bien !

M. Emile Hugues. C'est donc, permettez-moi de le dire, la première question que je poserai tant à vous-même qu'à M. le Premier ministre. De sa réponse dépendra en grande partie l'approbation que nous pourrions apporter au plan que vous nous soumettez.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur les perspectives sur lesquelles débouche le plan. Le IV^e plan débouche — il est toujours utile de se le rappeler — sur un avenir marqué par l'ardeur de la compétition économique, scientifique et technique, par la rapidité du changement et l'affrontement des idéologies dans le même moment que la distance tend à s'abolir.

J'en viens maintenant à l'étude des objectifs que vous nous proposez. En extrême synthèse, je donnerai un seul chiffre :

accroissement en quatre ans de la production intérieure brute de 24 p. 100, soit 5,50 p. 100 par an. Vous avez eu raison de trouver que cet objectif était ambitieux puisque la progression n'a été que de 4,50 p. 100 au cours des plans précédents.

Je voudrais maintenant examiner devant vous la répartition par branches d'activités de cette expansion.

La ligne moyenne d'augmentation en 1965 se situera à l'indice 124. Au-dessous de l'indice 124, de cet indice moyen d'augmentation, nous trouverons l'agriculture à 119, les industries de transformation à 123, l'industrie des métaux à 123, les transports et télécommunications à 121, le logement à 123. Au-dessus de la ligne moyenne, nous trouverons le logement à 129, le bâtiment et les travaux publics à 132, les services à 127.

Je voudrais d'ici attirer votre attention sur deux ou trois chiffres. D'abord l'indice élevé des services, cet indice élevé des services qui, en effet, est la marque et la caractéristique actuelle d'une évolution sans laquelle il n'y a pas de progrès possible.

Je ne reprendrai pas à mon compte l'exemple classique de la coupe de cheveux. Mais nous savons que nous allons vers une civilisation où les services seront alourdis. Il est naturel que nous trouvions ces services au-dessus de l'indice moyen de 124.

Je voudrais, en passant, souligner la faiblesse des transports et télécommunications, en rappelant simplement qu'ils se trouveront à l'indice 121 au moment-même où, comme je l'ai dit, notre époque est marquée par l'abolition des distances.

J'en viens maintenant à un chiffre plus particulier : celui de l'indice du bâtiment et des travaux publics qui se retrouvera à 132. Que signifie ce chiffre ? Il signifie une augmentation sensible des équipements collectifs que la gauche démocratique a demandée par ma voix à cette tribune.

En résumé, nous assistons ici à un triomphe des idées de l'économiste Galbraith. Ce chiffre signifie que, alors que le plan estime que les investissements économiques directement productifs réalisés par les entreprises publiques et privées augmenteront de 28 p. 100, les équipements collectifs augmenteront de 50 p. 100 et M. le commissaire général au plan nous a dit hier quelle était la philosophie de cet effort considérable fait en faveur du développement des équipements collectifs.

Ce pourcentage d'augmentation fait impression, mais en valeur il est plus modeste.

De 1961 à 1965, la production intérieure brute passera de 271 milliards de nouveaux francs à 336 milliards, soit une augmentation de 65 milliards, et je me permets d'indiquer à mes collègues que je compterai désormais uniquement en nouveaux francs.

Cette augmentation de 65 milliards laissera un solde disponible pour la consommation, après la balance exportations-importations, de 64 milliards. Ces 64 milliards, vous les avez répartis dans vos schémas de développement à raison de 18 milliards pour les investissements et de 46 milliards pour la consommation.

Je voudrais immédiatement souligner la part importante qui est faite à la consommation, non pas que je m'en plaigne, loin de là, et M. le commissaire général nous a dit hier, en effet, qu'il fallait rattraper un certain retard pris au cours des deux dernières années.

Cette part, en effet, est importante, mais nous nous en réjouissons puisque c'est celle du bonheur des hommes dans le fruit de leur travail. Je vous signale cependant que 67 p. 100 de l'accroissement du produit national brut ira à la consommation.

Je voudrais, à ce sujet, souligner que les dépenses de consommation par rapport au produit national brut, en prix de marché 1960, représentaient 65 p. 100 aux Etats-Unis, 65 p. 100 en France et 57 p. 100 en Allemagne. Cela signifie qu'en 1965, en ce qui concerne la consommation intérieure brute, nous allons nous placer au niveau des nations les plus développées, les plus riches, de celles qui ont déjà entièrement réalisé leur équipement, c'est-à-dire que nous allons faire une part très large à la consommation.

Quelle sera, en effet, la part en valeur faite aux équipements collectifs sur les 64 milliards qui représentent le volume global de l'expansion ? Vos chiffres nous l'indiquent : on dégagera pour les équipements collectifs 3.500 millions, soit 5 p. 100 des 64 milliards dégagés par l'expansion.

Je voudrais ici souligner simplement, par hypothèse d'école, qu'on peut mesurer combien le freinage de la consommation,

dans certains pays, permet d'accroître l'équipement collectif, l'équipement scientifique et l'équipement technique dans certaines conditions.

Il suffirait, en effet, de se dire que si l'on freinait la consommation d'ici à 1965, on pourrait multiplier par deux les équipements collectifs. Si on l'arrêtait au niveau de 1961, on pourrait multiplier les équipements collectifs par dix, et cela nous explique peut-être certains succès en Russie en ce qui concerne les spoutniks. C'est un point que les Français devraient avoir sans cesse présent à la mémoire.

Il n'en reste pas moins, considérant ces 5 p. 100 pour les équipements collectifs, que sur les 64 milliards dégagés par l'expansion, étant donné notre retard, cela me permet de vous demander si la part faite aux équipements collectifs n'aurait pas dû être légèrement augmentée et si l'on n'aurait pas abouti ainsi à une meilleure répartition ou à une répartition plus harmonieuse des fruits de l'expansion, car il est bien évident aujourd'hui que les hommes vont avoir besoin beaucoup plus de consommation collective que de consommation individuelle, et qu'à partir d'un certain niveau développer la consommation individuelle sans développer les instruments de la consommation collective, c'est au fond aboutir à un suréquipement dans certains secteurs et à un gaspillage des efforts.

Là, je voudrais poser une première question à M. le ministre. Même si cette part relative aux équipements collectifs est réduite, le plan engage-t-il le Gouvernement en ce qui concerne l'inscription au budget de chaque année des crédits nécessaires à l'augmentation des équipements collectifs ? Je crois d'ailleurs pouvoir dire que la réponse sera affirmative. Il me semble, en effet, qu'elle l'a été hier, mais je voudrais en avoir confirmation.

J'en viens maintenant à une observation relative aux collectivités locales. Le financement des équipements collectifs tel que vous nous le proposez va poser de nombreux problèmes aux collectivités locales. Le volume global des équipements urbains et la part relative aux villes dans les équipements généraux : écoles, hôpitaux, recensés par les commissions spécialisées s'élèverait, en 1965, à 5.706 millions de nouveaux francs, soit une augmentation sur 1961 de 2.240 millions. Cette somme sera répartie — c'est un point sur lequel j'attire l'attention de mes collègues — entre les collectivités, pour 2.470 millions de nouveaux francs, et l'Etat pour 3.236 millions, c'est-à-dire que les charges des collectivités locales relatives à leur équipement vont augmenter de 65 p. 100 de 1961 à 1965.

Or, vous nous le dites et le plan prend la précaution de nous en aviser, ces dépenses ne pourront pas être couvertes par l'emprunt en raison des besoins de crédits recensés pour la réalisation des autres objectifs du plan. Cela figure textuellement dans le projet que vous nous avez soumis. Les villes devront donc consentir un effort plus élevé d'autofinancement, le plan retenant comme hypothèse l'augmentation des centimes et celle du prix des services.

Je voudrais souligner ici, monsieur le ministre des finances, que cet accroissement des équipements collectifs tel qu'il ressort des travaux que vous nous présentez et des schémas qui figurent dans le plan, sera payé par les collectivités locales et que l'accroissement de leur fiscalité directe ou indirecte sera supérieur à l'accroissement de la fiscalité de l'Etat puisque le plan prévoit que, dans le même temps, celle-ci n'augmentera que de 22 ou 24 p. 100 — je cite ce pourcentage de mémoire. J'ai l'impression que les collectivités locales et surtout les contribuables locaux vont supporter une lourde part de la charge de l'expansion que vous nous proposez et une lourde part des équipements collectifs que vous nous représentez comme étant l'œuvre du plan.

Cela pose le problème des instruments que vous allez donner aux collectivités locales pour faire face à l'accroissement de leurs charges ; cela pose une fois de plus le problème de la réforme de la fiscalité locale et je me permets d'appeler à nouveau votre attention, monsieur le ministre...

M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre des finances. Je connais vos craintes.

M. Emile Hugues. Je le sais, monsieur le ministre, mais nous éprouvons des craintes à l'égard de certaines perspectives lointaines concernant les villes qui vont avoir la plus grande part à supporter de ces équipements.

Cela pose quand même un problème de fiscalité locale sur lequel il est bon que nous appelions l'attention de cette assemblée. Il est manifeste, en prenant connaissance du schéma de

développement du plan, que la fiscalité locale va devoir faire une très large place à l'équipement nouveau, qu'il faudra aller vers des augmentations de prix des services, des augmentations de centimes qui vont faire peser sur les contribuables locaux des charges plus lourdes que sur les contribuables nationaux.

Je sais bien que les deux se recouvrent et qu'il est très difficile de faire la part du contribuable local et celle du contribuable national, mais je tenais à signaler ce fait devant cette assemblée car la défense des collectivités locales a toujours été l'un des objets essentiels de son activité.

Parmi les autres activités et les autres objectifs, je veux signaler l'augmentation de 28 p. 100 des investissements directement productifs réalisés par les entreprises publiques et privées. Cela suppose, permettez-moi de le dire, la réalisation de certains équilibres internes sur lesquels je reviendrai et que notre collègue Armengaud a déjà évoqués ce matin. Cela suppose également une limitation de la consommation des administrations à 22 p. 100 de plus en 1965 qu'en 1961.

J'en viens maintenant aux moyens d'incitation dont vous allez user pour réaliser cet accroissement de la production, pour augmenter le volume des investissements.

Je voudrais vous poser une première question : allez-vous distinguer entre les investissements et comment, dans ce cas, allez-vous favoriser les investissements figurant dans le plan ? Quelles sont les techniques dont vous allez user pour permettre la réalisation de ces investissements que vous jugez indispensables à l'accroissement de la production ?

Ensuite, une seconde question qui découle de la première : pénaliserez-vous les autres investissements ? Quelle sera votre politique à l'égard des investissements réalisés par autofinancement ?

Je passe maintenant aux hypothèses d'équilibre sur lesquelles repose le plan et aux problèmes politiques que posent ces hypothèses.

Hier, vous nous avez indiqué qu'il vous paraissait difficile d'aborder l'étude du plan. Peut-être l'a-t-on déjà abordé sur le plan technique, mais pas suffisamment sur le plan politique. Or nous sommes des hommes politiques et nous voulons être une assemblée politique. C'est donc sur ce plan que j'aborderai maintenant les hypothèses d'équilibre que vous nous proposez en ce qui concerne la réalisation du plan.

L'équilibre externe d'abord. Le plan repose sur un équilibre satisfaisant des échanges de paiement entre la France et les autres pays, les importations devant se situer, en 1965, à l'indice 155 — base 100 en 1960 — et les exportations à l'indice 160.

Ici, deux observations. D'abord, la ventilation par branche fait apparaître que l'indice moyen des importations a été ramené à 155 par la faiblesse d'une ligne — la ligne pétrole-gaz naturel-carburants — qui doit se situer en 1965 à l'indice 89, ce qui suppose que vous importerez annuellement 20 millions de tonnes de pétrole brut saharien ; sinon, votre équilibre sera rompu.

Je me permets tout de suite de dire que cette perspective pose un problème : celui de la coopération de l'Algérie avec la France. Ce problème, il faudra en discuter de nouveau dans un an environ. D'une façon générale, un référendum pose plus de problèmes qu'il n'en résout, monsieur le ministre, et je ne crois pas que le référendum d'autodétermination lui-même résolve le problème de la coopération de la France avec l'Algérie. C'est donc dans l'année qui va venir que nous pourrions juger des perspectives de cette coopération et c'est alors que nous verrons si l'indice 89 a des chances d'être atteint en 1965. Sinon, une partie de votre équilibre externe, en ce qui concerne vos importations, sera rompu.

Quant aux exportations, la ventilation fait apparaître que, pour atteindre l'indice moyen 160, les exportations agricoles, elles, devront, en 1965, se situer à l'indice 254, toujours base 100 en 1960. C'est un pourcentage élevé qui pose le problème essentiellement politique de la réalisation du Marché commun agricole, au sujet duquel vous pourrez me dire qu'un pas de géant a été franchi. Seulement cela suppose également que vous résolviez sur le plan agricole les problèmes qui résultent de la candidature de la Grande-Bretagne et du Commonwealth au Marché commun.

Là encore, il y a une incertitude politique et l'on ne peut faire reproche aux auteurs du plan, qui n'ont pas de responsabilité politique, de ne pas définir les solutions qui devront être adop-

tées, puisque les solutions dépendent essentiellement du pouvoir politique.

J'en viens à un autre aspect de notre équilibre externe. Il suppose que vos exportations vers les autres pays de la zone franc représenteront encore, en 1965, 24 p. 100 de nos exportations totales et se situeront à l'indice 122. Or, les dernières tendances constatées semblent indiquer combien il sera difficile d'atteindre cette augmentation de 22 p. 100. Vous savez quelles sont à l'heure actuelle les difficultés de notre commerce avec la zone franc. Les derniers chiffres sont cruels à cet égard. Il semble déjà que votre tâche, dans ce domaine, sera très difficile. C'est donc encore, en ce qui concerne votre équilibre externe, du côté de vos relations avec les pays de l'ex-Communauté qu'il faudra se tourner. Là encore, ce sont des solutions politiques beaucoup plus que des solutions techniques qui conditionneront la réussite de votre plan.

J'en viens aux équilibres internes. Ceux-ci reposent sur quatre chiffres sur lesquels je voudrais insister : une épargne privée en progression de 36 p. 100, une épargne des entreprises presque égale, des dépenses militaires à l'indice 113 en 1965 par rapport à 1961, et des dépenses de fonctionnement augmentées de 28 p. 100.

Je vous poserai une première question, monsieur le ministre. Elle est grave et je demande à mes collègues d'y réfléchir. La réalisation des objectifs militaires que vous poursuivez actuellement est-elle compatible avec la réalisation du plan ? Comment maintiendrez-vous vos dépenses militaires à l'indice 113 en 1965 si vous voulez réaliser — je pèse ici, croyez-moi, tous mes mots — une force de frappe nous permettant non pas de provoquer une guerre mais de gagner une guerre ? C'est là un problème sur lequel j'attire particulièrement votre attention. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

Votre réponse sera pleine d'intérêt pour nous, surtout si l'on veut bien se souvenir du livre blanc anglais qui a été publié dernièrement et du pourcentage des budgets américains et russes consacrés à la force de frappe. C'est donc essentiellement, là encore, un problème politique.

Ma deuxième question portera sur l'épargne privée, en augmentation de 36 p. 100, et l'épargne des entreprises, en augmentation d'un pourcentage presque égal. La réalisation, en ce qui concerne l'épargne privée, dépendra bien entendu du mouvement des prix. Pour les entreprises, elle dépendra de l'augmentation des salaires et de l'accroissement de la concurrence qui peut, elle, freiner l'autofinancement.

Or sur ce plan, vous le savez, nous avons à faire face en ce moment à des tendances inquiétantes. Je crois que les objectifs que vous vous êtes fixés peuvent être contrariés plus qu'on ne le pense par la crise actuelle de la Bourse, car il n'est pas d'exemple qu'une crise boursière importante ne se soit pas traduite en définitive par une diminution de la production industrielle et par une crise de l'épargne. Ainsi donc, dans le moment même où vous basez vos investissements productifs publics et privés sur un accroissement de l'épargne de 36 p. 100 et où vous nous dites que les entreprises pourront faire un effort d'autofinancement important pour réaliser leurs investissements, se profile une crise boursière qui fait que la situation n'est pas entièrement clarifiée et indirectement, plus qu'on ne le pense, si la crise actuelle de la Bourse, principalement américaine, ne se résorbe pas à l'automne, elle pourra peser plus que vous ne l'imaginez sur les équilibres sur lesquels repose votre plan.

En ce qui concerne les prix, je dois dire que ceux-ci ne sont pas stabilisés. Regardez leur poussée. Il y a deux moyens de mesurer l'augmentation des prix, monsieur le ministre, c'est de se fier, d'abord, aux indices officiels et c'est également d'aller mesurer chez les détaillants l'augmentation du prix des objets que l'on achète à six mois de distance, et l'on constate généralement une augmentation beaucoup plus importante que celle que traduisent ordinairement les indices. Nous avons l'impression que le mouvement des prix a tendance à prendre une cadence qui me fait supposer qu'ils dépassent très largement un niveau compatible avec ce que l'on a appelé la stabilité monétaire.

Ce mouvement des prix — et vous l'avez signalé — est en relation directe avec le mouvement des salaires, si bien que l'on peut se demander si les entreprises pourront accroître leurs investissements de 28 p. 100 dans le même temps où la production n'augmentera que de 24 p. 100, ce qui est également un objectif ambitieux.

J'en viens maintenant à un problème qu'il faut bien aborder : celui de l'accroissement excessif des salaires. Il ne serait pas

honnête de ne pas aborder ce problème à la tribune de notre assemblée. J'indique tout de suite que je ne suis pas partisan d'une diminution de la durée du travail. Nous n'avons pas le droit, à l'heure actuelle, de diminuer la durée du travail quand on songe à l'œuvre collective qui reste à faire et aux charges que nous devons assumer.

En ce qui concerne le mouvement des salaires, les auteurs du plan ont eu conscience de l'importance de la politique des revenus. Que nous proposent-ils ? Je lis textuellement dans le plan : « Un effort sera entrepris pour situer, dans le cadre national, les discussions concernant les rémunérations, qu'il s'agisse de salaires, de prix agricoles ou de tous autres. Cet effort sera d'information. La stérilité ou la nocivité de certaines revendications apparaîtront plus clairement lorsqu'elles pourront être placées dans un contexte d'ensemble ».

J'avoue n'avoir pu me défendre d'une certaine gêne en lisant la solution qui nous est proposée au regard de l'immensité de ce problème de la politique des revenus. En effet, c'est faire foi à la nature humaine — nous retrouvons ici tout l'optimisme de Rousseau — mais croyez-vous que ce soit suffisant ? Je ne voudrais pas esquisser ici ce que pourrait être une politique des revenus, ni chercher à savoir si nous devons aller vers une politique des revenus telle qu'elle a été adoptée aux Pays-Bas ou telle qu'elle s'esquisse parfois en Amérique. Mais, en fait, les auteurs du plan ne pouvaient pas répondre à cette question parce que la réponse, une fois de plus, est politique, comme sont politiques les autres réponses faites en ce qui concerne les autres hypothèses d'équipement.

Voyez-vous, une politique des revenus, monsieur le ministre, ne peut à mon sens être mise en œuvre que par un gouvernement s'appuyant sur des intermédiaires élus, sur les syndicats et que si ce gouvernement a l'appui des masses. Or, je le regrette, le pouvoir s'isole de plus en plus. Pour être plus grand, il veut être seul. Il écarte le Parlement de la recherche des solutions. Il n'a pas l'accord des syndicats et il confond les acclamations des foules avec les suffrages qui font les majorités. Ce sont pourtant les majorités qui soutiennent le Gouvernement ! (Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.)

C'est un point sur lequel je me permets d'insister. Je me demande comment, politiquement, vous pourrez réaliser les objectifs d'une politique des revenus telle qu'elle est envisagée par les auteurs du plan dans l'isolement où se complait le pouvoir.

J'en viens maintenant à une seconde observation qui est d'ordre beaucoup plus personnel. J'estime qu'un des meilleurs instruments d'une politique des revenus, c'est, en définitive, la fiscalité. C'est un point sur lequel je m'étonne qu'on n'ait jamais mis l'accent.

La fiscalité est un bon instrument d'une politique de revenus. Mais encore faudrait-il que la fiscalité frappe également tous les revenus. Or, pour savoir ce qu'est la fiscalité à l'heure actuelle — on sait que les mailles du filet fiscal sont très larges, ces mailles qui s'inscrivent dans le marbre d'une statue qui est au bas de l'escalier de votre ministère — pour connaître ce qu'est notre fiscalité, il suffit de lire les statistiques fiscales portant sur les déclarations de revenus et de déduire ceux qui, salariés, ne peuvent pas dissimuler leurs rémunérations, pour constater que le train de vie de nombreux Français est largement supérieur à celui qui révèle leurs déclarations d'impôts. Je suis sûr qu'il y a là un mystère sur lequel vous devriez vous pencher plus souvent.

M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre des finances et des affaires économiques. Il y a en particulier l'incidence des plus-values.

M. Emile Hugues. Je me permets de vous dire que nous aurons à parler de l'imposition des plus-values mobilières et pas seulement des plus-values immobilières.

En effet, il est manifeste, quand on connaît un peu la vie, quand on circule dans les rues, quand on va dans certains magasins, quand on connaît le volume de certaines commandes, qu'il n'y a pas de relation entre les déclarations fiscales et les revenus réels dont jouissent un certain nombre de Français. Seuls certains Français sont obligés de déclarer l'intégralité de leurs revenus. (Applaudissements à gauche, au centre gauche et sur divers bancs à droite.)

Je suis obligé de vous dire, monsieur le ministre, que, plus rapidement que vous ne le pensez, vous allez réveiller un certain « poujadisme » des cadres si vous ne faites rien pour

frapper équitablement les revenus réels et non pas uniquement les revenus déclarés. C'est peut-être, en effet, à travers votre fiscalité que vous pourriez établir une véritable politique des revenus. Or, je constate que votre fiscalité va à l'encontre de ce que nous pourrions réclamer, nous, comme politique des revenus. Je tiens à attirer votre attention sur un point qui nous paraît choquant.

Je voudrais maintenant vous demander comment vous entendez établir cette politique des revenus dont tout le monde parle et dans laquelle j'ai l'impression que chacun met un peu ce qui lui plaît. Vous nous avez indiqué hières qu'il y aurait une table ronde, une confrontation des intérêts, mais croyez-vous que ce sera suffisant ? Croyez-vous que ce soit à travers cet effort de conciliation, de bonne volonté, que vous allez dégager les véritables éléments d'une politique des revenus ?

Je voudrais vous poser une autre question : entendez-vous associer le Parlement à la définition de cette politique des revenus et aux moyens techniques que vous entendez mettre en œuvre pour aboutir à une véritable politique des revenus qui vous permettra alors de réaliser une expansion plus harmonieuse et de faire taire certaines réclamations, car elles proviennent, croyez-moi, beaucoup de l'inégalité, du scandale, de certaines dépenses, que du niveau de certaines rémunérations.

Alors, voulez-vous nous tracer d'un trait ferme l'esquisse de votre politique des revenus qui est une condition du succès du IV^e Plan.

J'aborde maintenant le dernier point de mon exposé, c'est-à-dire le problème d'une planification dans un pays aux frontières ouvertes. Les auteurs du plan semblent avoir attaqué le problème sans l'avoir résolu. Je lis en effet textuellement : L'institution rapide de la liberté des échanges peut créer des problèmes si elle n'est pas accompagnée de la mise en œuvre d'une politique commune ayant pour contenu réel, sous un angle ou sous un autre, les premiers rudiments d'un plan. »

Plus loin, je lis encore : « Les modalités d'une intervention des autorités européennes pour la coordination des programmes d'investissements des Etats membres seraient à étudier. »

Je lis encore avec une certaine ironie — car ces lignes sont signées de M. Debré, puisque le plan porte sa signature — : « L'important est que ces mesures, qui sont actuellement du ressort des Etats souverains mais qui influent en fait parfois profondément sur la situation intérieure d'Etats voisins, ne soient pas prises dans un contexte purement national. »

Ce problème a été évoqué par M. Armengaud. Je n'y reviendrai pas, mais je voudrais quand même, en quelques mots, le situer. En effet, il se ramène à cette question : Comment planifier dans un pays aux frontières ouvertes ? C'est le problème du plan et du Marché commun.

Est-il possible, à l'intérieur d'un vaste espace économique pluri-national, où les produits s'échangeront librement, de conserver une économie nationale soumise à certaines disciplines de développement et d'investissement alors que les autres pays y échapperont ?

Je n'aborderai pas le problème de l'automobile, il est trop connu pour être évoqué à cette tribune, mais je voudrais dire qu'on est généralement d'accord pour considérer que l'ouverture des frontières ne permettra de réaliser l'équilibre des échanges à un taux élevé que si elle s'accompagne de politiques d'expansion ne présentant pas entre elles de divergences trop marquées.

C'est là un point important que soulignait déjà M. Halstein en 1958. A cette époque, il disait :

« Si des correctifs n'étaient pas apportés au jeu des forces économiques, nous irions au-devant d'une Europe où les déséquilibres existant sur le plan national seraient renforcés. Si l'écart continuait à se creuser entre la Ruhr, la région parisienne, l'Italie du Nord d'une part et les autres régions d'autre part, ce serait l'arrêt de mort de notre communauté. »

Vous le savez comme moi, le Marché commun ne résisterait pas à un développement déséquilibré des taux de croissance des divers pays. Je sais combien il est difficile d'aborder ce problème, avec quelle mesure il faut le faire, et j'ai lu la conférence que M. Massé a prononcée à Londres. J'ai admiré le doigté avec lequel il a traité ce problème alors que le plan n'est pas un article d'exportation et se vend mal à l'étranger.

Le premier problème est donc d'essayer de réaliser un accord sur l'ordre de grandeur des taux d'expansion souhaitables dans

chaque pays. Présentement, en ce qui concerne ces taux, l'Italie vient en tête, puis l'Allemagne, puis la France et plus loin la Belgique et le Luxembourg, et cela explique peut-être une partie des difficultés que rencontre le Marché commun.

Le second problème consiste à confronter les programmes d'équipement et d'expansion et à examiner si les mécanismes de l'économie de marché n'aboutissent pas à créer des suréquipements ? Si vous ne réalisez pas ces objectifs minima — là je m'adresse plus particulièrement à M. Massé — comment allez-vous établir le plan 1965-1969 ? J'ai l'impression que vous allez vous heurter à d'énormes difficultés. Il est donc urgent de s'engager dans cette voie. Je sais que des travaux d'approche sont déjà faits et que des conversations ont eu lieu.

Je voudrais souligner cependant que plus le nombre des adhérents au Marché commun sera grand, plus le problème sera difficile à résoudre. Si, en effet, il était déjà difficile d'établir une proportion harmonieuse pour l'accroissement de la production de six pays, comment allez-vous réaliser demain une proportion harmonieuse d'accroissement de la production dans 15, 16 ou 17 pays ?

A mon sens, et c'est là ma conclusion, il n'y a pas de solution à ce problème sans approche politique. Là encore, nous retrouvons la politique. Sans politique commune, nous aurons les plus grandes difficultés pour établir et réaliser les V^e et VI^e plans.

Or, il ne peut y avoir de politique commune sans institutions communes, sans assemblée commune et ainsi, qu'on le veuille ou non, par une distinction logique et naturelle, se trouve posé une fois de plus le problème de la supranationalité.

C'est si vrai que vous n'avez pu réaliser le marché commun agricole qu'en augmentant la dose de supranationalité !

Je sais que de nombreuses difficultés se produiront, mais permettez-moi de faire un rêve et d'être peut-être un peu visionnaire. Croyez-moi, s'il y avait une assemblée élue au suffrage universel, intégrée dans un cadre institutionnel organique, peut-être la discussion publique de ces problèmes en son sein permettrait-elle de résoudre une partie de ces problèmes, en tout cas de les poser devant l'Europe des peuples.

C'est là, permettez-moi de le dire, monsieur le ministre, un point particulièrement important pour ceux qui, partisans comme moi d'une politique d'intégration et d'une politique européenne, ont la conviction que l'Europe des Etats ne pourra pas résoudre ces problèmes qui, pour être résolus, devront être posés devant l'Europe des peuples, devant une assemblée commune.

Je sais bien que l'approche sera longue et difficile mais, si ces problèmes du suréquipement, de la planification et des investissements collectifs pouvaient être abordés dans une discussion générale au sein de l'assemblée commune, alors peut-être, dépassant les nationalismes, s'opérerait un clivage entre les hommes politiques des différents membres de l'assemblée commune, entre la droite et la gauche, entre le centre droit et le centre gauche, entre les socialistes et d'autres formations qui ont des ramifications dans les différents pays, et peut-être alors auriez-vous une chance d'aboutir à poser le problème devant l'Europe des peuples. Si vous ne posez pas, demain, le problème de la coordination des investissements, de la planification, de l'accroissement harmonieux des taux d'expansion des différents pays, j'ai l'impression que vous irez vers d'énormes difficultés en ce qui concerne l'établissement du V^e et du VI^e plan.

Excusez-moi, monsieur le ministre, d'avoir terminé sur une note essentiellement politique et qui ne semble pas se rattacher directement à l'objet de nos débats. Les problèmes — croyez-le bien — sont intimement liés et, demain, si vous voulez les résoudre, il faudra une fois de plus faire appel non pas à l'Europe des Etats, mais à l'Europe des peuples. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Tron.

M. Ludovic Tron. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, aux esprits positifs qui s'y trouvent contraints, l'opposition pèse plus lourd qu'à ceux qui la subissent et, pour ceux-là, ils aborderaient la discussion du plan avec soulagement, voire avec agrément, s'ils se sentaient engagés dans un débat dont l'objet serait seulement la recherche technique d'une construction plus harmonieuse et plus efficace de l'avenir.

Hélas ! la technique n'est qu'un instrument et le plan lui-même s'insère dans un contexte plus vaste qui en ordonne et en commande l'exécution.

Ainsi donc, il ne saurait se dissocier de la politique et n'est-ce pas nous proposer, monsieur le ministre, une entreprise illusoire, que de nous inviter à discuter du plan alors que nous sommes si peu associés à la politique du pouvoir ? Vous avez, il est vrai, cette excuse que vous-même n'êtes pas entièrement libre. L'histoire, sans doute, ne restera pas insensible à la désolante vanité de ces étranges débats dont les conclusions connaissent le sort que veut bien leur réserver l'humeur du prince qui n'y prend aucune part ! (*Sourires.*)

Quoi qu'il en soit, nous constatons avec plaisir l'excellence des études qui nous sont soumises. Les projets actuels prolongent ceux des plans précédents et ils leur ajoutent d'heureuses innovations qui en rehaussent la portée sociale, voire la conception philosophique. Il n'est que juste de rendre hommage ici aux hommes qui ont conçu le plan. Pour la première fois, nos techniciens s'interrogent sur l'homme, non pas seulement sur la place de l'homme dans l'économie, mais aussi sur les éléments et les conditions de son bonheur.

Les intentions de M. le Premier ministre telles qu'il les a découvertes ici, il y a quelques semaines, ne manquent pas non plus de séduction. Il a parlé un langage humain. Il a même parlé du cœur avec cœur et nous avons salué le retour de cet organe à la vie publique, en espérant qu'un jour il battra de nouveau à l'échelon supérieur. (*Sourires.*)

Ces mérites que nous inscrivons si volontiers à votre actif ne sauraient cependant atténuer notre déception. Nous sommes déçus parce que le régime, qui altère jusqu'à le dénaturer l'esprit même de nos institutions, ne sait pas ou ne veut pas user des prérogatives exceptionnelles qu'il s'octroie pour se confronter avec les vrais problèmes. De cette pusillanimité, de cette carence, le plan que vous nous rapportez fournit une décevante illustration.

Je relèverai d'abord ce qui me paraît être une contradiction fondamentale. Le plan se propose un taux de croissance de 5,5 p. 100. Je ne le conteste pas, je m'en réjouis. Mais ce choix me paraît difficilement conciliable avec la prétention affichée de contenir les prix, à une tolérance de 1 p. 100 près, et il me paraît quasi contradictoire avec le maintien d'une économie que vous voulez encore libérale et qui, déjà, n'est plus indépendante.

Dans les conditions présentes, la croissance d'un pays dépend, pour une part seulement, des données internes. Elle est au moins tout autant tributaire de la conjoncture mondiale. On ne peut méconnaître la solidarité qui nous lie aux économies du monde occidental. De plus en plus, la décision touchant notre activité dépend de ce que font nos partenaires du Marché commun. Si le stade ultime comportera, souhaitons-le, des plans concertés, la période présente nous place déjà dans une condition délicate.

C'est ainsi que pour l'automobile, pour la chimie, pour la sidérurgie, nous devons nous aligner ; pour l'agriculture, nous devons discuter et tenter d'obtenir. Or, les études faites par de bons esprits concluent, vous le savez, pour le Marché commun à des taux de croissance probables nettement plus faibles que celui qui nous est proposé.

Cette solidarité dans le Marché commun n'exclut pas, loin de là, la solidarité avec les autres économies occidentales. Il n'est guère probable que l'évolution en France puisse longtemps se montrer fondamentalement différente de celle qui se poursuit dans des pays de mêmes structures et de mêmes richesses.

Le moins qu'on puisse dire c'est que, dans ce pays, la conjoncture est hésitante. Nous avons raison de repousser la civilisation du « gadget », mais le marché de Paris n'en subit pas moins les entraînements des marchés de Londres et de New-York.

M. le ministre des finances a souligné combien « il est frappant pour quiconque s'informe et se préoccupe de la situation économique mondiale et pour nombre d'entre vous » — il est vrai qu'il s'adressait à l'Assemblée nationale, mais je pense que ce compliment vaut également pour le Sénat — « de constater que cent dix orateurs aient pu parler, en France, du problème de notre situation économique sans qu'aucun d'entre eux ait à un moment donné et à un degré quelconque mis en doute le fait que la croissance se poursuivrait pendant les quatre années à venir. »

Je suis au regret d'introduire un doute dans cette certitude générale, mais je crois qu'il est difficile de passer à un taux de 5,50 p. 100, du moins sans avoir au préalable procédé à des réformes profondes, ou alors sans encourir le risque d'une inflation accusée.

Je vais donc montrer pourquoi une croissance rapide est difficilement compatible avec nos structures d'économie faible

et pourquoi l'économie mal armée pour la compétition se trouve de surcroît sujette à l'inflation.

Malgré des progrès surprenants, notre économie conserve comme des tares originelles ses insuffisances et ses déséquilibres. Des réformes profondes étaient attendues d'un gouvernement prétendu stable ; aucun, à l'exception de la loi agricole, n'a franchi le cap des commissions d'études. Le IV^e plan retrouve donc les mêmes faiblesses que relataient les plans précédents ; comme eux, il centre l'attention sur les équilibres de croissance plutôt que sur les équilibres de structure. Il se préoccupe de découvrir l'avenir, tout au plus de l'ajuster alors qu'on voudrait qu'il l'invente et le construise, au besoin par la transformation des données de base.

Je ne relèverai, pour illustrer mon propos, que trois déséquilibres majeurs : le déséquilibre géographique, le déséquilibre « sectoriel », le déséquilibre démographique.

Du déséquilibre entre Paris et la province, qui vous est bien connu, je ne veux noter que des conséquences parfois inaperçues. Le formidable pouvoir d'achat qui s'accumule à Paris fait de cette place un marché directeur sans cesse orienté à la hausse et sur lequel s'exerce la demande totalement incontrôlée et presque illimitée de ceux qui sont assez riches pour négliger la question du prix, ou de ceux qui trouvent des payeurs substitués, qu'il s'agisse de dépenses passées par frais généraux soustraites à l'impôt et dont le contribuable fait indirectement les frais, ou de celles afférentes à des réceptions réputées nécessaires dont le règlement est laissé aux bons soins de l'intendance. (*Très bien ! à gauche.*) C'est par le haut que se fausse tout le mécanisme des prix.

L'hypertrophie de Paris entretient un centralisme aberrant maintes fois dénoncé par nos collègues, centralisme qui entretient à son tour l'hypertrophie de la capitale et qui a pour effet de compliquer et de déshumaniser toute la gestion administrative.

Vous avez parlé de votre ministère, monsieur le ministre des finances. Il faut bien dire qu'il est un de ceux que le scrupule administratif pousse le plus à évoquer à Paris jusqu'aux moindres décisions. C'est un mécanisme maintes fois dénoncé, mais hélas ! toujours en fonctionnement. Les services locaux, dépouillés de responsabilité, établissent leurs propositions avec pour principal souci d'être complets et, à l'échelon central, c'est un agent, scrupuleux certes, mais qui ne connaît rien aux nécessités locales, qui amène à se prononcer le directeur qui n'est guère en mesure d'intervenir autrement que par son paraphe. C'est un système qu'il suffit de décrire pour en révéler la stupidité, mais c'est un système qui a la vie dure.

Nos collègues ne manqueront pas de souligner les lacunes de la politique de régionalisation. Je ne voudrais qu'en montrer le déséquilibre. Elle tend à créer des zones d'activité sans trop se préoccuper de ce qui se passera dans les intervalles. Aurons-nous des zones à part entière et des intervalles « parias » ? Il n'y a rien de plus désespérant que d'entendre parler d'essor et de prospérité quand on se trouve soi-même condamné à la mort lente. Déjà, à quelques kilomètres de la grand'route, se retrouve le silence des siècles qui nous ont précédés. Ceux qui habitent la montagne seront-ils invités à voir de haut et de loin foisonner l'activité dans la plaine et à demeurer dans leur solitude ? La moitié du pays sera-t-elle condamnée à l'asphyxie tandis que prospérera l'autre moitié ? Or, bien des éléments de la population de cette moitié active, enfants, diminués physiques, vieillards, seraient plus à l'aise dans l'autre moitié. Peut-être y a-t-il là le moyen de balancer dans ce qu'il aurait d'excessif l'appel que ne manqueront pas d'exercer sur les campagnes les zones de concentration industrielle. Peut-être aussi notre époque trouverait-elle là la possibilité d'un développement moins inégalement réparti et plus humanisé.

Autre déséquilibre, celui des secteurs de l'activité que de graves différences séparent. Je ne parlerai de l'agriculture que pour souligner la portée et l'urgence du problème. C'est une véritable révolution qui s'est amorcée. Rien de plus dangereux en la matière que les atermoiements et de plus coûteux que les demi-mesures.

J'insisterai par contre sur les contrastes qui s'établissent dans le secteur industriel. Certaines affaires prospèrent, d'autres peinent et la démarcation ne se fait pas d'après l'objet des entreprises, ou du moins pas seulement. Les différences naissent de causes plus subtiles. Il y a ceux qui œuvrent en fantassins, livrés à eux-mêmes : c'est le tout-venant des petites et moyennes entreprises. Et puis, il y a l'aristocratie de ceux dont le sort intéresse le pouvoir pour des raisons diverses : parce que leur participation est essentielle à la prospérité inté-

rieure ; parce que leurs exportations sont nécessaires à la balance des comptes, ou encore parce qu'ils reçoivent des commandes de l'Etat.

Tous ceux-là sont assurés d'un bénéfice réputé « raisonnable », il jouissent d'un privilège plus important encore : la sécurité. Ils profitent de contrats d'installation, de contrats fiscaux, de contrats de crédit. Qu'on y prenne garde, l'économie française a bien changé depuis trois ans ; il s'est constitué petit à petit une véritable féodalité qui a ses suzerains, lesquels délèguent à leurs vasseaux partie de leurs marchés et de leurs privilèges. Le « coup par coup », la chasse aux avantages, l'abus des mesures individuelles risquent d'installer des disparités qui frisent l'injustice.

La difficulté vient peut-être de la composition même des commissions de modernisation, où dominent les spécialistes et les techniciens, et qui sont sans doute beaucoup trop exclusivement parisiennes. Il n'est pas sûr, loin de là, que tant de mesures savantes aboutissent à une amélioration de la compétitivité globale. Il y a moins de chance encore de voir se réformer ces méthodes depuis que le pouvoir affirme sa préférence pour les conversations intimes ou les dialogues monosyllabiques avec le peuple.

J'en viens au déséquilibre le plus grave et le plus pressant : le déséquilibre démographique. De tous les pays de même civilisation la France est sans doute celui qui compte la plus faible proportion de population active au regard de la population totale. Elle manque de main-d'œuvre dans l'immédiat ; elle risque d'ailleurs d'en avoir trop demain. Le plan a bien examiné différentes hypothèses, mais avec une timidité qui le conduit à simplement écarter dans l'immédiat l'éventualité d'une réduction du temps de travail. C'est une vue courte sur un problème qui comporte des données contradictoires et qui, à mon sens, méritait à ce titre d'être approfondi dès maintenant. Non seulement les données peuvent se modifier, presque à l'improviste et par conséquent des mesures devenir urgentes, mais le succès d'évolutions essentielles comme celles à attendre de la promotion sociale ou du développement de la formation professionnelle, va dépendre essentiellement du temps qui leur sera consacré et qu'il faudra bien prélever sur le temps de travail.

D'autres hypothèses eussent mérité un examen concerté, notamment l'aménagement de la journée de travail et le rapprochement de l'habitat et du lieu de travail. Il eût fourni une solution d'appoint dans l'immédiat, tout en préparant l'avenir.

Notre économie présente bien d'autres défauts. Les autres pays, eux aussi, ont leurs problèmes, mais aucun d'eux n'accumule autant d'imperfections que nous. En outre, aucun ne revient d'aussi loin. Non seulement notre économie a été ravagée par deux guerres successives, mais elle porte le poids de l'incroyable inertie qui sévit entre les deux guerres et voici que l'atteint encore l'épreuve du bouleversement survenu dans ses relations avec les pays d'outre-mer. Il en résulte un déséquilibre permanent entre l'offre et la demande, une difficulté plus grande qu'ailleurs à procéder aux investissements nécessaires, une certaine faiblesse dans la compétition et une propension à l'inflation.

Or, la compétition devient plus vive au moment où la France doit reprendre son souffle. Le Marché commun, dans sa première gloire, a exercé l'effet magique d'entraînement. On sent poindre, maintenant que les rapports se resserrent, les symptômes d'une concurrence d'autant plus ardente qu'une période plus hésitante succède, chez nos partenaires, à une période de relative prospérité. On voit apparaître sur le marché les firmes américaines avec leurs moyens infiniment supérieurs à ceux qu'alignent les firmes françaises ou même européennes et la compétition pourrait s'accroître si des changements monétaires venaient à modifier la capacité de concurrence des uns ou des autres.

Or, c'est précisément à ce moment que la France va perdre certains avantages qu'elle détenait jusqu'ici. Le stimulant qu'elle tient d'une opération monétaire savamment conduite se perd au fur et à mesure que les prix s'ajustent. De même, se perd l'effet de ce potentiel accumulé au cours des années 1956 et 1957, contrepartie de l'inflation d'alors, mais qui favorise singulièrement la reprise de 1960-1961. De même encore, se perd l'effet de rattrapage qui jouait en faveur d'un pays que la guerre avait tenu à l'écart du progrès, mais qui se trouva soudain disposer, la paix revenue, de tout l'acquis des connaissances, en techniques, voire en moyens qui s'étaient accumulés dans les pays demeurés libres pendant la guerre. Il y avait là un ensemble de circonstances particulièrement favorables dont l'effet est aujourd'hui quasi épuisé.

Il y a plus : l'économie française avait disposé jusqu'ici, pour résoudre le problème majeur des investissements, de facilités extraordinaires : l'investissement requerrait-il des devises ? Les entreprises les obtenaient au cours officiel et l'on sait ce que signifiait un tel avantage. Devaient-elles s'adresser à l'emprunt ? Elles payaient un intérêt, élevé sans doute, mais elles remboursaient dans une monnaie de valeur fort différente. Recouraient-elles à l'autofinancement ? Il leur suffisait d'incorporer dans les prix une marge suffisante et cette incorporation ne se débattait pas sur le marché réglé par la concurrence, elle se discutait dans le bureau ouaté du directeur des prix. Beaucoup d'industriels, pour être de grands investisseurs, n'ont eu qu'à emprunter de l'argent qu'ils rendaient au rabais, ou à accepter de confortables marges dans des prix fixés par voie administrative.

Aussi bien, dans la confrontation qui s'est faite ces dernières années avec les industries voisines, les charges financières n'ont pas pesé lourd du côté français. C'est là un avantage qui est en voie de disparition ; désormais, c'est sur la concurrence qu'il faut gager l'autofinancement et c'est dans une monnaie moins instable que seront remboursés les emprunts.

Moins instable... ! Du moins si l'inflation ne l'emporte pas. Déjà elle vous harcèle. La hausse des prix est certes générale dans le monde, mais la France est un des pays où elle s'accuse le plus. La circulation croît de 12 p. 100 ; l'endettement des entreprises auprès du système bancaire de 16 p. 100, alors que les comptes courants où se trouve la trésorerie des entreprises ne s'accroissent que de 8 p. 100. Comme l'observe une des bonnes revues économiques, tous les éléments d'une période de tension sont réunis.

Que nous réservent d'ici quatre ans les finances publiques ? J'entends que l'impasse demeurera fixée au même chiffre. Etes-vous bien sûr, monsieur le ministre des finances, que pour arriver à ce résultat vous comptabiliserez bien la totalité des crédits qu'exigent les opérations engagées ? Qu'aucun règlement ne sera ajourné et que seront prévus dans leur totalité tous les crédits à prévoir, en un mot que l'équilibre sera sans artifice ? J'aimerais en recevoir l'assurance.

Vous avez parlé des investissements sociaux mentionnés dans le plan. Introduction heureuse mais qui comporte des dépenses génératrices de dépenses nouvelles. Avez-vous envisagé, monsieur le ministre, comment il serait fait face à cet accroissement de charges ou bien en avez-vous laissé le soin aux années à venir ? Il faut souligner que beaucoup d'investissements, particulièrement ceux ayant un caractère régional, seraient faits par les collectivités locales. Avez-vous pensé à leur en donner les moyens financiers ?

Autant de raisons qui nous font redouter le retour de l'inflation. Or, vous-même l'avez déclaré, parlant des objectifs du plan : « La poursuite de ces fins serait fortement compromise si la stabilité était à nouveau détruite ». Je vous demande, monsieur le ministre : Qu'allez-vous faire ? Que devient le plan dans l'hypothèse d'une augmentation à peine plus accusée des prix ? Existe-t-il une position de repli, un plan de secours ? Dans l'immédiat, nous croyons deviner votre défense : elle consiste à contenir les revenus et particulièrement les salaires. Oh ! ici les avertissements ne manquent pas. C'est avec solennité qu'on prescrit de ne pas dépasser les marges de productivité, de savoir être prudents, faute de quoi les faits se chargeront de rétablir les responsabilités.

Nous voici au centre du débat. Or, si je m'en rapporte à une revue d'économie sérieuse, je constate que sur deux ans les salaires horaires n'ont pas plus progressé en France que dans les autres pays du Marché commun : 15,6 contre 21 en Allemagne, 11,6 en Italie et 13,5 aux Pays-Bas. Même constatation pour le pouvoir d'achat. Ce qui a le plus progressé, ce sont les prix : 7,3 contre 4, 6, 4, 3.

En matière de main-d'œuvre, les coûts allemands doivent être à présent à peu près les plus élevés. Les coûts français, belges et hollandais sont très voisins. Seuls les coûts italiens restent nettement plus bas.

En réalité, la France est comme une entreprise dont les prix de revient s'élèvent trop et dont le chef n'imaginerait pour les contenir que la limitation des salaires alors qu'ils ne sont pas supérieurs à ceux que payent ses concurrents, sans se rendre compte qu'il prend le risque grave de décourager son personnel et de perdre les meilleurs de ses collaborateurs. Il néglige l'effort suffisant pour renouveler son outillage, pour améliorer ses techniques, pour perfectionner son organisation, pour tirer plus de produits d'un même travail.

M. Edouard Bonnefous. Très bien !

M. Ludovic Tron. En France, comme dans cette entreprise, il faut des réformes et, comme dans l'entreprise, le succès des réformes dépend du climat psychologique.

Qui osera dire qu'en France le climat social est très bon ? Certes, on fait valoir les mesures octroyées. Nous gardons, nous, l'impression qu'il fallut les arracher car les plus importantes d'entre elles, celles qui concernent les vieux et la famille, n'ont paru devoir le jour qu'à une période où perspectives électorales et remaniements ministériels ont introduit plus de fluidité dans les conceptions gouvernementales.

M. Bernard Chochoy. Très bien !

M. Ludovic Tron. On fait valoir la politique agricole. Je n'ai pas à insister ici pour dire à qui en revient le mérite.

On fait valoir la restauration du pouvoir d'achat, puis son augmentation en valeur absolue, sa progression en valeur relative et l'on fait miroiter la perspective d'une politique des revenus. Je doute que l'annonce suffise à surmonter un malaise qui tient à des causes très profondes. Quand on lui parle du redressement financier, le monde du travail éprouve d'abord le sentiment désagréable d'en avoir fait les frais. Quand on lui parle de la prospérité acquise, il estime avoir largement participé à l'effort et peu au bénéfice. C'est un fait qu'il garde une impression pénible de frustration. Certes, on ne manque pas de lui opposer les chiffres, et les comparaisons s'établissent sur des données de mieux en mieux étudiées et de plus en plus précises, mais il faudrait beaucoup de naïveté pour ne pas voir qu'on parle toujours de revenu et jamais d'enrichissement, et cela dans un monde où le revenu a été au préalable vidé de toute substance et où la fortune vient presque exclusivement du croît des capitaux.

Je ne parlerai pas de la bourse dont la capitalisation a plus que doublé en deux ans, ni des terrains à bâtir qui ont triplé ou décuplé. Imaginez cependant les sommes énormes que représentent ces ressources exemptes d'impôts et de quel poids elles écrasent le marché des biens. Mais il est deux données qui caractérisent la situation du moment ; l'une nous vient de Paris, les cours des titres ont monté cinq fois plus vite que leur revenu. L'autre nous vient de province : la valeur des terres augmente en moyenne de 8 p. 100 par an. Mais l'hectare qui vaut 1 million se loue 500 anciens francs. Voilà des données dont il faudra nous souvenir quand on parlera de la politique des revenus. Étonnez-vous, après cela, que le climat social ne soit pas excellent !

La vérité, c'est un économiste réputé qui l'énonce : « Tout régime n'assure pas n'importe quel taux de croissance ». Et l'on peut ajouter que le régime actuel a bien peu de chances d'assurer la croissance prévue par le plan. Mais alors, le plan change de personnalité et échappe à ses auteurs qui voulaient n'en faire que le guide technique du développement économique. A leur insu, malgré eux, il prend dans les circonstances présentes un tout autre caractère. Il se fait l'instrument d'une politique, il contribue à répandre une fausse sécurité, à entretenir de vaines espérances. Il vient s'insérer dans un système qui fausse l'opinion tout entière. On essaie de faire croire que la prospérité passée, c'est au pouvoir qu'on la doit et que du pouvoir dépend la prospérité à venir.

Cela n'est sans doute pas explicite, mais cela est. Et, pour bien le montrer, je voudrais encore relever deux faits.

Le premier concerne la force de frappe. Je vous pose des questions précises à la fois sur la recherche atomique, la production des usines, la bombe et la détention des vecteurs de transport.

Quelles dépenses étaient engagées en 1958 et quelles dépenses étaient prévues ? Quelles dépenses ont été faites de 1958 à 1962 et pour quels résultats ?

Quelles dépenses sont prévues pour les quatre années à venir et quels résultats sont attendus ?

L'autre fait que je relève concerne les rapatriés. Le pouvoir a prévu qu'il faudrait recevoir 400.000 rapatriés en cinq ans, chiffre qui comportait un jugement de valeur sur les résultats d'une politique. Nous sommes en passe d'avoir 400.000 rapatriés en six mois. Voilà qui introduit un jugement de valeur tout différent. Je cite des chiffres parce que les chiffres seuls mettent une barrière aux mensonges.

On voudrait nous persuader que la venue des rapatriés est un succès, que la force de frappe est un instrument de coopération internationale, que la bombe atomique est le moyen le plus économique de bâtir une industrie pacifique, que la prospérité générale submerge et efface toutes les difficultés petites et grandes et, dans le même temps, on agite mille projets

concernant l'organisation des pouvoirs. Faute d'accomplir les réformes économiques nécessaires, on se rabat vers des réformes institutionnelles taillées sur mesure.

M. Bernard Chochoy. Très bien !

M. Ludovic Tron. C'est vers une autre voie qu'il faut chercher le salut. Il serait souhaitable, et ce sera ma conclusion, qu'une orientation politique nouvelle rétablisse avant qu'il ne se détériore trop un climat de véritable collaboration sociale. Le plan recouvre une période de difficile transition. Dans cinq ans, notre jeunesse ouvrira les portes de l'avenir. Aujourd'hui nous n'avons que l'espérance pour faire face aux charges et aux soucis. Pour vaincre ces temps d'épreuves, il faut l'effort de tous et l'effort ne se consent pas sans un minimum de confiance.

Autant que la coopération européenne, c'est du climat psychologique interne que dépend la chance pour le plan de s'exécuter sans trop de déception et sans que ne l'emporte l'inflation menaçante.

Je rappellerai ici une phrase de Bernanos, une phrase terrible : « En réalité, la société actuelle, société de transition, de compromis, dite moderne, n'a aucun plan, ne se propose aucun but déterminé, sinon de durer le plus longtemps possible grâce à la méthode qui l'a servie jusqu'ici, celle d'un dégoûtant empirisme ».

Je souhaite que Bernanos se soit trompé et se trompe encore. Je souhaite que l'avenir déjoue un propos aussi pessimiste. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Coudé du Foresto.

M. Yvon Coudé du Foresto. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au moment où nous sommes appelés à discuter du IV^e plan, je ne chicanerai pas sur le point de savoir s'il est ou non déjà engagé, si nous sommes ou non en retard dans son examen. Comme l'a souligné hier M. le ministre des finances, il y a un progrès certain sur les autres plans et nous avons enregistré avec une particulière satisfaction ses déclarations concernant l'examen du V^e plan, surtout quand à la possibilité pour le Parlement de se prononcer sur les grandes options avant qu'elles ne soient arrêtées par le Gouvernement. Je dois dire que, depuis, nous avons eu des inquiétudes à ce sujet et pendant quelques instants l'impression que l'optique du Premier ministre était peut-être un peu différente ; mais je pense qu'il s'agit d'une question de forme plutôt que d'une question de fond et que c'est bien ainsi qu'il faut interpréter, monsieur le ministre, votre pensée : nous serons appelés à nous prononcer d'une façon formelle sur les grandes options avant la parution du V^e plan.

Nous avons donc devant nous un IV^e plan et nous sommes même gâtés, car nous en possédons un second dans le plan d'aménagement du territoire, que l'on appelle le plan vert parce que sa couverture est verte. L'étude paraît en avoir été menée parallèlement au premier et ses conclusions sont parfois en contradiction également avec celles du IV^e plan. Se superposant à ces deux plans, nous pouvons dire qu'un troisième résultera de l'application des deux premiers, application qui sera faite par des moyens de persuasion beaucoup plus que par des moyens de coercition, vous l'avez souligné vous-même et vous avez eu mille fois raison de le faire.

On peut également se demander — vous en avez parlé, monsieur le ministre — si dans une économie qui se dit libérale on peut concilier l'idée même de planification avec l'idée de liberté d'entreprise. C'est un lieu commun de penser que le libéralisme intégral n'existe plus. Bien entendu, une évolution s'est faite, au fur et à mesure du développement de la démographie, de la prise de conscience, par les masses dont nous faisons tous partie, de leurs droits, en attendant de les voir se préoccuper de leurs devoirs avec la même vigueur et de l'ampleur des tâches collectives qui ne peuvent incomber qu'à l'Etat.

D'ailleurs, je dois ajouter qu'en sens inverse le socialisme intégral, lui aussi, s'est amendé, s'est assoupli, même dans des pays que nous connaissons bien et où le marxisme intégral paraissait s'être implanté. On y a reconnu tôt ou tard, sous l'impulsion de certains événements, que les initiatives individuelles avaient du bon.

Mais en France, et ceci peut expliquer un certain nombre de contradictions devant lesquelles nous nous trouvons, ainsi que certaines hypothèses qui ont été formulées tout à l'heure par

mon collègue M. Tron en particulier, nous sommes placés devant une situation un peu anormale parmi les pays occidentaux, celle de posséder une économie partagée entre un secteur libéral et un secteur nationalisé fort important. Il n'est pas question de faire machine arrière, le phénomène est irréversible, en ce qui concerne le secteur nationalisé tout au moins. Mais cela entraîne des conséquences inattendues tant sur le plan social que sur les résultats mêmes de la planification, planification sans moyens d'action directe, planification par persuasion. (*M. Georges Pompidou, Premier ministre, prend place au banc du Gouvernement.*)

Je suis particulièrement heureux, monsieur le Premier ministre, de vous saluer. A la coexistence de ces deux économies que je viens d'évoquer, il faut ajouter la prolifération d'organismes chargés de l'exécution et qui parfois viennent contrecarrer les objectifs mêmes du plan.

Nous avons eu une lueur d'espoir à ce sujet, monsieur le Premier ministre. Nous pensions qu'il serait mis un peu d'ordre dans ces organismes d'exécution quand la décision fut prise par vous de créer un ministère général de l'expansion, non pas d'ailleurs seulement parce que le titulaire en était un de nos amis, mais parce que nous y voyions l'ébauche de la concentration des desseins et des moyens actuellement écartelés entre les finances, l'industrie, la construction, le commerce, et j'en passe. Ce ministère n'a pas vécu et pour donner, paraît-il, aux tâches qui lui revenaient plus de force et de relief, elles ont été rattachées à vos services, monsieur le Premier ministre.

Nous ne sommes pas certains que ce soit une bonne chose, non pas que l'autorité qui s'attache à votre personne et à votre fonction ne soit pour augmenter les chances d'application du plan ; mais quelle que soit votre compétence, que nous ne mettons en aucun cas en cause, quelle que puisse être votre ardeur, vous ne pouvez coordonner — parce que les journées n'ont que vingt-quatre heures — que par l'intermédiaire de votre cabinet et nous n'avons pas, tout au moins jusqu'à présent, connaissance de simplifications dans l'action, alors que nous voyons chaque jour des complications nouvelles opposées aux hommes de bonne volonté qui veulent travailler, pas seulement à Paris mais également en province.

Le IV^e plan part essentiellement de deux principes. Ils ont été évoqués par mes deux prédécesseurs et il est toujours très difficile de parler en troisième rang et *a fortiori* pour ceux qui se succéderont à cette tribune, car nous serons bien nombreux à dire les mêmes choses : stabilité de notre situation financière et monétaire et expansion continue de la production et des revenus. C'est là qu'apparaissent une série de contradictions que je voudrais non seulement mettre en lumière, mais aussi traduire sous forme de questions.

Nous venons d'aborder une nouvelle phase du marché commun, jusqu'ici non sans bonheur, sauf sur le marché agricole qui est en train de s'organiser mais dont la gestation est pénible.

Cependant, la conjoncture devient moins favorable. Le mois de mai nous a apporté une baisse sensible du taux de couverture des importations sur les exportations, 93 p. 100. On pouvait évidemment s'attendre à un fort déficit sur la zone franc et le taux de couverture de 71 p. 100 dans cette zone n'est pas pour nous surprendre, si elle ne nous réjouit pas.

Mais il en est de même, dans une proportion certes plus réduite, pour l'étranger où la couverture, si elle atteint encore 99 p. 100, atteste cependant un certain renversement de la tendance.

De plus, le solde de nos achats et de nos ventes à l'étranger est négatif pour l'ensemble des cinq premiers mois de 1962, à la suite d'une opération de réincorporation d'un reliquat de 588 millions de nouveaux francs sur laquelle j'aimerais bien d'ailleurs avoir quelques éclaircissements de M. le ministre des finances car je n'ai pas pu parvenir à en débrouiller le mécanisme, je l'avoue humblement. (*Sourires.*)

Nous nous trouvons donc devant une situation qui, sans être inquiétante, réclame quelque vigilance. Dans le même temps, que voyons-nous de notre situation économique interne ?

Sans parler pour l'instant des déséquilibres d'évolution de nos indices de production des secteurs d'activité les uns par rapport aux autres — ils ont été mis en lumière par M. Emile Hugues lors de sa précédente intervention — et des différentes régions les unes par rapport aux autres, je vous invite, mes chers collègues, comme l'a fait tout à l'heure M. Tron, à vous pencher sur les prix et, par voie de conséquence, sur les questions sociales.

La dévaluation avait, en effet, produit d'heureux effets. La hausse modérée des prix intérieurs jusqu'en 1961 n'avait pas épongé les bienfaits de cette dévaluation. Il n'est est plus de même aujourd'hui. Je crois que personne ne le conteste. Mais il y a plus. On a coutume de toujours parler du cycle infernal des salaires et des prix. Je voudrais, pour ma part, sortir un peu de ce dilemme et vous faire toucher du doigt ce que peut être « l'échelle de perroquet » des salaires entre les secteurs public et privé.

En période de plein emploi — et tel est le cas actuellement surtout depuis que des avantages sociaux, naguère réservés aux employés de l'Etat, ont été peu à peu accordés par le secteur privé — la main d'œuvre et surtout les cadres sont irrésistiblement appelés par le secteur privé qui n'hésite pas à pratiquer des surenchères de salaires pour assurer son expansion. Or, l'Etat, qu'on le veuille ou non, est obligé, pour certains services publics essentiels, de maintenir les prix de ces services, non pas tant en raison du S. M. I. G. que des nécessités de son commerce extérieur et, par-dessus tout, de son équilibre financier interne.

D'autre part, on sait bien que, toujours en plein emploi, toute hausse de salaire du secteur nationalisé entraîne une hausse de salaire de toute la fonction publique. L'appel du secteur privé restant aussi vivace, de nouvelles hausses de salaires sont à prévoir dans ce secteur privé, rendant nos prix de moins en moins compétitifs.

L'Etat freine donc ses propres salaires et abolit chaque jour un peu plus, au profit de la notion d'étatisation, la notion de plus en plus factice d'entreprise nationale à caractère industriel et commercial. Mais il atteint fatalement à un moment donné — et je pense que nous sommes sur le point d'atteindre cet instant — le point de rupture, celui au-delà duquel il ne peut plus résister à la pression de son propre personnel. Il est alors bien obligé d'amorcer cette course aux salaires entre le secteur public et le secteur privé.

Les événements d'Algérie, les menaces de putsch, une certaine politique étrangère lui ont valu un répit dont tout laisse à penser qu'il ne saurait plus, à l'heure actuelle, être de très longue durée. Cela n'a pas que des conséquences sur le marché extérieur. Le pouvoir d'achat ainsi injecté — et il n'est pas possible de ne pas le faire — vient peser sur les prix intérieurs, amorçant ainsi, à son tour, la course entre les salaires et les prix.

J'ai suivi avec sympathie les efforts que, dans sa juvénile ardeur, M. le ministre du commerce a entrepris pour donner plus aux producteurs en demandant moins aux consommateurs. J'avais, il y a longtemps déjà — cela remonte à quelques lustres et ne me rajeunit pas — dans une conjoncture fort différente, tenté la même gageure.

Nous avons échoué, il faut bien le dire, l'un et l'autre. Je ne m'en réjouis pas ; mais cela ne veut pas dire que votre ministre doive se décourager. Cela montre toutefois les difficultés de l'entreprise.

Mon collègue M. Tron a prononcé tout à l'heure le mot d'inflation. Je voudrais l'utiliser avec beaucoup de circonspection, mais si nous n'en voyons pas encore les effets, c'est peut-être parce que le phénomène ne nous est pas particulier. S'il n'a pas toujours les mêmes causes, d'autres pays qui nous servent de références sont eux-mêmes malades, et, à tout prendre, il s'agit de relativité dans les difficultés du monde occidental tant que le monde oriental ne peut prendre part à la compétition. Tant il est vrai qu'en ce bas monde bonheur et malheur ne sont jamais que des phénomènes relatifs !

Mais nous en voyons aussi les conséquences sur le IV^e plan basé sur le maintien de l'expansion continue et sur la stabilité monétaire. Cependant il n'y a pas que ce sujet d'inquiétude. L'affaire algérienne est en pleine évolution ; les combats sont terminés mais nous ne savons pas encore qui reviendra en métropole des Européens d'Algérie et combien resteront. En toute hypothèse, les évaluations du plan sont d'une modestie étonnante et des chiffres extravagants ont été avancés dans deux directions opposées. Dans sa modestie, le plan avait évalué à 1 milliard de nouveaux francs les frais qu'entraîneraient les rapatriements d'Algérie.

D'autres chiffres ont été avancés, tout aussi extravagants dans l'autre sens. On a parlé de 45 milliards de nouveaux francs pour l'ensemble de tous les rapatriés de toutes origines. Je serai beaucoup plus modeste, mais il n'est pas exclu que 500.000 à 600.000 personnes, peut-être même plus, puissent ainsi rentrer en métropole, sans que d'ailleurs nous puissions définir à l'avance si des métropolitains, en revanche, ne partiront pas,

un jour plus lointain, pour l'Algérie. Pour ma part — c'est une pensée qui m'anime depuis longtemps — je suis persuadé que ce ne seront pas les mêmes et que la coexistence, la coopération se feront plus facilement s'il se produit une sorte de permutation douloureuse, extrêmement pénible, mais probablement inévitable.

Cet afflux de main-d'œuvre, je n'en serais pas effrayé outre mesure car, si nous considérons l'exemple allemand, nous constatons que l'Allemagne de l'Ouest a profité singulièrement de l'afflux des réfugiés de l'Allemagne de l'Est. Encore faudrait-il que cette main-d'œuvre corresponde à celle qui nous fait défaut. Or, nous avons de sérieuses raisons d'en douter.

Nous devons donc supporter ces frais de rapatriement et les 5 milliards de nouveaux francs — chiffre qui a été avancé récemment dans certains milieux gouvernementaux — seront probablement insuffisants ; il faudra peut-être les doubler, d'autant plus que nous avons un impératif absolu : celui d'accueillir les familles musulmanes qui nous ont fait confiance et qui ne pourront regagner leur patrie soit que leur chef ait été militaire, soit qu'elles aient été engagées avec nous par des promesses auxquelles elles ont eu peut-être le tort de trop croire.

Voulez-vous que nous ajoutions à ces causes de dépenses supplémentaires la force de frappe ? J'aurais préféré ne point en parler puisqu'un débat doit s'engager sur ce sujet au moment où nous discuterons du collectif. Je ne ferai que l'évoquer.

J'aurai l'occasion de dire en temps voulu que tout n'est pas mauvais dans la création de l'usine de séparation isotopique et c'est la position que, personnellement, je compte défendre. Les objectifs civils ne sont pas négligeables, mais ils seront certainement coûteux. Je pense que les quelques milliards d'anciens francs qui sont prévus dans le collectif permettront seulement d'atteindre la fin de l'année. Quelques autres milliards de nouveaux francs devront être ajoutés à ceux déjà dépensés et il me restera à formuler, sur ce sujet, l'espoir que, finalement, l'usine fonctionnera comme l'ont prévu les techniciens, ce qui est encore douteux, tout au moins en ce qui concerne les deux derniers étages.

Par conséquent, messieurs les ministres, si nous ajoutons les effets de la revalorisation des traitements de la fonction publique, de l'aide aux rapatriés, de ce que j'appellerai pudiquement le développement de l'énergie nucléaire, les effets de l'application de la loi d'orientation agricole — que l'on ne pourra perpétuellement éluder et dont les textes devront être obligatoirement votés avant la fin de cette session, fût-ce au cours d'une session supplémentaire — l'aide à l'Algérie — que ne compensera pas, je pense, l'économie réalisée par le rapatriement d'une partie de notre contingent — nous pouvons chiffrer à quelques dizaines de milliards de nouveaux francs les dépenses supplémentaires prévues par le plan, en dehors des développements qu'il envisage lui-même. L'effet de la revalorisation des salaires sera immédiat et il pèsera aussitôt sur les prix. L'aide aux rapatriés, comme les dépenses relatives à l'énergie nucléaire, peuvent s'étaler dans le temps.

M. le ministre des finances nous a dit à différentes reprises que, sans augmenter l'impasse — ou tout au moins en l'augmentant à peine — il peut faire face à toutes ces dépenses sans impôts supplémentaires. Je me réjouis de cet optimisme qui n'est peut-être pas dans le fond de son cœur. Mais ces évaluations ont peut-être été sous-estimées et quand je dis « peut-être » vous m'excuserez de penser « sûrement ».

Alors, monsieur le ministre, comment ferez-vous face à toutes ces obligations ? Instituez-vous des impôts nouveaux et les appliquerez-vous aux sociétés qui commenceront, bien entendu, par réduire leur marge d'autofinancement dont vous avez dit vous-même qu'elle était déjà réduite ? Pour diminuer le pouvoir d'achat, augmenterez-vous les impôts sur les personnes physiques ? Cela me paraît bien difficile, compte tenu de l'état d'esprit naturel des salariés, et des cadres en particulier.

Vous dites qu'il faut favoriser l'épargne ; mais il faut également la rendre attrayante, ce n'est pas le cas présentement.

Alors, la première question que je vous pose, monsieur le ministre, est la suivante : que comptez-vous faire devant ces menaces qui sont à la fois des menaces d'augmentation des prix et des menaces d'inflation qui me paraissent assez évidentes ?

Quelles mesures allez-vous prendre ? Ferez-vous une nouvelle dévaluation ? Je n'insisterai pas car vous ne me répondriez certainement pas sur ce point, mais si elle devient un jour indispensable, elle n'est ni souhaitable ni raisonnable dans la conjoncture présente. L'émission de signes monétaires sans

dévaluation officielle est évidemment possible dans la mesure même de l'expansion mais son effet psychologique est en général désastreux.

Devant ce problème qui conditionne toute l'application du plan, je renouvelle ma question : qu'avez-vous prévu ? Où nous menez-vous ? Comment conciliez-vous les préambules impératifs du plan et cette conjoncture ?

Maintenant je voudrais appeler votre attention sur l'expansion coordonnée dans l'espace. J'avais l'intention d'en parler au cours de la discussion des rapports particuliers mais je pense qu'il n'est pas mauvais, dans la discussion générale, de pouvoir, sans évoquer les problèmes de régions bien déterminées, parler ici de l'expansion régionale.

En France, il existe, pour un certain nombre de régions que vous connaissez bien et dans lesquelles l'action agricole est prépondérante, le plan d'aménagement du territoire dit « plan vert » qui se préoccupe plus spécialement de cette question. Il diffère du IV^e plan sur un point essentiel, en particulier sur la liaison Rhône-Rhin. On est en droit de se demander comment les deux plans s'articulent l'un avec l'autre. On pourrait admettre que le IV^e plan est le plan directeur et que le plan vert n'en est que l'application concrète.

On peut également et à meilleur titre supposer que l'exécution du plan vert devant s'échelonne sur une durée plus longue que celle du IV^e plan, ce dernier doit concrétiser le premier pour une partie. Quoi qu'il en soit nous estimons qu'ils ont chacun leur utilité et que leur indépendance doit être assurée ce qui n'exclut nullement, bien au contraire, qu'ils soient coordonnés. Mais aussi bien sur le plan vert que sur le IV^e plan j'aurais des objections fondamentales à formuler.

Les mesures qui sont prises et dont nous trouvons la première expression dans la lettre rectificative de M. le Premier ministre sont évidemment tournées vers l'exploitation immédiate du Marché commun. C'est ainsi que la liaison Rhône-Rhin est reconnue utile voire indispensable avec les affluents navigables de la Garonne, de la Seine et de la Loire. Il s'agit là d'objectifs nationaux contre lesquels je me garderais bien de m'élever mais je suis moins d'accord sur les mesures envisagées en faveur des régions sous-développées actuellement encore à vocation agricole et constituant pour les industries concentrées des réservoirs de main-d'œuvre, certes agréables, mais dont l'épuisement risque d'affecter des régions entières tout en entraînant des frais d'établissement considérables. Or, le IV^e plan comme le plan vert prennent sur ce point important les positions sans artifice pour le plan vert et beaucoup plus nuancées pour le IV^e plan. A la lumière de certaines déclarations et après avoir entendu M. le commissaire du plan, on peut se demander s'il n'y a pas dans les sphères planificatrices une sorte de pensée à caractère sinusoïdal prêchant la décentralisation et la déconcentration tout en ne les souhaitant pas absolument. Je ne crois pas ou je ne crois plus aux grands monopoles présentant tous les inconvénients des grandes concentrations actuelles sans en offrir aucun des avantages.

En revanche, je vois tous les jours prendre des mesures qui ont pour effet d'aller à l'encontre du développement des régions sous-équipées : tarif vert en matière d'électricité, déperdition des transports, projets d'établissement des routes à grande circulation, des ports, des aérodromes. Le tout est tel que la désaffection pour certaines régions ne peut que s'accroître.

Je ne parle que pour mémoire des régions oubliées, car il en est au moins une — vous m'excuserez de cette légère incidente — qui ne figure dans aucun plan, c'est la mienne. Elle a été oubliée par tout le monde. Il est vraisemblable que nous n'existons pas ! Vous m'excuserez donc d'être à cette tribune, monsieur le Premier ministre. (*Sourires.*)

Dans ces régions, des hommes travaillent cependant. Ils ont créé des comités d'expansion qui essaient de faire quelque chose et qui n'ont pour objectif que de réaliser l'implantation de quelques industries nouvelles, d'essayer également d'y fixer la main-d'œuvre disponible et qui n'ont comme souci que d'éviter l'obstruction des services qui sont chargés de l'application du plan et les difficultés qui sont suscitées les unes après les autres et qui auraient pour effet, si ces hommes n'avaient pas autant d'obstination, de les décourager. Si l'on a ainsi oublié ces régions — car je ne parle pas seulement de la mienne — c'est parce qu'elles ont la réputation d'être calmes. Il ne faut pas vous y tromper. C'est un calme qui peut par moments masquer la tempête, une tempête latente.

Revenons à notre propos. La seconde question que je voudrais poser est celle-ci : a-t-on fait le décompte de ce que coûte la transplantation à Paris ou dans l'Est d'un paysan du Massif

central, de Bretagne, d'Aquitaine ou des Deux-Sèvres, avec ce que cela comporte de frais de logement, de voirie, d'alimentation en eau, gaz, électricité, également en aménagement d'écoles, et j'en passe ?

A-t-on fait la comparaison avec ce que coûterait le maintien à proximité de son habitat naturel du même paysan à qui on apporterait ce qui est nécessaire pour lui permettre de gagner décemment sa vie en lui permettant, bien qu'il soit à l'Ouest, de jouer son rôle dans le Marché commun ?

Nous savons bien que, dans nos régions agricoles de petites propriétés, des modifications de structure sont indispensables, modifications qui accéléreront les départs. Mais nous ne voulons pas que ces méthodes aillent trop loin ni trop vite ; ni que nos paysans émigrent loin de leur horizon natal. Nous voudrions là aussi savoir ce que coûte le maintien dans une structure raisonnable d'un paysan sur la terre dont les produits lui seraient payés à leur juste prix.

Vaut-il se décider à rénover nos idées un peu anciennes de rentabilité des entreprises ? Pour les entreprises privées, la rentabilité est facile à définir. C'est la différence entre un prix de vente et un prix de revient tenant compte des amortissements, d'un certain autofinancement et d'une juste rémunération du capital. Mais pour nous, en principe, il ne saurait y avoir de rentabilité propre des entreprises d'Etat. A cette notion étroite il convient de substituer la notion beaucoup plus large de rentabilité nationale.

J'ai eu l'occasion de discuter bien souvent des nationalisations avec de hauts fonctionnaires et avec des ministres qui s'occupaient de la réalisation, de l'établissement du plan. Les nationalisations n'ont pas été faites uniquement pour permettre la substitution d'un actionnaire unique, l'Etat, à des actionnaires privés multiples faisant partie de feu les deux cents familles.

Au risque de choquer beaucoup d'entre vous, peu m'importe que la S. N. C. F. ou E. D. F. ait un déficit si, d'une part, la gestion est bonne et si, d'autre part, la nation tout entière en profite. Qu'on ne m'objecte pas que la part d'énergie comme la part de transport pèse peu sur la plupart des produits. C'est un argument spécieux et suranné, c'est l'accumulation réelle des petites charges et leur total psychologique qui crée la différence des prix entre la production et la consommation. (*Applaudissements à droite.*)

Voilà donc, messieurs les ministres, les deux premières questions qui viennent s'ajouter à celle que j'ai posée tout à l'heure : quel est le prix de la transplantation des hommes ? Etes-vous décidé à substituer la notion de rentabilité nationale à celle de rentabilité par activité pour les entreprises nationalisées ?

Tant que ces deux questions n'auront pas été réglées, nous avancerons dans la mauvaise direction. Je ne prétends pas que le plan soit mauvais en lui-même. Il ne vaudra que par son application. Comment s'articuleront les tranches opératoires décentralisées ? Quelle latitude donnerez-vous aux différentes couches sociales d'en modeler la consistance suivant les besoins de chaque région ? Enfin, quels enseignements seront tirés de cette expérience pour V^e plan ?

Ce dont nous sommes certains, c'est que le plan ne pourra se réaliser que dans l'ordre et que cet ordre ne se maintiendra sûrement pas si des déséquilibres persistent entre les différentes classes sociales, si l'agriculture ne retrouve pas la place qui lui revient et si des régions entières sont abandonnées à leur sort, réduisant l'hexagone à un rectangle situé à l'Est d'une ligne Le Havre-Marseille, car c'est à peu près cela que nous voyons se profiler à l'ombre du plan actuel.

Monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre des finances, nous voterons, en ce qui nous concerne, le plan car, je vous le répète, nous avons conscience qu'il y a là pour une fin humaine, un effort accompli pour se rapprocher de la notion d'homme et non pas pour n'envisager que la notion des entreprises et des choses.

Mais soyez bien persuadés que, si des mesures ne sont pas prises à l'encontre de la désertion d'un certain nombre de régions, et des régions fort étendues, vous courrez à des désordres qui, eux-mêmes, nuiront à la bonne exécution de ce plan que, pour ma part, je voudrais bien voir appliqué. (*Applaudissements.*)

M. le président. Mesdames, messieurs, les membres du Gouvernement, le Premier ministre et le ministre des finances, étant obligé pour des raisons d'ordre protocolaire de quitter l'assemblée, je ne pense pas que nous puissions demander maintenant à M. Louvel de prendre la parole.

Si le Sénat en est d'accord, nous pourrions suspendre la séance jusqu'à vingt et une heures.

M. Roger Carcassonne. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Carcassonne.

M. Roger Carcassonne. Monsieur le président, jusqu'à quelle heure les membres du gouvernement peuvent-ils nous accorder leur présence en cette enceinte ?

M. le président. M. le ministre des finances m'a dit qu'il sera là ce soir à vingt et une heures trente.

M. Roger Carcassonne. Je vous demande, monsieur le président, comme je n'en ai que pour quelques minutes, si je ne pourrais pas prendre la parole immédiatement.

M. Georges Pompidou, Premier ministre. Monsieur le président, moi, je suis obligé de partir vers dix-neuf heures dix au plus tard.

M. le président. Vous avez entendu la proposition de M. le Premier ministre. Le Sénat voudra sans doute suspendre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt et une heures trente (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance suspendue à dix-heures heures cinquante-cinq minutes est reprise à vingt et une heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. Méric.*)

PRESIDENCE DE M. ANDRE MERIC,
vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 4 —

DEPOT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi de la question orale avec débat suivante :

« M. François Mitterrand demande à M. le Premier ministre quelle serait, dans l'éventualité d'une réforme des institutions, la position du Gouvernement quant à l'interprétation des articles 11 et 89 de la Constitution. » (N° 22).

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date de discussion aura lieu ultérieurement.

— 5 —

PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi portant approbation du plan de développement économique et social.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Louvel.

M. Jean-Marie Louvel. Mes chers collègues, dans les toutes premières pages des documents annexés au projet de loi dont nous discutons, le Gouvernement nous fait part de deux constatations : la première, c'est qu'au cours des trois premiers plans la France avait relevé ses ruines, rétabli sa production, arraché son économie à la stagnation d'avant-guerre ; la seconde, c'est que depuis dix ans, l'expansion de la production nationale avait permis à la France de se placer, par son effort de productivité, dans le groupe de tête des nations occidentales et loin devant les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Ces constatations ne sont point pour nous déplaire et nous sommes de ceux qui ont été sensibles à l'hommage peut-être involontaire, mais toutefois réel, rendu ainsi à l'action continue et persévérante des gouvernements de la IV^e République.

Cela étant, le Gouvernement propose aujourd'hui à notre approbation un IV^e plan de développement économique et social et marque ainsi sa volonté de s'engager dans la voie tracée depuis la

Libération. Il le fait après que le chef de l'Etat lui-même eut souligné devant le Conseil économique l'importance fondamentale qu'il attachait personnellement à la réalisation de ce plan.

C'est avec satisfaction que nous voyons le Gouvernement ne point hésiter à suivre ainsi l'exemple de ses prédécesseurs, exemple heureux, car nous sommes nombreux ici — n'est-il pas vrai, mes chers collègues ? — à nous souvenir de l'état de délabrement, sinon de ruine, dans lequel se trouvait l'économie française à la fin de la guerre, à nous souvenir des efforts prodigieux accomplis pour le redressement du pays, efforts officiellement reconnus, qui se traduisent aujourd'hui par des résultats qui donnent au IV^e plan des bases solides pour permettre à l'économie nationale de parcourir une nouvelle étape vers un meilleur avenir.

Cette étape, nous dit le Gouvernement, se caractérise essentiellement par un objectif à atteindre : celui d'accroître — on l'a dit — la production intérieure brute de 24 p. 100, ce qui correspond à un développement d'environ 5,5 p. 100 par an. En adoptant ce chiffre, le Gouvernement se dit conscient d'avoir fait choix d'un objectif « ambitieux ». M. le ministre des finances a confirmé ce terme dans son intervention au début du débat ; M. le commissaire général au plan l'a confirmé et s'est efforcé de le justifier.

Un accroissement global de la production nationale de 5,5 p. 100 l'an, alors que le taux d'accroissement pendant la période de 1950 à 1960 a été de 4,3 p. 100 et, pendant le troisième plan, de 3,8 p. 100, marque incontestablement une volonté de progrès et nous en prenons volontiers acte. Il ne faudrait cependant pas exagérer l'importance de ce progrès espéré dans une période où notre économie apparaît saine et en marche ascendante.

Au surplus, cet accroissement qui a déjà été analysé est inégalement réparti — vous le savez — et, s'il est nettement supérieur, dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, à ce qu'il était durant la période de 1950 à 1960, s'il l'est également pour ce qui concerne l'agriculture, il est en revanche inférieur dans l'industrie. Néanmoins, je ne veux pas insister sur des chiffres qui n'ont, après tout, qu'une valeur relative et sur lesquels on pourrait discuter à perte de vue. Ils ont été amplement commentés au Conseil économique, à l'Assemblée nationale et ils le seront, j'en suis sûr, dans notre assemblée. Admettons donc, avec les techniciens, le terme « ambitieux ».

Seulement, nous sommes des hommes politiques et des élus de collectivités locales. A ce titre, je n'hésiterai pas à dire qu'en supposant l'objectif assigné par le plan pratiquement atteint à l'expiration de la période quadriennale nous serons encore loin, très loin de la satisfaction légitime et attendue de ces besoins cruellement constatés dans nos collectivités locales.

Voilà les faits, mes chers collègues, devant lesquels nous allons nous trouver.

Nous savons tous que, dans tous les secteurs sans exception qui sollicitent notre attention d'administrateurs locaux : enseignement, santé publique, logement, travaux publics, des projets urgents et indispensables resteront simplement amorcés pendant la durée du IV^e plan ; d'autres seront ajournés et tous, trop souvent, seront laissés dans une large mesure à la charge des collectivités locales. Ainsi donc, si le qualificatif « d'ambitieux » satisfait le technicien, il appelle, pour nous autres élus locaux, des réserves sérieuses.

Certes, si le Gouvernement a borné son ambition — et il nous en donne les raisons — c'est que devant lui se présentent parallèlement — il faut en convenir — des problèmes délicats d'équilibre à résoudre, problèmes qui relèvent pour la plupart de sa politique générale. C'est pourquoi il nous apparaît quelque peu étrange, sinon paradoxal de voir, dans les documents qui nous sont communiqués, les données mêmes du plan traitées quelque peu à l'écart de cette politique générale, et de constater qu'il est fait abstraction de certains aspects de cette politique qui exercent cependant une influence directe sur l'économie nationale et les finances publiques : par exemple, la politique militaire, la politique européenne, la politique à l'égard des pays sous-développés.

Pour notre part, nous n'hésitons point à affirmer que bien des objectifs du IV^e plan, notamment des objectifs de caractère collectif — ceux qui nous intéressent tout particulièrement — pourraient et devraient être largement dépassés si le Gouvernement utilisait, tout au moins partiellement, des crédits destinés à certaines dépenses : celles qui concernent l'armement nucléaire, l'énergie atomique, lesquelles — nous en discuterons prochainement — paraissent dépasser toute prévision raisonnable ; ensuite des dépenses intéressant des domaines où une

collaboration plus étroite et plus confiante avec des pays amis serait de nature à alléger un fardeau de plus en plus lourd ; enfin des dépenses dans ces domaines où un minimum de contrôle permettrait, sans porter ombrage à la susceptibilité de jeunes pays nouvellement indépendants, de réaliser des économies substantielles sur l'aide qui leur est généreusement accordée.

Ainsi donc, mes chers collègues, parce que le Gouvernement va se trouver dans l'obligation, par sa politique générale, d'imposer au pays des charges contestables, mettant en jeu des centaines et des centaines de milliards, nous allons, à cause de tout cela et pendant toute la durée du plan, voir imposer dans nos départements et dans nos communes des économies parfois sordides dans des secteurs les plus essentiels de la vie courante. Nous allons nous voir refuser des crédits H. L. M., des primes au logement, des constructions scolaires, des constructions d'hôpitaux, des installations sportives, que sais-je encore ? Ou bien alors, puisqu'il nous faut bien vivre, certaines de nos collectivités plus audacieuses accepteront de se substituer à l'Etat, partiellement défaillant, au risque de grever lourdement des budgets souvent difficiles à équilibrer.

Alors, ne vous étonnez pas de deviner dans nos campagnes et dans nos villes un malaise grandissant. Si ce que j'évoque est vrai pour toutes nos collectivités sans exception et sans distinction, que dire alors de celles qui, en plus, sont économiquement défavorisées soit par leur situation géographique, soit par leur potentiel économique insuffisant, soit par une démographie exceptionnellement forte.

La situation apparaît alors pour certaines d'entre elles désespérée et il semble que les efforts pour l'amélioration du niveau de vie de tous auquel nous invitent les auteurs du plan, s'ils apparaissent supportables pour les uns, apparaissent démesurés pour les autres et si l'avenir pour les uns peut être envisagé avec une certaine confiance, les autres au contraire ne pourront trouver leur salut que dans l'abandon du pays où ils sont nés et où cependant ils désirent vivre. A ce sujet, je ne saurais taire nos appréhensions et nos craintes devant le contraste économique qui me paraît toujours persister au travers du plan entre ces deux zones du territoire national séparées par cette ligne que l'on fait partir de Cherbourg ou du Havre pour aboutir à Marseille ou à Nice.

Des chiffres probants ont pourtant été donnés, des statistiques ont été publiées sur la disparité qui existe entre ces deux parties du territoire et à laquelle il ne semble pas que le plan puisse apporter une atténuation réelle. Il est vrai que le Premier ministre signataire du projet de loi, M. Michel Debré, a déclaré qu'il fallait maintenir et accroître la prospérité des régions déjà prospères pour pouvoir élever progressivement les activités et le niveau de vie des régions moins heureuses. M. le commissaire du plan a lui-même affirmé la nécessité de développer des zones à forte économie pour aider le développement des zones faibles. Alors vous comprendrez avec moi la déclaration désabusée que faisait récemment M. Jacques Dumontier lorsqu'il s'exprimait ainsi : « Le développement des régions fortes et la stagnation ou même le recul des régions faibles se sont poursuivies en 1961 dans une indifférence quasi générale ».

Ainsi donc, je vous le demande, serait-il écrit que les zones riches seraient appelées par la force des choses à devenir de plus en plus riches et que les zones pauvres seraient condamnées à toujours végéter ou à être toujours assistées ?

Nous ne saurions accepter une telle situation et je sais que tel est le sentiment de M. le ministre des finances et de M. le commissaire général du plan. Ils l'ont affirmé l'un et l'autre au cours de ce débat. M. le commissaire général du plan a même précisé qu'à l'égard de zones riches, il entendait pratiquer ce qu'il a appelé une politique d'accompagnement tandis que les zones pauvres bénéficieraient d'une politique d'entraînement.

Même dans ce qu'elles ont d'imprécis et de vague, acceptons si vous le voulez ces nouvelles formules qui vont peut-être devenir à la mode. Mais ce que nous voulons mes amis et moi-même, messieurs du Gouvernement, c'est que le plan s'oriente résolument vers une politique régionale, politique que vous annoncez, politique, je veux bien en convenir, qui a été amorcée. Elle a été amorcée il y a quelques années d'abord par l'institution de zones critiques, puis par la politique dite du « coup par coup ». Mais, cette politique qui ne fut que fragmentaire a été souvent injustement pratiquée. Elle a coûté fort cher et parfois n'a constitué que des palliatifs, des ballons d'oxygène octroyés à telle ou telle région, à telle ou telle ville, et c'est ce qu'un de nos collègues à l'Assemblée nationale qualifiait à juste titre de

« paternalisme d'Etat », paternalisme quelque peu analogue à celui qui a parfois été pratiqué mais toujours critiqué à l'égard des pays sous-développés.

Cependant je ne serais pas de bonne foi si je ne reconnaissais par une certaine bonne volonté du Gouvernement dans ses efforts vers la régionalisation par la déconcentration de la région parisienne. Cherchant à remédier à l'hypertrophie de Paris et au désert français, le Gouvernement envisage de créer dans un rayon de 150 à 200 Kilomètres autour de Paris une couronne de ce qu'il appelle des « nébuleuses urbaines ». A défaut de signification très précise, cette expression est jolie. Elle deviendra peut-être elle aussi à la mode. Mais si on y regarde de plus près, lorsqu'on étudie les documents qui nous ont été donnés, on découvre que dans les régions où vont être créées ces « nébuleuses urbaines », les disponibilités de main-d'œuvre ne sont pas parmi les plus élevées, ce qui entraîne fatalement vers elles une immigration, au détriment des régions voisines dont l'étiollement risquera de se précipiter alors qu'il faudrait au contraire les revivifier.

Je me suis interdit dans cet exposé général de parler d'une région que je connais particulièrement bien, la miennne, mais ce que je viens de dire s'y rapporte. N'y a-t-il pas là une certaine contradiction avec les affirmations répétées de l'exposé des motifs. On est alors en droit de se le demander et de se demander si une telle politique ne va pas se traduire en fin de compte par la multiplication de déserts français de moindre importance que le grand désert français dont on parle volontiers, mais tout de même des déserts français réels avec tous les problèmes qui risquent de s'y opposer, comme cela a été le cas dans la région de Decazeville ou dans des régions de Bretagne.

Je reconnais volontiers que cette politique régionale, à laquelle mes amis et moi-même nous sommes particulièrement attachés, est passablement difficile à mettre en œuvre. Avec la structure actuelle de l'administration. Il est difficile, en effet, de faire un véritable plan régional quand la région elle-même est mal définie et pratiquement n'existe pas. Il est difficile d'imposer dans un département ou dans un groupe de départements une véritable coopération, un véritable régionalisme lorsque chacune de nos administrations ignore pratiquement sa voisine sur le plan local et qu'elle a de sa mission propre une vision uniquement verticale, nous l'avons bien souvent constaté.

En fait, aucune autorité réellement efficace n'existe encore au niveau de la région pour coordonner fermement administrations et collectivité autour d'un plan régional dont l'exécution requiert l'action constante des instances locales, politiques, administratives, économiques, au lieu et place des instances nationales.

Bref, un véritable plan régional, s'il doit former une partie essentielle du plan national, doit cependant avoir une vie propre, sans attendre continuellement du sommet impulsion et vie.

Et si vous me voyez, mes chers collègues, au nom de mes amis, préconiser et défendre l'existence de plans régionaux, c'est que nous avons la conviction profonde que bien plus qu'un plan national, ces plans régionaux nous ramènent à des considérations humaines. Les véritables difficultés dans les affaires même aussi complexes que celles dont nous discutons ne sont pas, vous le savez bien, des difficultés techniques, mais bien des difficultés humaines et psychologiques et nous avons l'impression que le Gouvernement ne s'y est pas suffisamment attaché.

En voulez-vous un exemple ? Vous savez bien que la collectivité ne saurait se considérer comme quitte envers des personnes condamnées à l'émigration quand elle leur aura versé quelque maigre indemnité. Il faut que la collectivité fasse en sorte que chacun puisse trouver une situation, un foyer et que les changements nécessaires se fassent avec le minimum de trouble dans les conditions d'existence de chaque famille. Je me trouve alors vers le Gouvernement pour lui demander s'il y a vraiment pensé.

Car, nous sommes en France, au pays de la douce France, et l'économie d'outre-Atlantique, pas plus que celle d'au-delà du rideau de fer, ne nous fait envie.

C'est donc à l'élaboration de lois de programme régionales que nous convions le Gouvernement, lois de programme qui doivent englober dans le cadre du plan national tous les aspects de la vie collective, je dis bien « tous les aspects » économiques, sociaux, éducatifs, administratifs, financiers, aucun ne pourrait être dissocié ou négligé sous peine d'un échec de l'ensemble.

Des lois de programme ont déjà été élaborées pour la région parisienne et pour les départements d'outre-mer et elles ont eu un certain succès. Il faut donc les étendre à l'ensemble du territoire. Elles sont, à notre avis, une condition du succès de ce

IV^e plan auquel, en dépit de ses imperfections, de ses lacunes, de ses imprécisions, nous voulons bien accorder un préjugé favorable.

C'est à travers ces plans régionaux, à travers ces lois de programme que vous humaniserez, messieurs les ministres, votre plan national, parce que ces plans sont de nature à éveiller les vocations, à susciter les enthousiasmes, à polariser les forces morales, parce que, en un mot, ils vous permettront, en dépassant techniques et techniciens, de concilier économie et humanisme. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Kistler.

M. Michel Kistler. Mes chers collègues, la réussite du IV^e plan dépend aussi, et de beaucoup, de la réalisation de certaines considérations d'ordre social développées par les rapports spéciaux de nos collègues Roger Menu, André Chazalon, André Plait et Georges Marie-Anne. En tant que rapporteur du budget du travail, j'ai attiré chaque année l'attention du Gouvernement sur la nécessité de faire disparaître les abattements de zones. C'est pour ce motif que je me permets de présenter un résumé de cette question.

La réglementation des zones de salaires atteint un degré de confusion extrême. Tout le monde le sait, tout le monde le dit. La notion de zones de salaires est introduite aujourd'hui dans les matières suivantes : 1^o le taux du salaire minimum interprofessionnel garanti n'est pas uniforme dans l'ensemble du pays. Le taux horaire applicable à Paris subit des abattements dont l'importance dépend de la classification de chaque localité dans des zones de salaires. L'ampleur de ces abattements a été plusieurs fois réduite depuis 1950. Alors que l'abattement maximum prévu lors de la fixation du S. M. I. G. était de 18 p. 100, il n'est plus aujourd'hui que de 8 p. 100.

Le montant des prestations familiales est calculé en appliquant un taux déterminé à un salaire de base en vertu du décret du 27 décembre 1961 et le montant de ce salaire de base est fixé forfaitairement à 253 nouveaux francs et à 195,50 nouveaux francs en ce qui concerne le salaire de base de l'allocation de salaire unique.

Hors du département de la Seine, le salaire servant de base au calcul des prestations familiales est établi en appliquant des abattements fixes pour la détermination des salaires dans les diverses zones territoriales, étant précisé qu'en vertu d'avis du Conseil d'Etat du 28 février 1950 et du 18 décembre 1951, il s'agit des abattements en vigueur au 1^{er} février 1950.

Toutefois, la tendance a été d'atténuer les différences entre les zones. Le décret du 1^{er} août 1961 a ramené l'abattement maximum à 8 p. 100. En outre, les taux d'abattement peuvent, à titre exceptionnel et compte tenu de la situation économique et démographique de certaines communes, être modifiés dans celles-ci par arrêté ministériel, comme cela s'est fait récemment pour certaines agglomérations de la Moselle.

L'existence de salaires de base différents selon les zones géographiques fait naître le problème du montant à retenir pour chaque allocataire. La difficulté se présente lorsque le lieu de travail de l'allocataire et le lieu de résidence de la famille ne coïncident pas. L'article 12 du décret du 10 décembre 1946 décide que c'est le salaire de base du lieu de résidence de la famille qui est retenu et c'est surtout ce qui est fortement critiqué.

En ce qui concerne la tarification des loyers, sous savez que, d'après l'article 31 bis de la loi du 1^{er} septembre 1948, « dans les communes où est appliqué un abattement de salaire servant de base au calcul des prestations familiales, les prix de base au mètre carré, pour la détermination de la valeur locative et du loyer technique, sont réduits dans une proportion égale à une fois et demie l'abattement de salaire afférent à la zone dans laquelle la commune se trouve placée. Le taux de ces abattements est celui qui était appliqué dans la commune considérée le 9 août 1953 et restera constant, qu'elles que soient les modifications ultérieures des abattements.

En ce qui concerne l'indemnité de résidence des fonctionnaires, les modalités de calcul sont fixées par le décret du 10 novembre 1954, 30 juin 1955 et 17 mars 1956. Ces textes prévoient la multiplication des émoluments de base soumis à retenue pour pension par des coefficients fixés par un décret du 9 juillet 1951 et variables selon les zones de salaires. Selon les zones, le taux de l'indemnité de résidence varie de 10,5 p. 100 à 20 p. 100. Aussi ces variations font-elles l'objet de revendications et de critiques de la part des syndicats des fonctionnaires.

En ce qui concerne les considérations justifiant la suppression des zones de salaires, le 6 mars 1951, M. Gazier, ministre des affaires sociales, déclarait devant l'Assemblée nationale que le système des zones de salaires était condamné et devait disparaître, mais qu'il était nécessaire de procéder par étapes pour des raisons budgétaires et économiques. Aujourd'hui encore, on chiffre à environ 150 millions d'anciens francs la dépense budgétaire correspondant à la suppression des zones d'abattement.

Depuis cette date, le Gouvernement s'est efforcé d'atténuer les différences entre les zones et de réduire les abattements, mais il semble aujourd'hui qu'une suppression s'impose, au moins et surtout en matière de prestations familiales. Une décision devrait intervenir pour les dispositions budgétaires de 1963.

J'en viens aux considérations sociales. D'une part, la réglementation des zones de salaires est la source d'inégalités absolues injustifiées. A l'origine, la délimitation des zones a été faite en fonction de divers critères plus ou moins empiriques : la population des communes, l'importance industrielle des localités, les conditions de vie difficiles dans certaines agglomérations.

Quinze ans après, cette délimitation ne correspond plus à la réalité. L'évolution démographique et l'expansion économique ont modifié la géographie économique. Les difficultés dues aux circonstances ont disparu. Les connaissances empiriques ont fait place à des moyens d'information plus valables : les enquêtes, les statistiques, etc. De plus, la zone de résidence des travailleurs des grandes villes s'est considérablement étendue et englobe souvent des communes classées dans les zones soumises à un abattement plus élevé que le lieu du travail. Comme le taux des prestations familiales est calculé d'après le lieu de résidence, on mesure à quelles inégalités le régime peut aboutir entre salariés.

D'autre part, les délimitations de zone ne correspondent pas aux différences qu'on peut constater dans le coût de la vie selon la localité. Les abattements existants sont, pour les villes de province, sans rapport avec le coût de la vie qui est souvent aussi élevé qu'à Paris.

Inéquitable sur le plan social, le régime des zones paraît aussi anti-économique. On dit souvent que l'institution des abattements de zone protège les petites industries marginales, incapables de payer de hauts salaires et dont la disparition serait catastrophique. L'exode rural, la disparité des niveaux de vie seraient renforcés. En réalité, il est indispensable d'envisager l'élévation du niveau de vie des régions défavorisées et des classes rurales, en pratiquant dans ces régions des relèvements de salaires. Ces relèvements favoriseront non seulement la situation de la politique locale mais aussi la politique de décentralisation en attirant vers les industries provinciales la main-d'œuvre sans cela aspirée par les grands centres.

Quelles seraient en premier lieu les incidences de la suppression des zones de salaires sur les activités économiques ? Pour les entreprises industrielles, elles seraient sans doute très limitées. Depuis la loi du 11 février 1950, les salaires sont débattus librement entre les parties sous réserve de ne pas être inférieurs au salaire minimum interprofessionnel garanti. Or, les conventions collectives ou individuelles fixent généralement des salaires supérieurs au minimum garanti et les salaires ainsi déterminés comportent des écarts selon les régions, sans aucun rapport avec les abattements de zones. L'agglomération parisienne et les grandes villes, où le syndicalisme est plus fort et le marché du travail plus concurrentiel, sont en général en avance sur les centres secondaires. Dans ces conditions, il n'y aurait pas de hausse généralisée des salaires.

En fait, le S. M. I. G. deviendrait un minimum unique fixe pour l'ensemble du territoire, compte tenu du minimum supportable par l'ensemble des activités et d'une conception déterminée du niveau de vie. Ces disparités résulteraient du jeu des conventions collectives, des accords de salaires et des initiatives unilatérales des employeurs.

Quelles seraient en second lieu les incidences de la suppression des zones de salaires sur l'équilibre budgétaire ? Les pouvoirs publics se trouveraient en présence de problèmes plus concrets en matière de prestations familiales et de traitements publics. Ces problèmes se rattachent à l'équilibre financier des divers régimes de sécurité sociale et à l'importance des traitements publics dans la politique budgétaire.

La disparition des abattements de zones se réalisera de toute façon petit à petit, par l'exode des travailleurs habitant la

campagne vers les grands centres urbains, occupant les logements construits avec le concours de l'Etat, laissant derrière eux des maisons vides, provoquant ainsi un déséquilibre entre la campagne et la ville, phénomène malsain à tout point de vue.

Donc économiquement, socialement et même budgétairement, le Gouvernement a tout intérêt de faire disparaître très vite ces abattements de zones. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Bardol.

M. Jean Bardol. Mesdames, messieurs, quelles que soient les modifications de détail que le Gouvernement pourrait éventuellement apporter au texte du IV^e plan, ne serait-ce que pour donner un semblant d'importance au débat de pure forme qui s'engage devant notre assemblée, le IV^e plan est un acte politique qui se situe nécessairement dans la politique générale du pouvoir personnel.

Cette première constatation nous permettrait déjà de mieux comprendre les objectifs réels du IV^e plan. Mais pour mieux apprécier derrière les mots la réalité, il est nécessaire d'abord d'examiner s'il y a réellement plan ou tout simplement abus de vocabulaire.

Nous avons la certitude, basée sur l'analyse et l'expérience des faits eux-mêmes, qu'aucune incantation, ni aucune formule mathématique ne sauraient introduire la planification dans un régime qui par nature lui est rebelle.

Les monopoles capitalistes, même lorsqu'ils se servent de l'Etat, continuent à porter en eux l'irréductibilité à une planification de l'économie, irréductibilité qui est inhérente à la production capitaliste: la propriété privée, portée à l'échelle gigantesque d'une poignée de très puissants exploiters capitalistes, est encore plus contradictoire avec le caractère social toujours plus poussé de la production.

Et nul ne peut nier que l'économie capitaliste a exclusivement le profit pour moteur.

Dans ces conditions la production en régime capitaliste n'a jamais et ne sera jamais déterminée ou suscitée, ni par les besoins objectifs de l'économie nationale, ni par les nécessités de la consommation et l'intérêt des masses populaires, mais uniquement par la recherche du profit.

L'échec flagrant des tentatives de décentralisation géographique de certaines industries vers des régions déshéritées en sont une nouvelle preuve.

Et la vanité illusoire d'une planification possible en régime capitaliste n'est-elle pas confirmée par les résultats des plans précédents ?

En effet pour savoir si un plan mérite ou non le nom de plan il faut qu'il y ait concordance entre les objectifs de production fixés et les résultats obtenus.

Pour que le plan soit correctement exécuté, il faut manifestement que deux conditions soient réunies: en premier lieu, que le régime social dans lequel on se trouve permette de planifier le développement de l'économie; en second lieu, que les méthodes soient adéquates.

Tel est le cas, par exemple, en Union soviétique, comme le prouve une longue expérience. Cela tient essentiellement au caractère socialiste des rapports de production en U. R. S. S., c'est-à-dire à la propriété sociale des moyens de production. L'économie socialiste, non seulement se prête naturellement à la planification, mais elle l'exige. Une preuve en est qu'après avoir mené au succès l'exécution de plans quinquennaux, puis l'élaboration d'un plan de sept ans, le pouvoir soviétique se trouve devant la nécessité de voir plus loin encore et de placer le plan de sept ans dans la perspective d'un plan à plus longue échéance, quinze ans actuellement.

Lorsque, au contraire, les résultats sont en divergence grossière avec les objectifs préalablement fixés, soit dans l'ensemble, soit plus encore par des disparités dans le rythme de développement des différentes branches, c'est que le régime social existant ne tolère pas la planification ou bien que les méthodes sont inadéquates.

Or, les trois plans que nous avons connus se sont tous soldés par des écarts parfois extrêmement importants entre les prévisions et les réalisations, tantôt en plus, tantôt en moins.

Nous pensons que ce ne sont pas les méthodes qui sont en cause, tout au moins foncièrement. Le commissariat général du plan compte des fonctionnaires très compétents et utilisent des

techniques statistiques et mathématiques modernes. Non, si l'économie française est allergique au plan, cela tient au régime lui-même.

Il serait trop long d'évoquer les deux premiers plans. Je me bornerai donc à quelques constatations relatives au troisième plan et au plan intérimaire. Pour le troisième plan, au bout de deux ans seulement la production avait en moyenne un an de retard sur les prévisions. L'exposé du quatrième plan le reconnaît qui avoue: « Les deux premières années du troisième plan se sont caractérisées par une diminution de la production intérieure et une stagnation de la consommation des particuliers.

A ce propos, « la consommation des particuliers » est encore une de ces notions statistiques globales qui dissimulent la réalité de classe, puisqu'elle amalgame la consommation du milliardaire à celle du miséreux. Je voudrais en donner un exemple précis. On peut dire, par exemple, qu'en France le nombre des constructions a augmenté de 20 à 25 p. 100 depuis quatre ans; mais, dans la réalité, il faut dire que le nombre des résidences principales a augmenté de 5 p. 100 seulement et que le nombre des résidences secondaires a augmenté de 50 p. 100. Et quand le quatrième plan nous parle de « l'amélioration des conditions d'existence des Français », nous savons ce que cela recouvre.

Revenons au troisième plan. Il avait prévu pour 1961 une extraction de 62 millions de tonnes de charbon. En réalité, l'extraction n'a été que de 56 millions de tonnes.

Pour les années 60 et 61, le troisième plan a été remplacé par un plan intérimaire qui revisait généralement les objectifs dans le sens d'une baisse. Or, la production de 1961 ne correspond pas plus aux prévisions du plan intérimaire qu'aux prévisions initiales du troisième plan.

Par exemple, pour le textile, le troisième plan prévoyait l'indice 131 pour 1961; le plan intérimaire le ramène à 113. Là-dessus, l'indice réel atteint 121.

Pour l'automobile, la motocyclette, le bicycle, il était prévu l'indice 146; l'objectif est porté à l'indice 165 par le plan intérimaire. L'indice réel ressort à 140.

Si les évaluations comportent une telle marge d'erreurs sur une si courte période, deux ans, que penser des prévisions à plus long terme.

Or, les prévisions du quatrième plan ne reposent pas sur des bases plus solides. Dès sa première année, ce qui se passe ne diffère pas de ce qui se passait précédemment.

Je me limiterai à un seul exemple, celui de la production de l'acier. Le IV^e plan prévoit qu'elle augmentera de 33 p. 100 en quatre ans, soit un taux d'accroissement moyen de 7,5 p. 100 par an. Or, en mars 1962, la production d'acier est non pas supérieure mais inférieure de 7 p. 100 à celle de mars 1961. Par rapport aux prévisions du plan, l'insuffisance de la production d'acier est donc de 14 p. 100. La sidérurgie est pourtant une des bases essentielles d'approvisionnement des autres industries.

A sa naissance même, le IV^e plan est plein d'incertitudes. D'ailleurs, lorsque M. le commissaire général au plan, M. Massé, l'a présenté à la presse, il n'a pas caché qu'à ses yeux les productions chiffrées à atteindre n'étaient que des hypothèses de travail, qu'elles seraient sans doute révisées en cours de route comme c'était le cas pour le plan intérimaire.

Aussi bien, d'ailleurs, le quatrième plan est-il essentiellement indicatif, « normatif » comme disent les économistes et absolument pas impératif.

Il ne peut en être autrement. Il ne suffit pas de produire, encore faut-il écouler les produits.

Mais, s'il s'agit du marché intérieur, toute la politique du pouvoir et du patronat conduit à les restreindre en s'attaquant au niveau de vie des travailleurs et des autres couches populaires. S'il s'agit du commerce extérieur, la concurrence internationale, le Marché commun et la libération des échanges portent l'incertitude à son comble.

Les prévisions optimistes du plan en ce domaine sont basées essentiellement sur l'espoir d'augmenter les exportations: d'abord les exportations de produits agricoles, au moment même où le Marché commun mine les illusions entretenues chez les paysans; ensuite les exportations d'automobiles, au moment où la concurrence américaine, anglaise, allemande et italienne atteint une intensité qui effraie même les économistes bourgeois!

D'autre part, il est faux d'affirmer que « le plan de développement national portera notre pays à une capacité et à une puissance dignes de ce qu'il se doit à lui-même et de ce qu'il doit aux autres », alors qu'à l'intérieur des pays du Marché commun où les investissements américains sont considérables — 600 millions de dollars — les taux d'investissements, c'est-à-dire la formation de capital fixe en pourcentage du produit national brut, étaient, en 1960, de 17,5 p. 100 en France, de 21 p. 100 en Italie, de 23,6 p. 100 aux Pays-Bas, de 24,1 p. 100 en Allemagne. De leur côté, les Etats-Unis s'apprentent à modifier leur régime douanier, ainsi que le déclarait leur président dans son dernier message à l'Etat de l'Union : « de façon que nos usines et nos fermes développent leurs ventes dans le Marché commun européen ».

Il s'agit donc de prévisions des plus hasardeuses !

Le IV^e plan n'est donc pas un plan économique et social au sens véritable du mot. Il traduit, par contre, un programme cohérent, le programme antidémocratique et antinational des monopoles. C'est une pièce maîtresse de la politique économique et sociale du pouvoir gaulliste. Très concrètement, sous le couvert de l'intérêt général, il vise à servir des intérêts de classe, tant sur le plan idéologique que sur le plan pratique.

Sur le plan des idées, il tente d'utiliser à son profit le prestige de la planification socialiste, en prétendant substituer au socialisme « une économie concertée » où les intérêts des exploités et ceux des exploités s'harmonisent par la grâce de la collaboration étroite entre les trusts et l'Etat.

Il vise à séduire la classe ouvrière en lui promettant, à défaut de la satisfaction de ses revendications dans le présent, selon la formule du chef de l'Etat, une « belle arrivée » pour 1965. Mais au profit de qui, la belle arrivée ? Quatre années de pouvoir gaulliste permettent de répondre à la question. Travaillez plus et vous vivrez mieux !

Or, la production industrielle a augmenté en moyenne de 28 p. 100 en 1957 et la productivité de 20 p. 100. Non seulement les monopoles ont accaparé la totalité du produit du revenu national, mais ils ont diminué la part des travailleurs.

En 1962, le pouvoir d'achat des salariés a diminué le plus fréquemment de 6 à 10 p. 100 selon les corporations et de 14 p. 100 pour le S. M. I. G. par rapport à 1957, cependant que les conditions et les cadences de travail n'ont cessé de s'aggraver.

Bien plus que ne l'avouent les statistiques tronquées, la durée hebdomadaire du travail a été augmentée au point de devenir la plus longue de l'Europe.

Deux millions et demi de personnes âgées et d'infirmités n'ont que 300 francs par jour pour vivre.

Près de cinq millions de ménages, représentant plus de quinze millions de personnes, ont un revenu imposable inférieur à 50.000 anciens francs par mois.

Ces faits démentent catégoriquement les assertions des partisans de la collaboration de classes selon laquelle l'augmentation de la productivité irait de pair avec l'amélioration des conditions de travail et de vie.

Par contre, les profits des sociétés capitalistes ont augmenté de plus de 50 p. 100 et la capitalisation boursière, qui est un reflet de leur enrichissement, a plus que doublé depuis 1957. En quatre ans, elle a été augmentée de 124 p. 100.

La « belle arrivée » n'a été brillante que pour les monopoles et le IV^e plan cherche à réunir pour les quatre prochaines années les conditions d'une « belle arrivée » analogue.

Un des objectifs évidents du IV^e plan est de favoriser, d'accélérer la concentration capitaliste. Cette préoccupation imprègne tous les chapitres. Pour la chimie, dit le plan, « le mouvement de concentration et de spécialisation de la recherche devra être poursuivi avec vigueur ».

Dans les industries mécaniques, « il est aussi nécessaire que soit vigoureusement poursuivi l'effort déjà engagé en vue de la spécialisation des moyens de recherche, de fabrication, de distribution et de financement ». Partout donc, accélération des fusions et de la cartellisation ! Partout avec vigueur ! Pour favoriser la domination des monopoles, le plan va jusqu'à préconiser « la multiplication des sociétés spécialisées dans les prises de participation auprès d'entreprises petites ou moyennes », sans compter que 89 p. 100 des investissements prévus dans l'industrie privée seront destinés aux entreprises qui appartiennent directement aux monopoles.

Bien entendu, la concentration capitaliste sera aussi activement poussée dans l'agriculture et le commerce. Dans l'agriculture,

le remembrement, les aménagements fonciers, les réformes de structure aboutiront à chasser 270.000 agriculteurs actifs de la campagne d'ici 1965. Dans le commerce, il est prévu de faire disparaître 50.000 petits commerçants, dont les auteurs du plan « pensent » qu'ils pourront devenir des employés.

Quant aux moyens pour parvenir à cette concentration, ils sont nombreux tout autant que dispenseux. Le plan prévoit une aide sélective de l'Etat aux entreprises. En clair, cela signifie que l'Etat aidera à développer la pression matérielle, morale, financière et économique exercée par les monopoles sur les petites et moyennes entreprises condamnées à disparaître.

Les moyens qui existent déjà seront perfectionnés : primes spéciales d'équipement, bonifications d'intérêts, prêts publics, garanties de l'Etat à des emprunts même privés, lettres d'agrément, tarifs de faveur même en dessous du prix de revient consentis par les entreprises nationalisées ; s'y ajouteront une série de mesures fiscales allant dans la même direction. C'est dans ce domaine qu'on introduit d'ailleurs les plus grandes innovations !

C'est ainsi que le IV^e plan ne prévoit pas seulement de « renforcer la neutralité de notre fiscalité » en dégageant les sociétés concentrées, mères et filiales, il va jusqu'à envisager — comme ces choses-là sont bien dites — une fiscalité sélective qui irait « au-delà de la neutralité », déjà pourtant antidémocratique, puisqu'elle pèse surtout sur les petits.

C'est dire, en fait, que la masse des impôts payés par les grandes sociétés va s'alléger encore et dans des proportions considérables, pendant qu'elle s'alourdira au moins d'autant sur les salariés et les masses populaires, sous forme d'augmentation de l'impôt sur le revenu et des impôts indirects.

Il est bon de savoir que la masse des impôts indirects est passée de 2.741 milliards en 1958 à 4.396 milliards en 1962, que le nombre des assujettis à l'impôt sur le revenu est passé, dans le même temps, de 4.400.000 à plus de 6 millions. On se rend malheureusement compte, avec les mesures prises par le IV^e plan, de la nouvelle pression fiscale qui va peser sur la grande masse de la population.

Augmentation des impôts ? Ce n'est malheureusement pas la seule conséquence du IV^e plan pour les travailleurs. Les faveurs massives aux monopoles ne peuvent évidemment s'accommoder de mesures favorables à la classe ouvrière. Au contraire, le IV^e plan prévoit plusieurs mesures concrètes qui tendent à faire pression sur les salariés.

C'est ainsi qu'il est prévu un accroissement de la « population active disponible », notamment par l'exode rural, par le maintien du sous-emploi, non seulement dans le Centre, le Midi, le Sud-Ouest et l'Ouest, mais aussi dans la région du Nord, par l'immigration qui a d'ailleurs déjà commencé.

Cette recherche de nouvelles réserves de main-d'œuvre disponible permet aux trusts, qui estiment que la tension actuelle sur l'emploi facilite les luttes ouvrières, de jouer demain sur le chômage latent.

Cet objectif, conforme à la nature des trusts de provoquer un certain chômage pour peser sur les salaires, le IV^e plan s'efforce vainement de le camoufler en sous-évaluant constamment, dans tous les chapitres, les progrès probables de la productivité et en prévoyant une création anormalement élevée d'emplois dans le secteur des services.

D'autre part, le IV^e plan se prononce nettement contre toute réduction générale de la durée du travail, revendication qui prend précisément une force grandissante parce qu'elle correspond à un besoin vital du travailleur surmené et à une possibilité évidente, du fait des profits accumulés.

Si, en matière de salaires, le plan ne donne aucun chiffre, et pour cause, ses intentions par contre sont fort claires. C'est ainsi que le plan insiste longuement et à plusieurs reprises sur la nécessité de maintenir la discipline des salaires, de limiter dans tous les cas leur augmentation au progrès de la productivité. Dire que les salaires ne devraient augmenter que dans la mesure des progrès futurs de la productivité revient à dire que le degré d'exploitation actuellement atteint devrait se perpétuer. Il pourrait être aggravé, mais veto serait mis à ce qu'il s'allège.

En fait, les auteurs du plan souhaiteraient, comme naguère Debré, limiter les hausses de salaires à environ 4 p. 100 par an.

En outre, assujettir le salaire à la productivité est un prétexte commode pour éviter de le lier à la hausse du prix, donc pour maintenir et aggraver la baisse du pouvoir d'achat.

Dans cette optique, le plan envisage même la suppression du S. M. I. G. Cela est grave, car, en laissant tomber le S. M. I. G. en désuétude, en favorisant l'anarchie des salaires les plus bas, la situation des salariés les plus défavorisés risque d'être encore plus mauvaise. Le seul moyen de donner une certaine garantie de salaire aux travailleurs intéressés serait de revaloriser le salaire minimum interprofessionnel garanti et non de le supprimer.

Pour les vieux, le plan est d'une faiblesse stupéfiante. Alors que leur situation est particulièrement dramatique, que la plus élémentaire décence exigerait que toutes les pensions ou allocations soient portées dès maintenant à un minimum de 20.000 francs par mois, le IV^e plan s'en tire par une pirouette, une vague promesse d'examen ultérieur.

Il n'est pas plus rassurant en ce qui concerne les allocations familiales dont tout le monde admet la dégradation puisqu'il déclare à leur sujet que leur relèvement « sera limité par l'harmonisation nécessaire entre les pays du Marché commun ». Bien sûr, il y a loin de la coupe aux lèvres. Mais pour juger des intentions du pouvoir en matière sociale, le IV^e plan est décidément un document révélateur. D'ailleurs, sachant très bien qu'il ne peut déboucher sur l'amélioration du niveau de vie des larges masses populaires, le plan s'empresse d'affirmer qu'il a donné la préférence aux investissements dits « sociaux » plutôt qu'à la consommation. Dans la propagande planificatrice, on présente ces investissements comme une innovation révolutionnaire. En réalité, la seule innovation est de langage et de forme. On a baptisé « investissements sociaux » ce que l'on appelait dans les plans précédents « investissements administratifs ». Cette fois, on les a groupés dans une rubrique unique. C'est en fait un catalogue de promesses, d'ailleurs hors de proportion avec les besoins officiellement reconnus.

Il est bon à ce sujet de rappeler le mécanisme de leur élaboration : chaque commission intéressée évalue les dispositions à prendre pour rattraper le retard et faire face aux besoins de 1965 ; puis, effrayée par les crédits nécessaires, elle décide spontanément de les réduire massivement ; elle réduit par exemple de 38 p. 100 les crédits de la santé. Cette évaluation ainsi gravement amputée est jugée encore excessive par le Gouvernement qui la réduit de nouveau de 34 p. 100. C'est dire que le retard dans le domaine social s'accroît.

D'ailleurs, sur 6.400 milliards d'accroissement de la dépense nationale prévus par le plan, un accroissement de 50 p. 100 des équipements collectifs ne représente que 350 milliards, soit 5 p. 100. Cela a pu faire dire à un orateur au Conseil supérieur du plan : « Cinquante pour cent d'augmentation cela peut paraître beaucoup, mais trois milliards et demi de nouveaux francs cela reste bien peu ».

De plus, quand on passe à l'exécution, les réalisations qui ne bénéficient d'aucune garantie de financement restent traditionnellement loin des prévisions et plus encore des besoins.

En matière de santé publique, le III^e plan prévoyait la création de 23.700 lits ; il n'en a été créé en réalité que 13.200. Il n'y a aucune raison de penser qu'il en sera autrement avec le IV^e plan.

On pourrait me rétorquer que je fais un procès d'intention au pouvoir. Voici un fait précis : en matière d'enseignement la commission Le Gorgeu évaluait les besoins incompressibles à 1.440 milliards en quatre ans. Les prévisions du IV^e plan sont déjà inférieures à ce chiffre ; après quoi le budget de 1962, première année du plan, est inférieur de 25 p. 100 à cette prévision déjà insuffisante ; on constate ainsi une amputation de 35 p. 100 sur les besoins considérés cependant, je le répète, comme incompressibles.

Les mesures relatives au logement sont très instructives quant à la façon dont le pouvoir conçoit ce qu'il dénomme, sans doute par inadvertance « avantages sociaux ».

Puisqu'il paraît que les avantages sociaux indirects et généraux sont préférables à l'augmentation de la consommation individuelle, on pouvait s'attendre à une hardie politique de construction de logements à loyer vraiment modéré. Hélas ! le plan se charge de nous ramener à la réalité. Il lui est plus facile de verser verbalement dans le « social » que de construire du « réel ».

Pour faire face aux besoins les plus urgents, il faudrait atteindre un rythme de construction de 450.000 logements par an pendant de longues années et en réservant une part beaucoup plus importante au secteur locatif H. L. M. Or, l'objectif n'est que 350.000 logements pour 1965, avec une part trop faible pour les H. L. M. et il n'est pas certain d'y aboutir.

En outre, le plan estime qu'il faut accroître la part des ressources consacrées par les particuliers à leur habitation, ce qui signifie, en bon français, augmenter encore les loyers et le projet de reviser le système de l'allocation-logement dans le sens d'une indemnisation individualisée, personnalisée, n'est absolument pas rassurant car on ne voit pas le Gouvernement augmenter les loyers pour payer lui-même la différence.

Le IV^e plan contient d'autres dispositions également contraires à l'intérêt national, comme celles par exemple qui concernent les bases énergétiques allègrement sacrifiées. Nous aurons l'occasion d'y revenir ultérieurement.

En résumé, le IV^e plan est essentiellement un catalogue des mesures envisagées pour aggraver l'exploitation de la force de travail et aussi pour favoriser du même coup la concentration capitaliste.

Le IV^e plan est à la fois le reflet et le moyen de la politique du pouvoir personnel, l'illustration du caractère du capitalisme monopoliste d'Etat.

Son objectif réel est de placer toutes les ressources de la nation sous la domination la plus complète des monopoles, afin que ceux-ci puissent s'assurer le profit maximum, soutenir la concurrence internationale et spécialement celle qui existe à l'intérieur du Marché commun, intensifier la production des armements classiques et atomiques pour la poursuite accentuée d'une politique de guerre froide fondée sur l'alliance avec les militaires revanchards de l'Allemagne fédérale.

Avec toute la classe ouvrière et les autres forces vives de la nation, nous attachons une grande importance au développement de notre pays, dans l'intérêt des plus larges couches de la population ; mais le IV^e plan que nous rejetons tourne le dos à cet objectif.

La condition première de tout changement profond et positif réside dans l'élimination du pouvoir gaulliste et l'installation d'une démocratie réelle, nouvelle, qui portera des coups sérieux aux monopoles et favorisera un essor réel de l'économie à des fins vraiment nationales et sociales. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à Mlle Rapuzzi.

Mlle Irma Rapuzzi. Mesdames, messieurs, dans l'important discours qu'il a prononcé hier, au début de notre discussion, M. le ministre des finances a marqué avec une satisfaction visible la signification qu'il attachait au fait que, parmi les quelque 110 orateurs qui sont intervenus à l'Assemblée nationale dans la discussion du IV^e plan, aucun n'ait émis le moindre doute quant à la certitude de croissance que l'exécution de ce plan peut laisser espérer à la production et à l'économie de notre pays.

Ce n'est pas nous, socialistes, qui songerions à apporter une note discordante dans ce concert unanime qui paraît s'élever au Parlement et, par-delà le Parlement, dans le pays, en faveur de l'idée de planification. Nous pourrions simplement nous borner à marquer quelque regret que ce ralliement ne se soit pas produit plus tôt, et nous songeons en particulier à ces jours difficiles que notre pays a connus au lendemain de la seconde guerre mondiale ; nous pensons que, si les promoteurs de la planification qui se comptaient surtout dans les rangs des hommes d'Etat socialistes avaient été moins persiflés et davantage suivis, les ruines qui couvraient notre pays auraient pu être relevées plus tôt, sans doute en imposant moins de sacrifices aux travailleurs. Il eût été également possible de promouvoir plus tôt une politique sociale plus généreuse.

Mais, s'il nous faut oublier le passé et retourner vers le présent, je dirai au nom de mes amis qu'entre la position développée au nom du Gouvernement par M. le ministre des finances et la nôtre, il y a de nombreuses nuances et plus que des nuances. Au surplus, M. le ministre des finances a tout de même souligné et longuement comment et dans quel esprit le Gouvernement dont il fait partie s'engage dans la planification. Il nous a dit — j'ai noté ses propres termes : « Le plan n'est pas obligatoire au sens strict du terme, il ne prévoit pas de rétorsion à l'encontre des industries ou des travailleurs qui s'opposeraient à son application. »

Il a dit également : « Nous voulons planifier sans timidité, mais aussi sans audace inutile. » Il a donc marqué sa préférence pour la solution qui serait, je crois ne pas déformer sa pensée, à mi-chemin.

Pour ce qui nous concerne, nous préférierions que le Gouvernement s'engageât dans la voie de la planification avec audace car, lorsque nous considérons les retards de toutes sortes qui

ont été accumulés dans notre pays, et notamment dans des secteurs qui sont cependant vitaux pour lui — nous pensons à l'agriculture, aux équipements culturels, aux équipements sociaux — nous ne pouvons pas nous résigner à constater que ce n'est point l'audace qui a prévalu dans ces secteurs, mais bien la timidité, mais bien les demi-mesures.

Quand on songe à tous les besoins indispensables qui n'ont pu être satisfaits dans notre pays, nous regrettons encore davantage d'apprendre que c'est peut-être en grande partie parce que les prévisions du III^e plan, qui étaient cependant, dès le départ, en-deçà des besoins, n'ont pas été complètement suivies d'effet, et lorsque nous constatons que le III^e plan n'a été en définitive exécuté que dans une proportion d'environ 70 p. 100, nous ne pouvons nous empêcher de marquer quelque inquiétude.

La question que nous voulons poser au Gouvernement est donc celle-ci : allez-vous mettre tout en œuvre pour exécuter complètement le IV^e plan que vous présentez devant le Parlement ? Etes-vous convaincus de la nécessité qu'il faudra dépasser ses prévisions sous la pression des événements ?

Cette inquiétude a été traduite avant moi à cette tribune par les rapporteurs de nos commissions et par un grand nombre d'orateurs qui m'ont précédée. Si à mon tour j'y insiste, c'est parce que je représente ici un département et une région qui mettent tous leurs espoirs en un avenir meilleur, et plus précisément dans un dépassement des prévisions du IV^e plan. En effet, je crois que les journaux ont déjà donné suffisamment de publicité aux résultats récents du recensement. Je rappelle que la région économique Provence-Côte d'Azur connaît une poussée démographique considérable. Nous enregistrons un accroissement de la population de plus de 500.000 habitants et je ne parle pas de la situation nouvelle, préoccupante pour les autorités gouvernementales, mais préoccupante aussi pour les élus des collectivités locales que nous sommes, et qui résulte de l'exode massif et dans des conditions dramatiques d'un très grand nombre de nos compatriotes rapatriés d'Algérie.

On sait aussi, parce que les journaux et la radiodiffusion en ont beaucoup parlé, que la plus grande partie des Français rapatriés d'Algérie — on a cité le chiffre de 80 p. 100 — est décidée à demeurer dans la région provençale. Pour la seule région marseillaise, on compte déjà actuellement plus de 120.000 Français rapatriés d'Algérie. Ils n'y resteront peut-être pas tous ; ils ne pourraient d'ailleurs y trouver ni logement, ni emploi dans des conditions satisfaisantes. Mais s'il est encore tôt pour savoir quel parti prendront finalement nos compatriotes rapatriés d'Algérie, il n'en reste pas moins que la région du Sud-Est se heurtera encore, comme dans les mois précédents, à des difficultés considérables. Aussi la création de 100.000 emplois nouveaux envisagés par le IV^e plan n'est-elle pas considérée comme excessive par les habitants de cette région.

Il s'agit en définitive de savoir si effectivement on créera rapidement de nombreux emplois qui sont nécessaires pour cette population, qui augmente sans cesse à un rythme que j'ai signalé précédemment. Or jusqu'à présent, au lieu de constater la création d'emplois nouveaux c'est surtout à des suppressions dramatiques d'emplois que nous avons assisté. Il y a dans le département des Bouches-du-Rhône un bassin minier qui faisait vivre, jusqu'aux environs de 1950, près de 5.000 familles. Depuis cette date, des difficultés ont apparu ; on a commencé par suspendre toute embauche nouvelle dans le bassin minier, si bien que les fils de mineurs se sont vus obligés d'aller chercher ailleurs les moyens de gagner leur existence. Depuis deux ou trois ans, c'est plus de 1.000 emplois qui ont été supprimés.

Voici que dans un autre secteur de l'activité industrielle de notre région de nouveaux nuages s'amoncellent. Nous avons à Port-de-Bouc des chantiers navals qui ont pourtant fait la démonstration de leur valeur et de la qualité du travail qu'ils exécutent. Or, nous apprenons ces dernières semaines que ces chantiers, qui occupent à l'heure actuelle 1.500 ouvriers, cadres et techniciens, sont menacés de fermeture à bref délai. Il faut donc de toute urgence, dans la région du Sud-Est — comme, je n'en doute pas non plus, dans d'autres régions de la France — que les dispositions du IV^e plan nous permettent d'apporter les possibilités nouvelles que la population attend et qu'elle espère voir se réaliser à l'occasion de sa mise en place.

Ce IV^e plan dont nous discutons seulement aujourd'hui, avec un retard que l'on a souligné avant moi, a fait l'objet d'un gros effort de lancement dans le pays. Le chef de l'Etat lui-même, dans une intervention qui a frappé l'imagination de nos concitoyens, a tenu à dire, voici quelques mois, que le IV^e plan représentait un élément essentiel de la politique gouvernemen-

tales. S'il en est ainsi, il est un risque que le Gouvernement ne peut pas accepter de prendre : c'est que ce IV^e plan, qui a suscité tant d'espoirs, apporte, au lieu de la réalisation de ces espoirs, des déceptions qui seraient cruellement ressenties. Il faut donc — nous le souhaitons et nous le demandons instamment — qu'on s'emploie par tous les moyens à créer des industries nouvelles.

Cependant — on l'a dit avant moi — le IV^e plan se borne à des incitations, à des encouragements et il ne va pas toujours aussi loin que nous le souhaiterions dans la création de ces industries nouvelles.

Nous considérons que la plus grande faiblesse de ce IV^e plan, c'est l'insuffisance de l'effort prévu au titre des investissements publics.

C'est M. le ministre des travaux publics lui-même qui le disait voici quelques mois dans une allocution télévisée. Il marquait, en tant que responsable de son département ministériel, un regret de voir que les investissements publics n'avaient pas obtenu les crédits qui auraient été peut-être nécessaires. Or, nous considérons — je crois que nous sommes unanimes sur ce point — que les investissements publics sont le fondement à partir duquel des investissements privés pourront se manifester dans les différentes régions. Pour cela, je le sais, il faut choisir. Nous craignons que les choix et les opérations qui ont été retenus n'aient été opérées qu'avec des moyens trop insuffisants.

Je voudrais me borner, pour illustrer cette idée, à donner un seul exemple, que tous les représentants du département des Bouches-du-Rhône, comme d'ailleurs ceux du Var, des Basses-Alpes, ou des Hautes-Alpes connaissent bien. Il a été cité à l'Assemblée nationale au cours de plusieurs interventions de députés appartenant à toutes les formations politiques. Il s'agit du problème de l'eau dans le Sud-Est.

Tous mes collègues ont souligné avant moi le fait que la mobilisation du capital hydraulique est pour notre région l'élément essentiel, le support de toute activité, de toute politique économique audacieuse.

Nos collègues du Sénat se souviennent que nous avons été amenés, au cours de la discussion des différentes lois de programme, à insister auprès du Gouvernement pour que soient retenus les crédits nécessaires à la réalisation du canal de Provence. Nous avions eu la satisfaction de voir ce projet figurer dans la loi de programme votée en juillet 1960 — il y a donc tout juste deux ans — et d'avoir obtenu du Gouvernement l'inscription d'un crédit de démarrage, modeste certes, s'élevant à 30 millions de nouveaux francs pour une période de trois ans.

Nous savions que ces crédits étaient insuffisants puisque les études entreprises par le commissariat général au plan évaluaient à 80 millions de nouveaux francs les crédits nécessaires à la réalisation de cet ouvrage.

Avec le IV^e plan, nous marquons un progrès certain, sensible, puisque je crois savoir qu'un crédit de l'ordre de 150 millions de nouveaux francs y est prévu. Nous nous en réjouissons, certes, mais le Gouvernement sait tout aussi bien que nous que ce n'est pas avec des dotations de cet ordre que l'échéancier prévu pourra être respecté. Alors que nous pouvions espérer voir cet ouvrage terminé dans dix ans et apporter la prospérité aussi bien dans nos campagnes que dans nos régions industrielles, c'est un délai plus long que celui-ci que nous devons sans doute connaître.

Or, depuis deux ans, les besoins en eau de nos régions, non seulement se sont confirmés mais se sont accrus et les 60.000 hectares qui, s'ils étaient irrigués, permettraient à de nombreuses familles de valoriser des terres qui jusqu'à présent n'ont eu qu'une rentabilité très modeste, devront attendre encore plus longtemps d'être mis en valeur.

Quant aux besoins industriels ils vont également s'accroissant. C'est plus de 2 mètres cubes-seconde qu'il faut pour que la région industrielle de Berre puisse se développer harmonieusement. Nous savons aussi que, depuis quelques mois, le centre d'énergie nucléaire de Cadarache a présenté une demande tendant à obtenir trois mètres cubes-seconde d'eau à partir de 1965.

On voit ainsi par cet exemple — il est inutile que j'y insiste — que les besoins réels, prouvés, démontrés, se manifestent beaucoup plus vite que les possibilités de réalisation. Si l'on n'accélère pas les moyens d'exécution, loin de rattraper les retards constatés, ce sont de nouveaux retards que nous enregistrons. Nous verrons ainsi une région qui souhaite se

développer, qui voudrait connaître le rythme d'expansion assigné à ce pays dans le cadre du IV^e plan, connaître des jours difficiles. Ses représentants veulent tout faire pour empêcher qu'il en soit ainsi.

En terminant je m'adresserai aux représentants du Gouvernement. Nous écoutions hier M. le ministre des finances nous déclarer en conclusion de son discours que le Gouvernement abordait l'application du IV^e plan avec le souci et le désir d'oser avec sagesse. Nous lui dirons que la sagesse est d'oser. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Carcassonne.

M. Roger Carcassonne. Mesdames, messieurs, je regrette profondément — je ne voudrais faire aucune peine à M. le ministre du commerce — que M. le ministre des finances ne soit pas présent. Nous sommes des valeureux en séance de nuit (*Sourires.*) qui auraient eu besoin des quelques encouragements qu'ont eus avant le repas nos charmants collègues qui ont prononcé alors, d'excellents discours. M. le Premier ministre était là ainsi que M. le ministre des finances et c'est pourquoi j'avais insisté — je m'en excuse auprès de mon collègue M. Louvel — pour dire quelques mots avant la suspension de la séance.

Mais je suis persuadé que M. le ministre des finances lit avec beaucoup d'attention les débats du Sénat et que vous pourrez peut-être, monsieur le ministre du commerce, lui faire connaître tous les regrets que j'ai exprimés à cette tribune de ne pas le trouver ici ce soir.

Je voulais féliciter M. le ministre des finances d'avoir commencé son discours par cette déclaration : « Le plan, c'est la systématisation de la croissance ». A l'instant même, ma charmante collègue des Bouches-du-Rhône, car vous avez ce soir un festival des Bouches-du-Rhône et je suis persuadé que vous vous en félicitez (*Rires. — Marques d'approbation.*), vous disiez combien elle avait été heureuse d'entendre M. Giscard d'Estaing nous parler de la planification. En tant que socialistes, dirigistes, nous avons été longtemps accablés par ces épithètes. J'ai entendu même au 13 mai dire : « A bas le système ! Il nous faut de Gaulle pour le remplacer ». Et je vois que c'est un ministre gaulliste qui vient aujourd'hui se déclarer le prince de la planification et de la systématisation. Inutile de vous dire que ma joie est fort grande. (*Applaudissements.*)

Il faut à tout prix, monsieur le ministre du commerce, comme nous l'ont laissé espérer M. le ministre des finances et M. le commissaire général au plan, que le Parlement soit associé à la préparation du plan. En vérité, aujourd'hui, nous donnons l'impression de vous apporter nos suggestions, non pas pour le IV^e plan, mais pour le V^e plan, car le IV^e va s'accomplir sans que nous ayons pu vous convaincre des plus grands besoins du pays.

Dépourvu de toute technicité, je me bornerai à vous répéter une fois de plus les préoccupations majeures de ceux qui nous ont envoyés ici pour les représenter et pour dire ce que désire le pays.

Irma Rapuzzi avec autorité et compétence, vous a parlé des problèmes qui préoccupent le plus les habitants des Bouches-du-Rhône. La liaison fluviale Rhône et Rhin est au premier chef de ces préoccupations. C'est là un projet magnifique. Il a soulevé dans le pays un grand espoir. Comment tout Provençal ne serait-il pas ému à la perspective de voir notre grand fleuve redevenir, selon le vers du grand Mistral, une ruche énorme pleine de bruit et de travail ! Que le Rhône connaisse vite l'énorme trafic du Rhin !

Notre grande société nationale des chemins de fer s'apercevra sans doute, à l'expérience, qu'elle aura eu grand tort d'en être jalouse. Ne nous cachons pas ici derrière notre doigt, nous savons tous que si cette idée de la liaison Rhône et Rhin avance avec tant de difficultés — mon collègue M. Bertaud commence à sourire, il a compris que je vais diriger peut-être une flèche contre l'administration qu'il a servie avec tant de compétence pendant si longtemps — c'est parce que la Société nationale des chemins de fer français ne veut pas la réalisation de ce projet que, dans tout le Midi, nous attendons avec tant d'impatience. Mais je suis persuadé que M. Bertaud, originaire, bien que maire de Saint-Mandé, de ce magnifique département qu'est le Gard et sachant que le Gard va se développer d'une façon grandiose et splendide, apportera, malgré tout ce qui peut l'attacher à la Société nationale des chemins de fer français, son autorité, son grand talent et son grand dévouement, à la défense à la fois des intérêts de la Seine et de ceux du Gard. (*Sourires.*)

Mlle Irma Rapuzzi, à l'instant — cela va me faciliter et écourtera mon discours — nous a parlé de l'accroissement de population des Bouches-du-Rhône : 22 p. 100. Nous avons d'autre part l'obligation, et avec raison, de nous occuper de nos malheureux compatriotes d'Afrique du Nord qui sont déjà 120.000 dans ce département. Les Bouches-du-Rhône sont une région que l'on peut qualifier de véritable carrefour intercontinental. Nous serions menacés d'une asphyxie mortelle si le sillon naturel du Rhône ne devenait pas une voie navigable à grand trafic joignant la Méditerranée au réseau fluvial du Rhin et facilitant les débouchés d'une Europe surproductrice vers les pays africains en voie d'équipement.

Monsieur le ministre, nous tenons à vous entendre confirmer si possible, comme il vous l'est demandé d'ailleurs par la proposition qui a été votée par la commission du Sénat, que les études de ce projet seront menées à leur terme et que les acquisitions de terrain seront effectuées au cours de l'exécution du IV^e plan, car nous avons trouvé insuffisante la lettre rectificative qui a été déposée lors d'une des dernières séances de l'Assemblée nationale. Je pense que ces apaisements pourront être apportés par le Gouvernement. Ils sont essentiels.

Marseille n'est pas seule intéressée par le projet mais tout le département, notamment en raison de tout le complexe pétrolier et industriel de l'étang de Berre, du complexe minier de Gardanne, de toute la zone industrielle du golfe de Fos et, à l'est du département, des villes d'Aubagne et de la Ciotat particulièrement, alors que l'agriculture de ce département a de plus en plus besoin de trouver des débouchés nouveaux.

En un mot, la liaison Rhône-Rhin envisagée à l'échelle de l'Europe, de la nation, du département, sera le couronnement du labeur poursuivi avec tant de succès par les hommes et les femmes de chez nous. La réalisation n'est pas un pari. C'est une œuvre vitale et indispensable.

Mesdames, messieurs, comme vous, je parcours souvent mon département, et surtout à la veille d'une élection qui me donne quelque angoisse. (*Sourires.*) J'entends les doléances de nos maires. Depuis des années, ils attendent des crédits pour mener à bien un projet d'adduction d'eau, d'électrification, de construction d'écoles, de logements, qui s'impose, qui est absolument nécessaire à la commune qu'ils administrent.

Vous connaissez tous le drame de chaque rentrée scolaire, notamment dans nos collèges et lycées d'enseignement technique. On m'a cité le cas d'un établissement marseillais où il y avait 1.500 demandes et où seulement 47 ont pu être satisfaites. C'est le cas, je le sais, de la plupart des départements. La réponse du ministre intéressé est toujours la même : je n'ai pas pu obtenir de mon collègue des finances des crédits suffisants ; cependant ma bonne volonté est totale.

Pourtant, nos administrés apprennent, la rage au cœur, que l'on a trouvé des milliers de milliards — je parle bien entendu en anciens francs — pour faire la guerre et que l'on trouvera demain des centaines de milliards pour réaliser une force de frappe dont personne ne veut dans nos campagnes, qui désirent surtout vivre en paix.

Je tiens à insister particulièrement sur les besoins en eau croissants de la région méridionale. Mlle Irma Rapuzzi en a parlé tout à l'heure avec beaucoup d'éloquence. Je n'insisterai pas plus pour ne pas abuser de vos instants, mais c'est un problème qui préoccupe nos campagnes. Des promesses formelles ont été faites. Il ne faut pas qu'aujourd'hui, après avoir formulé de telles promesses, on menace de restreindre les crédits à une période où les déclarations officielles exhortent nos agriculteurs à des efforts accrus sur la plan de la qualité.

Il serait pour le moins regrettable que, dans des secteurs où irrigation et cultures riches vont de pair, les moyens d'une telle reconversion soient parcimonieusement mesurés. Nos populations provençales, malgré tous les quolibets que l'on adresse aux Provençaux que l'on dit peu travailleurs, ont fait la preuve, lorsque les ressources en eau leur sont fournies, de leur ingéniosité, de leur faculté d'adaptation à une économie moderne. J'ai même pu lire dans certaines statistiques que c'est dans le Midi qu'on atteint les meilleurs rendements, tant du point de vue des cultures que du point de vue commercial qui en résulte.

M. Michel Yver. Les statistiques sont toujours justes !

M. Roger Carcassonne. Je vous remercie de bien vouloir le souligner, car j'en avais douté à une certaine époque. (*Sourires.*)

M. Gustave Alric. Il faut se méfier des conclusions que l'on en tire.

M. Roger Carcassonne. J'en tire des conclusions favorables au Midi. Cela ne vous étonnera pas.

Revenons à notre propos. Il y a un exemple essentiellement méridional qui concerne à la fois les Bouches-du-Rhône et le Gard. Je le cite pour faire plaisir une fois de plus à mon vieil ami M. Bertaud. C'est l'introduction de la culture du riz en Camargue qui date de quelques années à peine.

Après une période d'encouragement où le Gouvernement a été particulièrement généreux, la totalité des besoins français a pu être couverte par la récolte camarguaise. Mais le prix du riz qui était de 82,5 francs en 1951 a été fixé en 1960 à 67 francs, en 1961 à 62 francs et si l'on tient compte d'une taxe de résorption, les riziculteurs recevront cette année seulement 56,65 francs, soit 26 francs de moins qu'il y a onze ans alors que nous sommes dans une période de hausses constantes.

Les riziculteurs vous demandent, monsieur le ministre, de les aider de toute urgence en aidant le fonds de résorption, et en les subventionnant comme tous les autres producteurs de céréales.

J'avais demandé à M. le ministre des finances de bien vouloir me recevoir ces jours-ci avec le syndicat des riziculteurs. Mais il m'a fait remarquer avec raison, je ne l'en blâme pas, que son emploi du temps était surchargé en ce moment et qu'ayant souvent l'occasion de venir au Sénat j'aurai ainsi la possibilité de lui parler du souci des riziculteurs.

Voilà pourquoi, une fois de plus — monsieur Missoffe ne m'en veuillez pas ! — je déplore son absence ce soir. Je suis persuadé que vous serez à la fois mon avocat et celui des riziculteurs.

Messieurs, on constate avec douleur l'exode de nos campagnes sans que tout soit fait pour remédier par des reconversions sur place qui permettraient à nos agriculteurs de demeurer sur leur terre. Qu'un agriculteur quitte sa terre, la terre perd un technicien et la ville qui le reçoit doit d'après, je ne dirai plus des statistiques car cela soulève trop de remous, mais d'après ce que j'ai pu lire, subir une charge énorme qui peut varier entre 3 et 5 millions car il y a des obligations de logement, de voirie et de scolarité. Donc à tous les points de vue l'exode rural est une chose épouvantable qu'il faut colmater et limiter. Je n'ai pas l'impression que le bilan qui nous a été soumis puisse répondre totalement aux besoins que l'on ressent pour garder les Français sur la terre qu'ils ont fécondée jusqu'à ce jour.

Mesdames, messieurs, depuis longtemps nous nous plaignons de l'insuffisance des revenus de nos agriculteurs, des difficultés de la distribution, de l'insuffisance des marchés nationaux. Combien de villes du Midi désirent un marché national et ne l'obtiennent pas.

C'est le cas de la ville de Gardanne dont nous parlait tout à l'heure Mlle Irma Rapuzzi qui souffre de la fermeture de la plupart de ses mines. Gardanne réclame — mon ami M. Vincent Delpuech le sait bien car c'est une question dont il s'est beaucoup occupé aussi — la création d'un marché national que nous ne pouvons pas obtenir. Je pense qu'il y aurait urgence à accélérer la création de nos marchés nationaux.

La S. N. C. F. — M. Bertaud va trouver que je m'acharne et pourtant il faut que je le dise (*Sourires.*) — a des tarifs beaucoup trop élevés alors que nous entrons dans le Marché commun où la lutte va être serrée entre les six. Les agriculteurs qui ont à expédier leurs produits — les fruits et légumes surtout — vont être obligés de payer des tarifs trop élevés en face d'agriculteurs italiens qui trouvent une société nationale tout à fait compréhensive. L'Etat italien consent des prix très réduits aux producteurs et va même, quand il faut battre l'adversaire, jusqu'à la gratuité.

Il faudra donc, malgré le déficit de la S. N. C. F., qu'il soit prévu que nous l'aiderons encore par une subvention supplémentaire. Si nous voulons être vainqueurs dans la lutte que nous allons mener dans le Marché commun, il faut que les tarifs soient abaissés.

Mes chers collègues, je veux vous parler d'un sujet qui m'afflige beaucoup, à savoir l'insuffisance des crédits pour moderniser rapidement les postes et télécommunications.

Je sais que mon ami M. Beaujannot a préparé un admirable et excellent rapport sur cette question. Je m'excuse d'anticiper, mais vraiment, moi qui étais et qui suis toujours un admirateur de cette grande administration des postes et télécommunications, cette véritable horloge qui faisait jadis l'admiration du monde entier, je dois reconnaître que par suite de l'insuffisance des crédits, elle est à ce jour en pleine régression et complètement détraquée.

Je ne sais, mes chers collègues, si vous avez eu besoin de téléphoner ces temps derniers, d'obtenir une communication rapide. Si oui, sans doute avez-vous constaté qu'on attend beaucoup plus que voilà dix ans, même pour certaines communications urbaines.

Si l'on veut qu'une lettre soit acheminée rapidement, on se demande si elle parviendra le lendemain, alors qu'on avait voilà quelques années, la certitude absolue, postant une lettre de Marseille pour Paris ou inversement, que le lendemain à huit heures elle serait distribuée.

Lorsqu'on présente des doléances à M. le directeur départemental ou à M. le directeur régional, il lève les bras en disant : « Vous savez très bien que je fais ce que je peux, mais je n'ai pas de personnel, je dispose d'un matériel insuffisant et vétuste. Je n'obtiens pas les crédits nécessaires pour moderniser les installations et pour recruter un personnel qui vous assureraient, comme voilà quelques années, un service parfait. »

Bien qu'appartenant à un parti international, j'ai mon petit patriotisme national et mon petit patriotisme local. (*Sourires.*) Quand j'ai lu, hier matin, dans un journal très sérieux de Paris qui s'appelle *Les Echos*, l'article suivant, j'ai été bouleversé :

« L'équipement téléphonique de la Provence est en retard de dix ans. La région de Marseille comportait, au 31 décembre, 180.000 abonnés au téléphone, mais 8.000 demandes, dont 7.000 depuis sept ans, sont en souffrance dans le seul département des Bouches-du-Rhône. A Marseille même, il existe 70 médecins, sages-femmes, cliniques ou pharmacies qui ne peuvent obtenir le téléphone. »

Je dis qu'il est véritablement scandaleux de ne pas donner, même par priorité, le téléphone à des médecins, à des sages-femmes, à des cliniques.

L'article poursuit :

« Dans les sept départements constituant la région Provence-Côte d'Azur, l'insuffisance des réseaux est telle que, pendant la période estivale, un correspondant sur quatre se lasse et fait annuler la demande de communication. Il en résulte une très grosse perte de recette.

« Si le taux annuel d'accroissement du trafic téléphonique est passé de 8 p. 100 en 1959 à 11 p. 100 en 1960, dans le même temps le taux d'accroissement des demandes est passé de 17 à 20 p. 100. Pour résorber ce retard, il faudrait 67 millions de nouveaux francs et l'administration responsable a seulement reçu 39 millions. En Provence, l'équipement téléphonique est en retard de dix ans. »

Eh bien ! messieurs, quand on aime son département, sa région, on souffre terriblement de voir exposé au grand jour le retard d'un pays que l'on dit à l'avant-garde, car si nous considérons ce qui a été fait dans les pays voisins, nous nous rendons compte que la France, au point de vue des postes et télécommunications, subit un retard considérable. Je crois qu'il faudrait tout faire pour le résorber.

Maintenant, messieurs, à l'heure où la seconde étape du Marché commun va rendre la compétition plus vive encore, il ne faut pas que la France et nos populations méridionales en particulier connaissent l'amertume de promesses non tenues.

« Le plan, a dit M. le ministre des finances — car il faut toujours, lorsqu'on aborde la conclusion, rappeler ce qu'a été le préambule ; c'est tout au moins ce qui m'a été appris en rhétorique et j'essaie de l'appliquer ce soir (*Sourires*) — est la systématisation de la croissance. »

Que cette croissance tant attendue et souhaitée ne soit pas trop lente et trop tardive ! Les mauvaises croissances ne font pas de très beaux enfants. (*Rires.*) Or, tout ici, communiant dans l'amour de notre pays, nous voulons le voir, dans la paix revenue, plus grand, plus jeune et plus prospère. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Legouez.

M. Modeste Legouez. Monsieur le ministre, mes chers collègues, le IV^e plan de développement économique et social répond au souci particulièrement louable d'améliorer de façon constante et durable les conditions de vie de tous les Français, à quelque catégorie et à quelque région qu'ils appartiennent.

Cette entreprise s'inscrit dans les limites de quatre années, puisque son aboutissement se situe en 1965, et ne peut être élaboré qu'en fonction des possibilités de notre pays dont les ressources semblent *a priori* offrir les moyens.

Il n'entre donc pas dans mes vues de faire un procès d'intention au projet de loi portant approbation du plan. Mon propos sera

plus simplement l'expression d'observations marquées par le désir d'en voir la mise en œuvre mieux orientée.

Il me paraît, en premier lieu, souhaitable que la projection des perspectives du plan dans le domaine des réalisations pratiques s'appuie sur l'avis, le plus autorisé, des intéressés lorsqu'il s'agit des structures régionales.

Dans chaque région siège un comité interdépartemental d'expansion dont l'action est limitée à la préparation des plans régionaux et au contrôle de leur exécution. Ce serait une erreur de croire que le développement des différentes régions et que partant, l'exécution du plan puisse se faire sans une plus large participation des collectivités locales, sans l'intervention d'organes régionaux que nous aimerions voir dotés de larges pouvoirs. La coordination indispensable est, elle aussi, nécessaire entre les différents services et administrations pour éviter ce cloisonnement étanche qui, parfois, provoque de graves perturbations dans l'équipement de nos régions.

A titre d'exemple, je pourrais citer une des plus importantes villes de mon département, bénéficiaire de l'implantation d'usines, de groupements scolaires, de différents services, mais qui se trouve lésée par la décision d'un ministère ayant imposé la suppression des abattoirs sans vouloir tenir compte des besoins d'une population en progression constante.

Parmi les éléments susceptibles, à nos yeux, de compromettre les objectifs généraux du plan, il faut citer le rapatriement d'une partie de la population algérienne dont l'intensification risquerait de fausser les prévisions dans différents secteurs, notamment ceux du logement et de l'enseignement.

Il n'apparaît pas que lors de la préparation du plan, le problème du logement ait bénéficié de la priorité souhaitable qu'aurait dû lui réserver son caractère éminemment social. L'accroissement démographique que nous connaissons en France préfigure le nombre important de jeunes ménages qui seront à la recherche d'un toit dans les prochaines années. Il est malheureusement prévisible, par suite de la stabilisation au niveau de 1961 des crédits budgétaires de 1962, que nous n'obtiendrons pas dès cette année, qui est la première année d'application du plan, les 350.000 logements prévus, bien que 400.000 seraient indispensables. Cependant les demandes s'accumulent et demeurent insatisfaites dans nos départements.

Il est un autre aspect du problème du logement que je ne saurais passer sous silence. L'avenir de notre pays dépend pour une large part de l'équilibre socio-économique qui conditionne le maintien d'une partie importante de la population en dehors des grandes agglomérations. Il faut donc, pour maintenir cet équilibre, faire un effort de construction au profit des communes rurales, apporter aux propriétaires de maison et de bâtiments vétustes l'aide plus importante que commandent des besoins urgents, en augmentant notamment le taux de la subvention accordée aux exploitants agricoles par le génie rural et qui, chaque année, se révèle insuffisante, mais que pourrait favoriser une plus grande ouverture de crédits à cet organisme.

De même, il faut réserver une part plus importante des crédits H. L. M. aux communes de moins de 2.000 habitants agglomérés et permettre à l'habitat rural de remplir son rôle en lui accordant les crédits qui lui font défaut.

En ce qui concerne le secteur de l'éducation nationale, malgré la progression prévue des investissements dans le IV^e plan par rapport au précédent, les crédits retenus seront encore insuffisants, tant les besoins sont immenses et le retard à rattraper est considérable.

Il est regrettable, entre autres, que rien ne soit prévu au sujet des crédits de bourses dans le plan d'équipement qui nous est proposé. Le problème est trop important pour l'avenir de notre enseignement pour le passer sous silence. C'est remettre en cause l'idée essentielle de la réforme devant permettre à toutes les classes sociales de donner à leurs enfants la possibilité de poursuivre leurs études.

Un effort particulier, dans ce domaine, devra être fait en faveur des enfants des campagnes éloignés des centres urbains et dont les parents n'ont pas, le plus souvent, les moyens de financer les frais de pension.

Plus de 50 p. 100 des jeunes ruraux, faute de moyens, se trouvent dans l'obligation de quitter chaque année l'école communale à quatorze ans sans autre chance offerte que celle de se mettre au travail. Cependant chacun sait que l'économie moderne impose une formation intellectuelle, générale et technique toujours plus poussée si l'on veut que les jeunes puissent s'intégrer utilement dans les différentes activités professionnelles qui sollicitent des compétences accrues.

Monsieur le ministre, mes collègues et moi-même nous n'avons pas été sans remarquer, d'autre part, l'insuffisance des moyens prévus par rapport à l'intention manifestée par les auteurs du IV^e plan de poursuivre la recherche de la parité en faveur de l'agriculture dans le domaine économique et social. Notre inquiétude demeure quant aux moyens mis à la disposition de l'agriculture pour atteindre cette parité qui lui a été promise par la loi d'orientation dont les résultats se font attendre. La lettre rectificative qui nous a été présentée nous paraît insuffisante à cet égard.

Le plan fait sans cesse référence à la loi d'orientation et à la recherche de la parité. Or, aucune des mesures proposées ne nous semble susceptible de l'atteindre, aussi bien sur le plan économique que sur le plan social.

Le IV^e plan ne retient pas le principe d'une augmentation des pris en culture par crainte de l'inflation qui serait préjudiciable à l'ensemble de l'économie du pays. Ses promoteurs préfèrent s'en tenir aux réformes de structure en escomptant le transfert global du secteur agricole, pour la durée du IV^e plan, d'environ 300.000 ruraux.

Leur point de vue prévaut que la répartition du revenu global de l'agriculture, en progression grâce à une productivité soutenue, augmenterait la part individuelle d'un moins grand nombre d'exploitants. Cet exode concerté de la paysannerie envisagé comme un moyen de gouvernement n'est pas pour nous plaire et nous nous interrogeons avec anxiété sur le niveau de la parité qui sera réservé à ces déracinés.

L'hémorragie de la population agricole pose d'immenses problèmes de reclassement et de reconversion pour lesquels le plan ne propose pas de solution concrète. Aussi pensons-nous avant tout que la parité recherchée par la loi d'orientation est une question de prix et qu'avant de précipiter la réforme des structures de l'exploitation agricole, il y a d'autres réformes de structures impératives et prioritaires qui s'imposent dans le domaine de l'organisation économique et commerciale.

A la suite des accords de Bruxelles, la plupart des produits agricoles étant assujettis aux lois du marché, les dispositions du plan concernant les prix sont d'ores et déjà dépassées, tandis que l'effort d'investissement prévu en matière de stockage, de transformation et de distribution des produits agricoles est loin de répondre à l'urgence des besoins. Cependant la politique agricole commune nous oblige à accélérer nos « réalisations » de façon que dès 1965 tout soit mis en place, sinon la France ne pourrait tirer du Marché commun les avantages qu'elle est en droit d'en attendre.

La recherche de la parité de l'agriculture dans le domaine social et dans le domaine économique se situe comme un des axes du IV^e plan. L'agriculture doit voir s'améliorer ses conditions générales de vie, notamment par des actions relatives à l'équipement des villages. Il est dans ces conditions surprenant de constater qu'au lieu d'être doublés par rapport au III^e plan, comme la plupart des autres crédits, les crédits d'adduction d'eau sont en fait maintenus à un niveau inférieur, car la masse annuelle de ces travaux prévue pour le IV^e plan sera de 22 milliards d'anciens francs contre 25 en 1960 et en 1961, compte tenu du concours donné par le fonds de développement des adductions d'eau. C'est bel et bien accuser une régression dans l'action entreprise alors que s'achève cette année dans la plupart des départements un programme triennal dont l'exécution réalisée en deux années, à la faveur d'une procédure accélérée, avait éveillé de grands espoirs dans les communes déshéritées. Pourtant l'arrivée de l'eau dans les villages, à la ferme, n'est-elle pas une condition essentielle du redressement de l'économie rurale? Ne marque-t-elle pas une étape primordiale de la parité inscrite dans cette loi d'orientation que nous voudrions voir respecter dans son esprit comme dans sa lettre au cours des quatre années qui viennent?

Nous désirons également attirer votre attention, monsieur le ministre, sur le problème des transports. Nous risquons d'être battus par les pays du Marché commun malgré notre production parce que nos transports sont trop coûteux et notre réseau routier insuffisant. Le projet de modification tarifaire de la Société nationale des chemins de fer français destiné à favoriser une répartition du trafic entre les différents modes de transport par le jeu de la pondération des distances semble devoir favoriser les expéditions à proximité des grands centres au détriment des régions plus éloignées où se trouveront pénalisées les industries qui viennent s'y installer pour relancer leur économie.

Poursuivant sa recherche de rentabilité, la Société nationale des chemins de fer français prévoit en outre la fermeture de petites lignes qui pourraient encore subsister. Nous pensons

qu'il faut s'assurer au préalable que les moyens de remplacement envisagés disposeront du matériel et de l'infrastructure nécessaire à la satisfaction des usagers. Or, le réseau routier français n'est malheureusement pas adapté à une circulation accrue. Il existe encore beaucoup de routes trop étroites et de carrefours dangereux. L'entretien du réseau existant est une nécessité et l'effort que notre pays doit faire sur les autoroutes ne doit pas ralentir pour autant l'amélioration du réseau routier. Nous ne disposons pas en effet au même titre que nos concurrents de l'Allemagne et du Bénélux d'un réseau de canaux fluviaux qui permettrait des transports plus aisés à un prix moins élevé.

Dans cette perspective, nous aurions souhaité que le Gouvernement, dans sa lettre rectificative, précise la nature fluviale de l'axe de transport Rhin-Méditerranée et confirme que les études, comme certains travaux préparatoires à la réalisation de la liaison Rhin-Rhône, se feront au cours de la période couverte par le IV^e plan et que seront envisagées dans le même temps les études du raccordement à cette voie principale d'axes secondaires au niveau des vallées de la Meuse, de la Seine, de la Loire et de la Garonne.

En résumé, qu'il s'agisse de grandes entreprises ou de réalisations plus modestes dont les projets sont schématisés dans le IV^e plan, il est regrettable que ce document, dont par ailleurs nous reconnaissons l'importance, présente des lacunes et pose comme principes certains points de vue à notre avis critiquables.

C'est lui faire encourir le risque de ne pas assurer l'ampleur désirable au développement d'une économie générale qui se doit d'être suffisamment harmonieuse pour maintenir cet équilibre social auquel, mes chers collègues, nous sommes tous attachés.

Toutefois, nous entendons bien qu'il s'agit en l'espèce d'un cadre, d'une armature, présentant une souplesse suffisante dans les limites de ses grandes lignes directrices pour autoriser certaines révisions ou adaptations qui viendront en cours de route corriger les insuffisances signalées et apaiser nos inquiétudes.

Ce sera le rôle du Gouvernement d'assurer une plus grande justice dans la répartition et l'attribution des moyens qui permettront la mise en application des différents programmes inscrits au IV^e plan dont l'aboutissement et le succès seront les témoignages de la vitalité accrue et du rayonnement de notre pays. (*Applaudissements.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute renvoyer la suite de la discussion à la séance de demain matin. (*Assentiment.*)

— 6 —

DEPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Emile Dubois un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à supprimer le privilège des matelots et pêcheurs de la commune de Fort-Mardyck. (N° 241, 1961-1962.)

Le rapport sera imprimé sous le numéro 258 et distribué.

J'ai reçu de M. Joseph Raybaud un rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sur le projet de loi de programme adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à la restauration de grands monuments historiques. (N°s 151, 174, 195 et 250, 1961-1962.)

Le rapport sera imprimé sous le numéro 259 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean-Marie Louvel un rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant divers aménagements du régime économique et fiscal des rhums dans les départements d'outre-mer. (N° 251, 1961-1962.)

Le rapport sera imprimé sous le numéro 260 et distribué.

— 7 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel pourrait être l'ordre du jour de notre prochaine séance publique, demain jeudi 5 juillet, à dix heures :

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du plan de développement économique et social. (N°s 237 et 238 [1961-1962]. — MM. Henri Longchambon, Etienne Dailly, Jean-Marie Bouloux, Raymond Brun, Henri Cornat, Georges Bonnet, René Jager, Auguste Pinton, Joseph Yvon, Joseph Beaujannot, Maurice Lalloy et Henri Lafleur, rapporteurs de la commission des affaires économiques et du plan; et n° 247 [1961-1962]. Avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — M. André Armengaud, rapporteur; et n° 243 [1961-1962]. Avis de la commission des affaires sociales. — MM. Roger Menu, André Chazalon, André Plait et Georges Marie-Anne, rapporteurs; et n° 239 [1961-1962]. Avis de la commission des affaires culturelles. — MM. Edgar Tailhades, Jacques Baumel et Charles Fruh, rapporteurs.)

(Conformément à la décision prise par la conférence des présidents en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements est fixé au mardi 10 juillet 1962, à quinze heures.)

Il n'y a pas d'opposition?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt-trois heures trente-cinq minutes.*)

Le Directeur du service de la sténographie du Sénat,
HENRY FLEURY.

MODIFICATIONS AUX LISTES DES MEMBRES DES GROUPES ET FORMATIONS

GRUPE DE LA GAUCHE DÉMOCRATIQUE
(50 membres au lieu de 51.)

Supprimer le nom de M. Manuel Ferré.

Supprimer la rubrique suivante :

(Apparentés aux termes de l'article 6 du règlement.)
(5 membres.)

MM. Ahmed Chabaraka, Djilali Hakiki, René Montaldo, Léopold Morel et Menad Mustapha.

Supprimer la rubrique suivante :

FORMATION DU RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE ALGÉRIEN
(Apparentée au groupe de la Gauche démocratique aux termes de l'article 6 du règlement.)
(8 membres.)

MM. Youssef Achour, Brahim Benali, Mouaouia Bencherif, Ahmed Bentchicou, Ahmed Boukikaz, M'Hamet Kheirate, Mohamed Larbi Lakhdari et Labidi Neddaf.

GRUPE DE L'UNION POUR LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE
(31 membres au lieu de 39.)

Supprimer les noms de : MM. Al Sid Cheikh Cheikh, Sliman Belhabich, Mohamed Gueroui, Mohamed Megdoud, Ali Merred, Mohamed el Messaoud Mokrane, Abdelkrim Sadi et Mouloud Yanat.

GRUPE DES RÉPUBLICAINS INDÉPENDANTS
(62 membres au lieu de 67.)

Supprimer les noms de MM. Mohamed Saïd Abdellatif, Abdenour Belkadi, René Enjalbert, Étienne Gay et Roger Marcellin.

(Apparentés aux termes de l'article 6 du règlement.)
(2 membres au lieu de 4.)

Supprimer les noms de MM. Gilbert Paulian et Laurent Schiaffino.

Supprimer la rubrique suivante :

(Rattaché administrativement aux termes de l'article 6 du règlement.)
(1 membre.)

M. Claude Dumont.

SÉNATEURS NE FIGURANT NI SUR UNE LISTE
NI A LA SUITE D'UNE LISTE DE GROUPE
(7 sénateurs au lieu de 11.)

Supprimer les noms de MM. Mohamed Belabed, Amar Beloucif, Gabriel Burgat et Hacène Ouella.

QUESTION ORALE

REMISE A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 4 JUILLET 1962
(Application des articles 76 et 78 du règlement.)

427. — 4 juillet 1962. — M. Louis Gros rappelle à M. le ministre des affaires étrangères la situation des Français exploitant des terres collectives au Maroc, en vertu de contrats de longue durée ou bénéficiaires de conventions d'aliénation perpétuelle de jouissance qui, à la suite de l'application du dahir du 9 mai 1959, ont dû abandonner, sans préavis ni indemnité, les domaines qu'ils avaient mis en valeur et qu'ils exploitaient depuis de nombreuses années en vertu de droits régulièrement et légalement acquis. Il lui demande s'il est permis d'espérer que ces Français recevront, dans un avenir prochain, la juste indemnisation qui leur est due.

QUESTION ECRITE

REMISE A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 4 JUILLET 1962

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre. »

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

2787. — 4 juillet 1962. — M. Robert Bruyneel expose à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la fonction publique : 1° que le nouveau statut du corps des attachés d'administration centrale en cours d'élaboration prévoit notamment la création d'une classe principale à laquelle accéderont, après sélection, les attachés justifiant de six années de services effectifs dans ce corps au 1^{er} janvier de l'année des épreuves ; 2° qu'il ressort du projet actuel (articles 27 et 19) que seuls les attachés issus en 1957 — après intégration — du corps des secrétaires d'administration pourront, au titre des dispositions transitoires, se présenter aux épreuves de sélection dès la mise en place du nouveau statut ; 3° que, par contre, aucune disposition similaire n'a été prévue en faveur des attachés titulaires recrutés normalement par les concours interministériels ouverts depuis 1957, qui devront donc attendre au moins l'année 1964 pour pouvoir se présenter à ces épreuves. Il lui demande s'il n'envisage pas de modifier cette mesure discriminatoire qui — si elle était adoptée — aurait pour conséquence de réserver à l'origine l'accès aux postes de la classe principale à une seule catégorie d'attachés.